

C0. Introduction

C0.1

(C0.1) Donnez une description et une présentation générales de votre organisation.

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 27 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et Financement auto TD au Canada; Services de détail aux États-Unis, y compris TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, Financement auto TD aux États-Unis, Gestion de patrimoine TD aux États-Unis et une participation dans The Charles Schwab Corporation; Gestion de patrimoine et Assurance, y compris Gestion de patrimoine TD au Canada, Placements directs TD et TD Assurance; et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 15 millions de clients actifs du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2022, les actifs de la TD totalisaient 1,9 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

Comme nous l'avons indiqué dans notre Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022 :

- Réduction de 24,6 % des émissions opérationnelles par rapport à l'année de référence 2019.
- Quatre secteurs à émissions élevées couverts par des cibles d'émissions financées.
- Élargissement de notre empreinte des émissions financées pour couvrir 89 % de nos prêts et investissements dans les secteurs à fortes émissions de carbone et inclusion de deux nouvelles catégories d'actifs, soit les prêts automobiles aux consommateurs et les prêts hypothécaires résidentiels.
- Cible en matière de finance durable et de décarbonisation de 500 milliards de dollars d'ici 2030.
- Versement de plus de 107 milliards de dollars sous forme de prêts, de financement, de services de gestion des actifs et de programmes internes favorables à une économie à faibles émissions de carbone depuis 2017.
- Annonce par Valeurs Mobilières TD d'un investissement de 10 millions de dollars dans le projet de séquestration de carbone Terres boréales pour contribuer à préserver plus de 1 500 kilomètres carrés de forêt boréale, composée de feuillus et de résineux, dans le nord de l'Ontario.

C0.2

(C0.2) Précisez la date de début et la date de fin de l'année pour lesquelles vous déclarez des données et indiquez si vous fournirez aussi des données sur les émissions pour des années de déclaration antérieures.

Année de déclaration

Date de début

1^{er} novembre 2021

Date de fin

31 octobre 2022

Indiquez si vous fournissez des données sur les émissions pour des années de déclaration antérieures.

Oui

Sélectionnez le nombre d'années de déclaration antérieures pour lesquelles vous fournirez des données sur les émissions du champ d'application 1.

3 ans

Sélectionnez le nombre d'années de déclaration antérieures pour lesquelles vous fournirez des données sur les émissions du champ d'application 2.

Aucune donnée sur les émissions du champ d'application 2 ne sera fournie.

Sélectionnez le nombre d'années de déclaration antérieures pour lesquelles vous fournirez des données sur les émissions du champ d'application 3.

2 ans

C0.3

(C0.3) Sélectionnez les pays ou régions dans lesquels vous exercez vos activités.

Australie
Barbade
Bermudes
Canada
Chine
RAS de Hong Kong, Chine
Inde
Irlande
Israël
Japon
Pays-Bas
République de Corée
Singapour
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis

C0.4

(C0.4) Sélectionnez la monnaie dans laquelle tous les renseignements sur la situation financière sont exprimés dans l'ensemble de votre réponse.

CAD

C0.5

(C0.5) Sélectionnez l'option qui décrit le périmètre de déclaration des répercussions liées au climat sur votre entreprise. Veuillez noter que cette option devrait correspondre à la méthode de regroupement adoptée pour établir votre inventaire des gaz à effet de serre (GES).

Contrôle opérationnel

C-FS0.7

(C-FS0.7) En quoi consistent les activités de votre organisation, et quels sont les secteurs d'activité à qui celle-ci prête, dans lesquels elle investit et/ou qu'elle assure?

	Est-ce que votre organisation exerce ce type d'activité?	Types d'assurance offerts	Secteurs d'activité à qui votre organisation prête, dans lesquels elle investit et/ou qu'elle assure
Activités bancaires (banque)	Oui	<Sans objet>	Exposition à tous les secteurs de marché
Placements (gestionnaire d'actifs)	Oui	<Sans objet>	Exposition à tous les secteurs de marché
Placements (propriétaire d'actifs)	Oui	<Sans objet>	Exposition à tous les secteurs de marché
Souscription d'assurance (compagnie d'assurance)	Oui	Assurances générales (autres que l'assurance vie), assurance vie et/ou santé	Aucune de ces réponses

C0.8

(C0.8) Est-ce que votre organisation possède un code ISIN ou un autre identifiant unique (p. ex. un symbole boursier, CUSIP, etc.)?

Indiquez si vous êtes en mesure de fournir un identifiant unique pour votre organisation.	Indiquez votre identifiant unique.
Oui, un symbole boursier	TD (sur le TSX et le NYSE)

C1. Gouvernance

C1.1

(C1.1) Dans votre organisation, les questions liées aux changements climatiques font-elles l'objet d'une surveillance à l'échelle du conseil d'administration?

Oui

C1.1a

(C1.1a) Veuillez préciser le poste (n'indiquez aucun nom) du ou des membres du conseil d'administration responsables des questions liées aux changements climatiques.

Poste du responsable ou comité	Responsabilités à l'égard des questions liées aux changements climatiques
Comité du conseil	Le conseil d'administration de la TD se concentre sur la création d'une croissance durable et de valeur à long terme pour nos actionnaires. Il surveille la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et du cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Le conseil d'administration et la direction de la TD supervisent le risque environnemental et social, en plus d'évaluer et de gérer les éventuelles répercussions sur les stratégies d'affaires et le rendement financier de la Banque. Le conseil d'administration continue de surveiller le risque environnemental et social en tant que l'un des principaux risques émergents pour la Banque et reçoit des mises à jour périodiques quant aux progrès de la TD sur cette question. Dans le cadre de son mandat, le conseil d'administration supervise les contrôles et les risques liés aux enjeux en matière de changements climatiques qui touchent la TD et ses parties prenantes, et l'exécution d'une stratégie qui gère les occasions et les risques liés au climat. Cela comprend la supervision des efforts de la TD pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le conseil d'administration et ses comités remplissent leur mandat en surveillant la gestion des risques liés au climat de la TD.
Chef de la direction	Le chef de la direction est l'ultime responsable de la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de climat, notamment du plan d'action sur les changements climatiques.
Chef de la gestion des risques	Le chef de groupe et chef de la gestion des risques assure une surveillance indépendante à l'échelle de l'entreprise en matière de contrôles, de gestion et de gouvernance des risques de la Banque, y compris en ce qui concerne l'établissement de la stratégie et des politiques de gestion des risques conformément à l'appétence au risque et à la stratégie d'affaires de la Banque. L'équipe Gestion des risques, dirigée par le chef de groupe et chef de la gestion des risques, établit la stratégie et la politique en matière de risques de l'entreprise, et assure une surveillance indépendante pour soutenir une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le chef de la gestion des risques, qui est aussi membre de l'équipe de la haute direction, a librement accès au Comité du risque.
Autre (veuillez préciser) : premier vice-président à la direction et chef des ressources humaines	Le premier vice-président à la direction et chef des ressources humaines est chargé de promouvoir les enjeux liés aux changements climatiques à la TD, avec le soutien de l'équipe Développement durable et Responsabilité sociale. Au sein de cette équipe, le PVP, Développement durable et Responsabilité sociale dirige la stratégie relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de responsabilité sociale de la TD, soutenu par le chef de l'environnement, qui dirige l'équipe Environnement TD dans l'élaboration de la stratégie environnementale, l'établissement des normes et des objectifs de rendement environnemental et la production de rapports sur le rendement. La TD dispose aussi d'un forum d'entreprise sur les enjeux ESG de l'équipe de la haute direction, composée de hauts dirigeants de secteurs d'exploitation et de secteurs fonctionnels de la TD. Ce forum est présidé par le premier vice-président à la direction et chef des ressources humaines.
Autre (veuillez préciser) : vice-président à la direction, Services bancaires aux entreprises et président du conseil exécutif sur la finance durable	Le conseil exécutif sur la finance durable a été formé en 2019 dans le but de mobiliser nos efforts au chapitre de la finance durable et de faire cadrer les occasions avec la stratégie ESG que la TD applique à l'échelle de l'entreprise. Le conseil est composé de dirigeants de la Banque et a pour responsabilité de définir et de gérer les obstacles potentiels à la mise en œuvre de la stratégie de finance durable dans l'ensemble de nos secteurs d'activité. Il défend la cause de la finance durable au sein de la banque et contribue à élaborer un éventail de produits, services et programmes.

C1.1b

(C1.1b) Fournissez des renseignements détaillés sur la surveillance des questions liées aux changements climatiques par le conseil d'administration.

Fréquence à laquelle les questions liées aux changements climatiques figurent à l'ordre du jour	Mécanismes de gouvernance auxquels les questions liées aux changements climatiques sont intégrées	Portée de la surveillance du conseil d'administration	Veuillez fournir des explications.
Régulière – certaines réunions	Surveillance et orientation des incitatifs aux employés; examen et orientation de la stratégie; supervision de l'établissement des cibles d'entreprise; examen et orientation du processus de gestion des risques	Risques et occasions liés au climat visant nos propres activités Risques et occasions liés au climat visant nos activités associées aux prêts bancaires Risques et occasions liés au climat visant nos activités de placement	Le conseil d'administration de la TD approuve la stratégie et les objectifs d'affaires de la Banque; supervise les activités de mise en œuvre et de surveillance du rendement, notamment en ce qui concerne la stratégie et les objectifs de la TD en matière de responsabilité sociale et des enjeux environnementaux et sociaux; et supervise les contrôles et les risques liés aux enjeux en matière de changements climatiques qui touchent la TD et ses parties prenantes et l'exécution d'une stratégie qui gère les occasions et les risques liés au climat, notamment les efforts de la TD pour favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il reçoit également des rapports sur les progrès liés au plan d'action sur les changements climatiques de la TD. Dans le cadre de son mandat général, le conseil d'administration reçoit le soutien de ses comités. Par exemple, le Comité de gouvernance supervise et surveille la conformité de la TD à ses objectifs, à sa stratégie et à son rendement, ainsi que la production de rapports sur la responsabilité d'entreprise et les questions environnementales et sociales, tandis que le Comité du risque approuve le cadre de gestion des risques de la TD et sert de tribune pour la réalisation d'une analyse des tendances en matière de risque d'entreprise, ainsi que des risques actuels et émergents, y compris le risque environnemental et social. Mesures prises par le conseil d'administration à l'exercice 2022 : <ul style="list-style-type: none"> • Réception de mises à jour régulières sur le tableau de bord des risques de la TD, qui englobe le risque environnemental et social. • Approbation du plan intégré pour l'exercice 2023, qui comprend des mesures ESG. • Réception de mises à jour concernant la définition des cibles pour les émissions financées du champ d'application 3 de la Banque. • Réception d'une mise à jour sur l'élaboration d'une stratégie sociale à l'échelle de l'entreprise. • Participation à des séances de formation sur différents sujets ESG. • Réception de rapports des présidents de comité après chacune de leurs réunions concernant leurs activités.

Fréquence à laquelle les questions liées aux changements climatiques figurent à l'ordre du jour	Mécanismes de gouvernance auxquels les questions liées aux changements climatiques sont intégrées	Portée de la surveillance du conseil d'administration	Veillez fournir des explications.
Sporadique – lorsque des sujets importants se présentent	Autre (veuillez préciser) : réunion avec les actionnaires	Risques et occasions liés au climat visant nos activités bancaires Risques et occasions liés au climat visant nos activités de placement	Le Comité de gouvernance de l'entreprise supervise et surveille la conformité à nos objectifs, notre stratégie et notre rendement, ainsi que les rapports sur la responsabilité d'entreprise et les questions environnementales et sociales, notamment les changements climatiques. Mesures qu'a prises le Comité de gouvernance à l'exercice 2022 : <ul style="list-style-type: none"> • Réception de mises à jour concernant la stratégie, les rapports et le rendement liés aux enjeux ESG. • Réception de mises à jour concernant la définition et la mise en œuvre des cibles d'émissions financées. • Suivi des occasions et des risques liés aux enjeux ESG, y compris la réception de présentations sur les réactions des parties prenantes et les changements en matière de gouvernance. • Examen d'un calendrier annuel de présentations suggérées concernant les enjeux ESG pour le conseil d'administration et ses comités. • Au cours des 24 réunions tenues avec des actionnaires institutionnels à l'exercice 2022, le président du conseil d'administration et le président du Comité des ressources humaines ont abordé les questions ESG soulevées par les actionnaires.
Autre (veuillez préciser) : séances de formation	Autre (veuillez préciser) : séances de formation	Risques et occasions liés au climat visant nos propres activités Risques et occasions liés au climat visant nos activités bancaires Risques et occasions liés au climat visant nos activités de placement Risques et occasions liés au climat visant nos activités de souscription d'assurance	Nous menons régulièrement des séances de formation avec notre conseil d'administration et l'équipe de la haute direction sur les changements climatiques, notamment la fixation de cibles de réduction des émissions financées, les marchés du carbone et la capture, l'utilisation et le stockage du carbone.

C1.1d

(C1.1d) Est-ce qu'il y a au moins un membre du conseil d'administration de votre organisation qui détient des compétences sur les questions climatiques?

	Un ou plusieurs membres du conseil d'administration possèdent des compétences sur les questions climatiques	Critères utilisés pour évaluer les compétences des membres du conseil d'administration sur les questions climatiques	Principale raison pour laquelle aucun membre du conseil d'administration ne détient des compétences sur les questions climatiques	Expliquez pourquoi il n'y a pas au moins un membre du conseil d'administration de votre organisation qui détient des compétences sur les questions climatiques et indiquez quels sont vos plans pour aborder cette situation dans l'avenir.
Rangée 1	Oui	Les membres du conseil disposent de compétences sur les enjeux climatiques, et nous continuons de perfectionner les compétences de notre conseil d'administration et des membres de la haute direction en menant des séances de formation sur les enjeux ESG, notamment la fixation de cibles de réduction des émissions financées, les marchés du carbone et la capture, l'utilisation et le stockage du carbone. Le conseil s'efforce de recruter des administrateurs possédant la combinaison parfaite d'expérience, d'expertise et de perspectives diverses lui permettant de s'acquitter de ses vastes responsabilités. Le Comité de gouvernance fait des recommandations au conseil d'administration en vue de l'approbation des critères visant la composition du conseil, évalue régulièrement les plans de relève et de renouvellement du conseil à la lumière de ces critères et s'assure que les administrateurs de la TD, dans leur ensemble, possèdent les compétences pertinentes pour les occasions, les risques, la culture éthique et la stratégie à long terme de la Banque. Pour repérer les personnes ayant les qualifications pour poser leur candidature, le Comité invite les autres administrateurs et la direction à faire des suggestions, et engage régulièrement des conseillers indépendants pour l'aider dans ces tâches. Les nouveaux candidats aux postes d'administrateurs devraient normalement pouvoir servir pendant une période pouvant aller jusqu'à dix ans. Le Comité de gouvernance s'assure que les candidats potentiels comprennent parfaitement le conseil et ses comités, ainsi que les contributions attendues de chaque administrateur. Il évalue les attributs personnels, les compétences et l'expérience de chaque candidat afin de déterminer s'il sera en mesure de contribuer efficacement aux travaux du conseil. Sur la recommandation du Comité de gouvernance, le conseil recommande chaque année aux actionnaires les candidats aux postes d'administrateur, et les actionnaires peuvent voter séparément afin de se prononcer sur chaque candidat lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Le conseil devrait être composé de membres possédant un large éventail de compétences (p. ex. des aptitudes, un parcours d'études, de l'expérience et de l'expertise provenant d'un éventail de secteurs d'activité et de régions géographiques) qui reflètent la nature et la portée des activités de la Banque. Le Comité de gouvernance utilise une grille de compétences et d'expérience pour évaluer le profil collectif de compétences et d'expérience des candidats aux postes d'administrateur qu'il recommande au conseil en tenant compte de la stratégie, des occasions, du profil de risque et des activités générales de la Banque.	<Sans objet>	<Sans objet>

(C1.2.2) Précisez le ou les postes ou comités, à l'échelon le plus élevé, responsables des questions liées au climat.**Poste ou comité**

Autre membre de la haute direction (veuillez préciser) : premier vice-président à la direction et chef des ressources humaines

Responsabilités des questions climatiques liées au poste

Élaboration d'un plan de transition climatique.

Mise en œuvre du plan de transition climatique.

Intégration des questions climatiques à la stratégie.

Établissement des cibles climatiques de l'entreprise.

Suivi des progrès à l'égard des cibles climatiques de l'entreprise.

Évaluation des risques et occasions liés au climat.

Gestion des risques et occasions liés au climat.

Autre (veuillez préciser) : président du forum sur les enjeux ESG de l'équipe de direction.

Liste des responsabilités

Risques et occasions visant nos activités bancaires

Risques et occasions visant nos propres activités

Lien hiérarchique

Chef de la direction

Fréquence des rapports sur les questions liées aux changements climatiques présentés au conseil d'administration

Plus fréquemment que chaque trimestre

Veuillez fournir des explications.

Le forum d'entreprise sur les enjeux ESG de la haute direction est présidé par un membre de la haute direction (p. ex. le premier vice-président à la direction et chef des ressources humaines). L'équipe de la haute direction assure la surveillance de l'élaboration de la stratégie liée au climat. Elle joue aussi un rôle clé dans la vérification de nos déclarations relatives aux cibles d'émissions financées.

Poste ou comité

Chef de la gestion des risques

Responsabilités des questions climatiques liées au poste

Mener des analyses de scénarios liés au climat

Évaluer les risques et occasions liés au climat

Gérer les risques et occasions liés au climat

Liste des responsabilités

Risques et occasions visant nos activités bancaires

Risques et occasions visant nos activités de placement

Risques et occasions visant nos activités de souscription d'assurance

Risques et occasions visant nos propres activités

Lien hiérarchique

Chef de la direction

Fréquence des rapports sur les questions liées aux changements climatiques présentés au conseil d'administration

Chaque trimestre

Veuillez fournir des explications.

Le chef de la gestion des risques assure la supervision de la gestion des risques pour les opérations de la TD à l'échelle mondiale.

Poste ou comité

Chef de la direction

Responsabilités des questions climatiques liées au poste

Autre (veuillez préciser) : responsabilité générale de l'exécution de la stratégie liée au climat de la Banque

Liste des responsabilités

<Sans objet>

Lien hiérarchique

Relève directement du conseil d'administration

Fréquence des rapports sur les questions liées aux changements climatiques présentés au conseil d'administration

Plus fréquemment que chaque trimestre

Veuillez fournir des explications.

À la TD, le chef de la direction est l'ultime responsable de la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de climat, notamment du plan d'action sur les changements climatiques.

(C1.3) Offrez-vous des incitatifs relativement à la gestion des questions liées aux changements climatiques, y compris l'atteinte des objectifs?

	Fourniture d'incitatifs relativement à la gestion des questions liées aux changements climatiques	Commentaire
Rangée 1	Oui	À l'exercice 2021, nous avons intégré les mesures ESG au cadre de financement régissant le programme de rémunération du chef de la direction et de l'équipe de la haute direction, en vertu du Régime de rémunération des dirigeants de la TD. Conformément à ce cadre, les mesures ESG associées aux changements climatiques, à la diversité et à l'inclusion ainsi qu'à l'engagement des employés sont prises en compte dans le facteur de rendement du secteur, qui a un effet sur la rémunération des membres de la haute direction. Tel qu'il est indiqué dans notre circulaire de procuration pour 2023, les mesures climatiques prises en compte dans le cadre de la rémunération des dirigeants sont liées aux progrès réalisés relativement à notre cible de carboneutralité. Ces mesures tiennent compte des progrès réalisés à l'égard des cibles intermédiaires de réduction des émissions de GES des champs d'application 1 et 2, du degré d'avancement dans l'établissement des cibles de réduction des émissions de GES du champ d'application 3, ainsi que de l'intégration des risques et occasions ESG dans nos stratégies d'affaires.

C1.3a

(C1.3a) Fournissez des renseignements détaillés sur les incitatifs offerts relativement à la gestion des questions liées aux changements climatiques (n'indiquez pas les noms des personnes).**Personne ayant droit à un incitatif**

Chef de la direction

Type d'incitatif

Récompense pécuniaire

Incitatif(s)

Prime – montant établi

Indicateur(s) de rendement

Progrès vers la cible liée au climat

Autre (veuillez préciser) : 1) Faire des progrès relativement à l'atteinte des cibles intermédiaires de réduction des émissions de GES; 2) Faire avancer l'établissement des cibles de réduction des émissions de GES du champ d'application 3; 3) Faire en sorte que les occasions ESG soient intégrées aux stratégies d'affaires, afin que chaque membre de l'équipe de la haute direction ait des objectifs ESG établis.

Programmes auxquels cet incitatif est lié

Régime de primes de rendement à court terme

Autres précisions sur les incitatifs

À l'exercice 2021, nous avons intégré les mesures ESG au cadre de financement régissant le programme de rémunération du chef de la direction et de l'équipe de la haute direction, en vertu du Régime de rémunération des dirigeants de la TD. Conformément à ce cadre, les mesures ESG, dont celles associées aux changements climatiques, sont prises en compte dans le facteur de rendement du secteur, qui a un effet sur la rémunération des membres de la haute direction.

En vertu du Régime de rémunération des dirigeants, une cible de rémunération directe totale est établie pour chaque dirigeant au début de l'exercice ou peu de temps après ou au moment de l'embauche. La rémunération directe totale cible de chaque dirigeant comprend son salaire de base et une rémunération variable qui se compose d'une cible d'intéressement en espèces et d'une cible de rémunération en actions.

Le fonds disponible pour l'attribution de la rémunération variable est établi en fonction d'une combinaison de mesures opérationnelles annuelles et d'autres facteurs comme l'ajustement au titre du risque.

Ces mesures opérationnelles annuelles comprennent les résultats de l'expérience client et d'autres mesures ESG (voir les éléments liés au climat dans la colonne des indicateur(s) de rendement) et ont actuellement une pondération de 20 %. Pour en savoir plus, consultez la circulaire de procuration 2023.

Expliquez la contribution de l'incitatif à la mise en œuvre du plan de transition climatique et/ou des engagements de votre organisation en matière de climat.

En début d'année, le comité et le chef de la direction conviennent des initiatives stratégiques/priorités d'entreprise qui sont essentielles à la réussite à long terme de la Banque. Pour chaque priorité, des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont établis et utilisés pour évaluer le rendement. À la fin de l'année, le comité procède à un examen complet de l'avancement des progrès à l'égard de chaque priorité, y compris des objectifs qualitatifs et quantitatifs, puis utilise cette information pour déterminer si les résultats respectent les attentes et définir les mesures de rémunération appropriées. Les mesures de rémunération reflètent le rendement au cours de l'année; elles peuvent être positives ou négatives.

Pour l'exercice 2022, le Comité des ressources humaines a approuvé cinq priorités d'entreprise, dont une sur les enjeux ESG.

Comme il a été indiqué dans la circulaire de procuration de 2023, la Banque s'est engagée à adopter une approche à l'échelle de toute la TD pour intégrer les enjeux ESG à ses activités, à ses processus et à ses opérations. Au cours des prochaines années, la priorité sera accordée aux engagements publics de la Banque, aux cibles connexes et à l'avancement de projets clés sur les enjeux ESG.

Personne ayant droit à un incitatif

Autre membre de la haute direction

Type d'incitatif

Récompense pécuniaire

Incitatif(s)

Prime – montant établi

Indicateur(s) de rendement

Progrès vers la cible liée au climat

Autre (veuillez préciser) : 1) Faire des progrès relativement à l'atteinte des cibles intermédiaires de réduction des émissions de GES; 2) Faire avancer l'établissement des cibles de réduction des émissions de GES du champ d'application 3; 3) Faire en sorte que les occasions ESG soient intégrées aux stratégies d'affaires, afin que chaque membre de l'équipe de la haute direction ait des objectifs ESG établis.

Programmes auxquels cet incitatif est lié

Régime de primes de rendement à court terme

Autres précisions sur les incitatifs

À l'exercice 2021, nous avons intégré les mesures ESG au cadre de financement régissant le programme de rémunération du chef de la direction et de l'équipe de la haute direction, en vertu du Régime de rémunération des dirigeants de la TD. Conformément à ce cadre, les mesures ESG, dont celles associées aux changements climatiques, sont prises en compte dans le facteur de rendement du secteur, qui a un effet sur la rémunération des membres de la haute direction.

En vertu du Régime de rémunération des dirigeants, une cible de rémunération directe totale est établie pour chaque dirigeant au début de l'exercice ou peu de temps après ou au moment de l'embauche. La rémunération directe totale cible de chaque dirigeant comprend son salaire de base et une rémunération variable qui se compose d'une cible d'intéressement en espèces et d'une cible de rémunération en actions.

Le fonds disponible pour l'attribution de la rémunération variable est établi en fonction d'une combinaison de mesures opérationnelles annuelles et d'autres facteurs comme l'ajustement au titre du risque.

Ces mesures opérationnelles annuelles comprennent les résultats de l'expérience client et d'autres mesures ESG (voir les éléments liés au climat dans la colonne des indicateur(s) de rendement) et ont actuellement une pondération de 20 %. Pour en savoir plus, consultez la circulaire de procurement 2023.

Expliquez la contribution de l'incitatif à la mise en œuvre du plan de transition climatique et/ou des engagements de votre organisation en matière de climat.

En début d'année, le comité et le chef de la direction conviennent des initiatives stratégiques/priorités d'entreprise qui sont essentielles à la réussite à long terme de la Banque. Pour chaque priorité, des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont établis et utilisés pour évaluer le rendement. À la fin de l'année, le comité procède à un examen complet de l'avancement des progrès à l'égard de chaque priorité, y compris des objectifs qualitatifs et quantitatifs, puis utilise cette information pour déterminer si les résultats respectent les attentes et définir les mesures de rémunération appropriées. Les mesures de rémunération reflètent le rendement au cours de l'année; elles peuvent être positives ou négatives.

Pour l'exercice 2022, le Comité des ressources humaines a approuvé cinq priorités d'entreprise, dont une sur les enjeux ESG.

Comme il a été indiqué dans la circulaire de procurement de 2023, la Banque s'est engagée à adopter une approche à l'échelle de toute la TD pour intégrer les enjeux ESG à ses activités, à ses processus et à ses opérations. Au cours des prochaines années, la priorité sera accordée aux engagements publics de la Banque, aux cibles connexes et à l'avancement de projets clés sur les enjeux ESG.

Personne ayant droit à un incitatif

Autre (veuillez préciser) : premier vice-président, vice-président

Type d'incitatif

Récompense pécuniaire

Incitatif(s)

Prime – % du salaire

Indicateur(s) de rendement

Progrès vers la cible liée au climat

Autre (veuillez préciser) : 1) Faire des progrès relativement aux cibles intermédiaires de réduction des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 (réduction de 25 % par rapport à l'année de référence de 2019 d'ici 2025); 2) Faire avancer l'établissement des cibles de réduction des émissions de GES du champ d'application 3 pour un minimum de deux secteurs.

Programmes auxquels cet incitatif est lié

Régime de primes de rendement à court terme

Autres précisions sur les incitatifs

Le premier vice-président et le vice-président, Développement durable et Responsabilité sociale supervisent la mise en œuvre du plan d'action sur les changements climatiques au sein de l'équipe Développement durable et Responsabilité sociale. La rémunération variable du premier vice-président et du vice-président dépend en partie du rendement obtenu à l'égard des indicateurs de rendement clés mentionnés dans la colonne Indicateur(s) de rendement.

Expliquez la contribution de l'incitatif à la mise en œuvre du plan de transition climatique et/ou des engagements de votre organisation en matière de climat.

Le premier vice-président et le vice-président, Développement durable et Responsabilité sociale sont rémunérés pour mettre en œuvre le plan d'action sur les changements climatiques. Leur rémunération est d'ailleurs partiellement liée aux indicateurs de rendement clé mentionnés dans la colonne Indicateur(s) de rendement.

(C-FS1.4) Votre organisation offre-t-elle à ses employés un régime de retraite d'entreprise qui intègre des critères ESG, notamment en matière de changements climatiques?

	Un régime de retraite d'entreprise qui intègre des critères ESG, notamment en matière de changements climatiques	Indiquez comment les fonds du régime de retraite sont sélectionnés et comment votre organisation s'assure de l'intégration des critères ESG.	Donnez les raisons pour lesquelles vous n'avez pas intégré les critères ESG dans le régime de retraite de votre organisation et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir à cet égard.
Rangée 1	Oui, comme option de placement par défaut pour tous les régimes offerts	Les portefeuilles de régimes de retraite et d'épargne-retraite de la TD sont tous gérés par des gestionnaires d'actifs extérieurs (liés ou tiers). En collaboration avec son partenaire de conseils en placement, la TD s'efforce de comprendre la manière dont chaque gestionnaire intègre les risques liés au climat dans son processus d'investissement, qu'elle considère comme une composante de son processus d'investissement plus large lié aux facteurs ESG. Dans l'évaluation des gestionnaires d'actifs, nous confirmons que les considérations environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées dans leur processus d'investissement respectif. Nous nous assurons notamment que les gestionnaires évaluent les risques climatiques des entreprises en portefeuille. Pour aider la TD à évaluer les gestionnaires d'actifs, nous faisons appel à l'expertise de consultants en placement. Plus précisément, le conseiller en placement à honoraires de la TD pour les régimes de retraite et d'épargne-retraite évalue l'univers des gestionnaires recherchés en fonction de leurs capacités au titre des facteurs ESG. Tous les gestionnaires cotés pour l'achat doivent démontrer un niveau minimum de capacités acceptables en matière de facteurs ESG, y compris la capacité à évaluer les risques liés au climat.	<Sans objet>

C2. Risques et occasions

C2.1

(C2.1) Votre organisation a-t-elle un processus pour repérer et évaluer les risques et occasions liés au climat, et y répondre?

Oui

C2.1a

(C2.1a) Comment votre organisation définit-elle les horizons temporels à court, à moyen et à long terme?

	De (ans)	À (ans)	Commentaire
Court terme	1	5	
Moyen terme	5	10	
Long terme	10	30	

C2.1b

(C2.1b) Comment votre organisation définit-elle une incidence financière ou stratégique considérable sur vos activités?

Par « incidence considérable », on entend les répercussions qui peuvent exercer une influence favorable ou défavorable importante sur les activités commerciales, l'expérience client ou l'expérience employé, ou encore la marque TD. Notre processus de définition des risques consiste à comprendre quels sont les risques qui peuvent découler de la stratégie et des activités de la TD. L'exploitation d'une institution financière complexe expose l'ensemble des secteurs et des activités de la Banque à un vaste éventail de risques découlant de questions et de circonstances environnementales et sociales, notamment des risques juridiques, réglementaires, stratégiques, financiers, opérationnels, liés à la réputation, et autres. Une gestion efficace du risque environnemental et social, ainsi que du risque lié au climat, nécessite une bonne compréhension de la part des secteurs d'activité de la TD, ainsi que la conception de stratégies, de politiques, de processus et de contrôles nécessaires afin de gérer ce risque, tout en respectant l'appétence au risque de la TD. Le Cadre de gestion du risque environnemental et social donne un aperçu complet de l'approche de la Banque en matière de gestion du risque environnemental et social, et est appuyé par les différentes politiques propres à chaque type de risque. Nos processus de détermination, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés à notre approche de gestion du risque d'entreprise. Le Cadre de gestion du risque environnemental et social de la Banque présente des conseils de base de gestion de ce risque, y compris les risques liés au climat, et incite à prendre les mesures suivantes :

- Gérer le risque lié aux émissions de carbone d'une manière conforme à la stratégie, à l'appétence au risque et aux politiques de la TD.
- S'appuyer sur les normes du secteur, notamment le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).
- Tenir compte du risque environnemental et social pendant le processus décisionnel, y compris pendant la conception de nouveaux produits.

Nous reconnaissons que les risques liés au climat sont des risques transversaux qui peuvent avoir différentes répercussions sur nos activités commerciales et prenons des mesures précises visant à gérer et à atténuer ces risques dans toutes les catégories de risque applicables, notamment le risque de crédit, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque opérationnel, le risque d'atteinte à la réputation, le risque juridique, le risque de réglementation, le risque en matière de conduite et le risque de marché. L'approche de la Banque en matière de gestion des risques liés au climat comprend les quatre principaux processus suivants : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, surveillance des risques et production de rapports. Nous avons mis à jour et élargi le champ d'application de notre carte thermique des risques liés au climat (la carte thermique) afin d'améliorer notre compréhension des sensibilités des secteurs d'activité et des régions géographiques aux risques liés au climat. Elle a initialement été mise au point en 2021 d'après notre inventaire des risques liés au climat. L'objectif de la carte thermique est de fournir une représentation visuelle de la sensibilité au risque lié au climat des secteurs d'activité ou des régions géographiques. La carte thermique est considérée comme un outil d'identification de base pour la gestion des risques, mis au point par la TD pour mieux comprendre comment les risques liés au climat pourraient toucher ses clients. Les résultats de la carte nous ont aidés à prioriser les secteurs d'activité et les régions géographiques pour les travaux d'évaluation et de mesure des risques par l'analyse de scénarios. De plus, elle nous a aidés à orienter la mise en œuvre d'autres mesures de gestion des risques, surtout en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Au fil du temps, nous prévoyons l'intégrer à notre processus de prise de décisions stratégiques, ainsi qu'à la pondération des secteurs et aux limites de concentration relatives aux actifs. Nous continuons d'intégrer la gestion des risques climatiques à nos différentes catégories de risque et dans tous les secteurs d'activité de la TD.

C2.2

(C2.2) Décrivez vos processus pour repérer et évaluer les risques et occasions liés au climat, et y répondre.

Chaîne de valeur – Étapes couvertes

Opérations directes – risque en amont

Processus de gestion des risques

Intégration dans le processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise

Fréquence de l'évaluation

Plus d'une fois par année

Horizons temporels couverts

Court terme

Moyen terme

Long terme

Description du processus

L'exploitation d'une institution financière mondiale expose l'ensemble des secteurs et des activités de la Banque à un vaste risque environnemental et social. Notre approche en matière de gestion des risques vise à tenir compte des risques physiques et de transition liés au climat pouvant découler du risque de crédit, du risque d'assurance, du risque stratégique, du risque opérationnel, du risque d'atteinte à la réputation, du risque réglementaire et juridique et du risque de marché pour la Banque et nos clients. L'évaluation des expositions aux risques liés au climat pour une grande institution financière est complexe, étant donné le nombre de clients exerçant des activités dans les régions et les secteurs d'activité. Elle est compliquée par diverses expositions financières, notamment les prêts, les placements et les polices d'assurance. Nos processus de détermination, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés à notre approche de gestion du risque d'entreprise. Le Cadre de gestion du risque environnemental et social de la Banque donne un aperçu complet de l'approche de la Banque en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris des risques liés au climat, et est appuyé par les différentes politiques propres à chaque type de risque. Le groupe Gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance supervise l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés au climat, y compris l'élaboration en continu des cadres de gestion du risque et des politiques comme la politique sur le risque environnemental et social de l'entreprise et la politique sur le risque environnemental et social pour les secteurs d'activité autres que de détail, des processus internes et d'outils comme l'analyse de scénarios, la carte thermique des risques liés au climat, l'évaluation du risque environnemental et social, l'évaluation des changements climatiques relativement aux emprunteurs et le tableau de bord sur les risques de crédit lié au climat. Ce groupe tient à jour un énoncé d'appétence au risque environnemental et social, qui est revu chaque année et mis à jour en conséquence suivant l'évolution des risques liés au climat. Depuis 2019, les risques liés au climat ont été définis et font l'objet d'un suivi comme risque principal et émergent pour la TD. Les membres de la haute direction repèrent les risques principaux et émergents, les abordent et prennent des mesures connexes; ils les présentent aussi chaque trimestre sous forme de rapport au comité du risque du conseil d'administration. Des plans précis pour atténuer les risques principaux et émergents sont élaborés, surveillés et rajustés, au besoin.

Notre modèle opérationnel cible sur le climat vient appuyer nos efforts visant à gérer les risques liés au climat au moyen de flux de travail attirés, notamment au moyen d'une stratégie d'entreprise relative aux risques liés au climat et d'une analyse de scénarios. À l'exercice 2022, la Banque a approuvé une politique sur le risque environnemental et social qui s'applique à l'échelle de l'entreprise. Selon cette politique, les secteurs d'exploitation et les fonctions de l'entreprise sont tenus d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque environnemental et social (y compris les risques liés au climat) concernant leurs activités et de produire des rapports connexes. Ils doivent également se conformer aux exigences de l'entreprise, notamment aux positions et aux interdictions. La TD dispose également de politiques internes et d'outils supplémentaires qui l'aident à surveiller le risque environnemental et social. L'approche de la Banque en matière de gestion des risques liés au climat comprend quatre principaux processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

1. Le recensement et l'évaluation des risques sont axés sur la définition, la reconnaissance et la compréhension des risques climatiques liés aux initiatives d'affaires et aux activités de la Banque. Compte tenu de l'évolution des enjeux ESG, du renforcement de la réglementation et de l'intérêt accru des parties prenantes, la Banque continue de peaufiner sa définition des risques liés au climat et son inventaire des risques liés au climat qui définit les risques de niveau 1, 2 et 3. La carte thermique des risques liés au climat est un outil que la Banque utilise pour déterminer les points vulnérables liés au climat dans un certain nombre de secteurs d'activité afin de prioriser les activités de gestion du risque et les mesures.
2. Les pratiques de mesure continuent d'évoluer et aideront la Banque à fournir une quantification rapide et exacte des risques assumés. La TD a publié des cibles intermédiaires et une méthodologie connexe pour les émissions financées et continue à élaborer des méthodes d'analyse de scénarios et de simulation de crise.
3. Le contrôle est réalisé grâce à nos progrès continus visant à intégrer les risques liés au climat à notre cadre de gestion du risque environnemental et social et à nos programmes de gestion des risques connexes. Cela comprend les processus d'évaluation des risques des opérations de prêt autres que de détail et le cadre de gestion des risques liés aux changements de la TD.
4. La surveillance des risques par rapport à l'appétit pour le risque de la Banque et la production de rapports s'y rapportant sont effectuées en continu. Le tableau de bord du risque environnemental et social permet de faire le suivi de ce risque, y compris des risques liés au climat, et de produire des rapports. En 2022, de nouvelles mesures ont été ajoutées au tableau de bord pour faciliter le suivi des tendances détectées par les mesures des risques physiques et de transition.

Nous voulons offrir à nos clients des produits et services qui les aideront à mettre en œuvre leur plan de transition climatique, à atténuer les risques liés au climat et à profiter des avantages des technologies à faibles émissions de carbone. Tirer parti des occasions liées au climat constitue un effort à l'échelle de l'entreprise, comme en témoigne la gamme croissante de produits liés au climat offerts aux clients dans l'ensemble de la Banque. Notre conseil exécutif sur la finance durable favorise les efforts en matière de finance durable dans toute l'entreprise afin d'harmoniser les occasions avec la stratégie pour les enjeux ESG et le plan d'action sur les changements climatiques. Nous avons bonifié ces efforts en créant l'équipe Finance durable de l'entreprise au sein de la TD, dont le mandat est de cerner les débouchés de produit sur les marchés et d'appuyer les efforts connexes.

(C2.2a) Quels types de risques sont pris en compte dans les évaluations des risques liés au climat de votre organisation?

	Pertinence et inclusion	Veuillez fournir des explications.
Réglementation actuelle	Pertinent, toujours inclus	<p>La réglementation actuelle comprend les systèmes de tarification du carbone mis en place dans les nombreux territoires dans lesquels la TD exerce ses activités. Elle entraîne des coûts en amont pour les clients, dont les coûts peuvent avoir augmenté en raison de ces règlements. Si les clients étaient déclarés non conformes à ces règlements ou incapables de s'y adapter, cela poserait un risque pour notre entreprise, en raison des coûts résultant des amendes, ce qui pourrait poser des risques de crédit pour la TD sous forme d'une exposition à des clients faisant face à des notations financières plus faibles et (ou) à une augmentation du risque de défaillance.</p> <p>Nous continuons de renforcer nos capacités et d'améliorer nos outils pour favoriser le repérage et l'évaluation uniformes des risques environnementaux et sociaux dans le cadre d'initiatives d'affaires et d'activités de financement nouvelles et évolutives. En nous appuyant sur le travail réalisé en 2020 pour lancer l'évaluation du risque environnemental et social et des outils qui tiennent compte des changements climatiques relativement aux emprunteurs, nous avons élaboré, en 2021, un premier cadre de cartographie thermique, étayé par un processus d'examen des risques sectoriels, afin d'appuyer le recensement et l'évaluation des risques physiques et de transition liés au climat. En 2022, nous avons mis à jour et élargi le champ d'application de notre carte thermique des risques liés au climat afin d'améliorer notre compréhension des sensibilités des secteurs d'activité et des régions géographiques aux risques liés au climat. La réglementation des questions climatiques continue d'évoluer et varie beaucoup d'un territoire à l'autre. Il nous importe d'assurer la conformité à la législation actuelle et future. Nous prenons activement part à une variété de groupes au sein du secteur dans le but d'exposer nos idées relativement aux futures règles et normes liées au climat.</p>
Nouvelle réglementation	Pertinent, toujours inclus	<p>La réglementation des questions climatiques continue d'évoluer et varie d'un territoire à l'autre. Il nous importe d'assurer la conformité à la législation actuelle et future. Nous prenons activement part à une variété de groupes au sein du secteur dans le but d'exposer nos idées relativement aux futures règles et normes liées au climat.</p>
Technologie	Pertinent, parfois inclus	<p>Les changements technologiques sont nécessaires pour agir et saisir les occasions découlant des changements climatiques et de leurs répercussions. La TD a participé au projet sur les changements climatiques de la Banque du Canada et du BSIF et aux projets pilotes du PNUÉ-IF. Ces projets examinent les occasions et les risques liés à la transition – la technologie représente à la fois un risque et une occasion si l'on tient compte du rythme des changements technologiques. Du point de vue des risques, les nouvelles technologies ont le potentiel de perturber les modèles d'affaires traditionnels en Amérique du Nord (p. ex. concurrence entre la production d'énergie renouvelable et la production d'énergie traditionnelle), ce qui pourrait faire augmenter le risque de crédit ou le risque de placement.</p>
Risque juridique	Pertinent, toujours inclus	<p>Les risques liés au climat incluent ceux-ci : augmentation du potentiel de litiges liés au climat ou des mesures d'application des lois ou de la réglementation; promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels; nouvelle application des lois et règlements en vigueur dans le secteur environnemental et social, délivrance de décisions juridiques pouvant entraîner de nouvelles réglementations imprévues; non-conformité aux lois et aux réglementations existantes en matière de climat; et renforcement des politiques internationales et des initiatives de normalisation en matière de lutte contre les changements climatiques et de gestion et de divulgation des occasions et des risques liés au climat. La Banque a mis en œuvre des procédures afin de superviser et d'évaluer l'incidence possible des changements en matière de réglementation et de politiques applicables dans les pays et territoires où elle exerce ses activités, et de cibler les lois et les règlements qu'elle doit respecter et qui pourraient avoir une incidence sur les enjeux ESG. La Banque plaide aussi en faveur d'exigences sectorielles, réglementaires et législatives mieux normalisées pour la communication de l'information liée au climat, s'il y a lieu, par le biais de forums regroupant des parties prenantes. Les litiges liés au climat peuvent avoir des répercussions sur la TD et sur ses clients qui évoluent dans des secteurs à forte intensité d'émissions de carbone. Les réclamations et les poursuites judiciaires liées au climat contre les clients sont évaluées dans le cadre des processus de diligence raisonnable à l'égard du risque environnemental pour les prêts autres que les prêts de détail et déclarées chaque trimestre au groupe de tolérance au risque environnemental et social.</p>
Marché	Pertinent, toujours inclus	<p>La TD surveille le risque de marché comme l'incidence du risque physique et de transition sur les facteurs du marché, comme les cours boursiers, les prix des produits de base et les écarts de crédit afin de reconnaître les fluctuations de l'offre et de la demande de produits et de services écologiques sur le marché. La Banque adapte ses offres et passe ses produits en revue afin qu'ils s'adaptent le mieux possible à ces fluctuations. Nous voulons offrir à nos clients des produits et services qui les aideront à mettre en œuvre leur plan de transition climatique, à atténuer les risques liés au climat et à profiter des avantages des technologies à faibles émissions de carbone. Tirer parti des occasions liées au climat constitue un effort à l'échelle de l'entreprise, comme en témoigne la gamme croissante de produits liés au climat offerts aux clients dans l'ensemble de la Banque.</p> <p>Dans le cadre de nos mesures visant à cerner, à évaluer et à atténuer les risques de marché, notre cadre de simulation de crise comprend des scénarios climatiques clés (p. ex. forte hausse des prix des produits de base, phénomènes météorologiques extrêmes). Consultez notre Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 pour en savoir plus.</p>
Réputation	Pertinent, toujours inclus	<p>La TD reconnaît que les risques climatiques peuvent avoir des répercussions sur la réputation par le biais des perceptions des parties prenantes quant à l'action ou à l'inaction de la Banque en matière de changements climatiques et de la pression accrue des organismes non gouvernementaux pour l'application de pratiques de placement et d'affaires durables.</p>
Risque physique aigu	Pertinent, toujours inclus	<p>La TD reconnaît l'incidence des phénomènes météorologiques extrêmes sur les opérations physiques. Mesures prises pour cerner, évaluer et atténuer les risques : • Les enjeux liés au risque ESG ont été intégrés au processus de demande d'approvisionnement visant les fournisseurs externes. • Les enjeux liés au risque ESG ont aussi été intégrés au programme de relations stratégiques de la TD, qui permet d'évaluer le risque environnemental et social que présentent les partenariats stratégiques de la Banque. • Le cadre de gestion des risques liés aux changements de la TD et le processus d'évaluation sont toujours utilisés pour évaluer le risque environnemental et social et les répercussions associées aux changements importants apportés aux produits, services, projets et initiatives de la TD. • Le programme de gestion de la continuité des opérations et de gestion des crises de la TD continue de soutenir la capacité de la direction de poursuivre les activités de la TD en cas de perturbation des activités.</p> <p>En tant qu'assureur, la TD s'expose à des risques directs (p. ex. une augmentation des prestations d'assurance) liés aux phénomènes météorologiques extrêmes. Mesures prises pour cerner, évaluer et atténuer les risques : • Début d'une collaboration entre TDA, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la Banque du Canada sur la toute première évaluation nationale des risques d'inondation dans le contexte des prêts hypothécaires et de l'assurance. TDA fournit des données pour appuyer cette analyse qui permettra de mieux comprendre les risques d'inondation auxquels les Canadiens et le système financier sont exposés, en plus de soutenir les efforts d'atténuation. • TDA offre des incitatifs financiers liés à la résilience. Par exemple, en Alberta, les clients qui optent pour un matériau de couverture hautement résistant et de longue durée avec l'optique de réduire d'éventuels dommages attribuables à des événements météorologiques extrêmes ont droit à un rabais. À la suite d'une réclamation, TDA paiera aussi jusqu'à 1 000 \$ pour l'installation d'un clapet antiretour ou d'une pompe de puisard avec système d'alimentation de secours pour prévenir d'autres sinistres. • TDA continue de diriger et de participer à des associations sectorielles (Bureau d'assurance du Canada et Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes) pour mettre sur pied des approches et des initiatives collectives visant à gérer les risques liés au climat. • TDA poursuit ses efforts relatifs à la Stratégie nationale d'adaptation et, en tant que membre d'Un Canada résistant au climat, elle s'efforce d'inciter le gouvernement à accroître son financement et ses mesures afin de bâtir un pays plus résilient aux catastrophes naturelles.</p>
Risque physique chronique	Pertinent, parfois inclus	<p>Les risques et les occasions liés aux changements climatiques se manifesteront de diverses façons au fil du temps, tout comme leur incidence sur la TD. L'analyse de scénarios climatiques est un processus qui consiste à déterminer et à évaluer les conséquences potentielles d'un ensemble d'états futurs plausibles dans un contexte d'incertitude. En 2022, nous avons fait progresser notre programme d'analyse de scénarios climatiques en évaluant le risque physique dans un scénario de réchauffement climatique dépassant le seuil de 2 °C. Dans le cadre de cet exercice, nous voulions continuer à renforcer nos capacités d'analyse de scénarios, appuyer notre processus de détermination des risques liés au climat et améliorer notre compréhension de toute l'étendue des éventuels risques physiques liés au climat auxquels sont exposés nos portefeuilles.</p> <p>De plus, nous avons mis à jour et élargi le champ d'application de notre carte thermique des risques liés au climat afin d'améliorer notre compréhension des sensibilités des secteurs d'activité et des régions géographiques aux risques liés au climat, y compris au risque physique chronique. L'objectif de la carte thermique est de fournir une représentation visuelle de la sensibilité au risque lié au climat des secteurs d'activité ou des régions géographiques. La carte thermique est considérée comme un outil d'identification de base pour la gestion des risques, mis au point par la TD pour mieux comprendre comment les risques liés au climat pourraient toucher ses clients.</p>

(C-FS2.2b) Évaluez-vous l'exposition de votre portefeuille aux occasions et aux risques liés au climat?

	Nous évaluons l'exposition du portefeuille.	Expliquez pourquoi l'exposition de votre portefeuille n'est pas évaluée et comment vous comptez aborder cette question dans l'avenir.
Activités bancaires (banque)	Oui	<Sans objet>
Placements (gestionnaire d'actifs)	Oui	<Sans objet>
Placements (propriétaire d'actifs)	Oui	<Sans objet>
Souscription d'assurance (compagnie d'assurance)	Oui	<Sans objet>

(C-FS2.2c) Décrivez comment vous évaluez l'exposition de votre portefeuille aux risques et occasions liés au climat.

	Type de processus de gestion des risques	Part du portefeuille couvert par le processus de gestion des risques	Type d'évaluation	Horizons temporels couverts	Outils et méthodes utilisés	Indiquez les raisons pour lesquelles vous mettez ce processus en œuvre afin d'évaluer l'exposition de votre portefeuille aux risques et aux occasions liés au climat.
Services bancaires (Banque)	Intégration dans le processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise	100	Volet qualitatif et volet quantitatif	Court terme Moyen terme Long terme	Analyse de scénarios Outils/méthodes internes Conseillers externes	Notre approche en matière de gestion des risques considère que les risques liés au climat sont des risques transversaux. Pour répondre à cette question, nous avons utilisé les données sur les expositions brutes au risque de crédit, à l'exclusion de l'exposition au risque de crédit de contrepartie dans le cadre de transactions assimilables aux prises en pension et des produits dérivés de gré à gré, comme il est indiqué dans le document Information réglementaire supplémentaire pour le quatrième trimestre de 2022. Cette source de données a déjà fait l'objet d'un rapport et se trouve dans le domaine public; elle est conforme aux directives du GIFCC et a été utilisée de manière cohérente pour rendre compte de notre mesure des actifs liés au carbone. La méthodologie thermique, l'analyse de scénarios, les cotes de risque du secteur, l'évaluation du risque social et environnemental et une diligence raisonnable accrue et une évaluation du crédit lié au climat à l'égard des emprunteurs) a été appliqué aux risques de crédit, comme il a été défini ci-dessus. Au-delà de la portée du portefeuille couvert afin de répondre à cette question, la Banque s'assure d'intégrer les capacités de gestion liées au climat à chaque secteur d'activité de manière à renforcer le sentiment d'appartenance et de responsabilité à l'égard des occasions et des risques liés au climat au sein de l'entreprise. Notre stratégie d'entreprise prévoit que chaque secteur d'activité de la TD participe à la gestion du risque climatique par l'élaboration de stratégies et de plans d'action en matière de climat.
Placements (gestionnaire d'actifs)	Processus précis de gestion des risques liés au climat	53	Volet qualitatif et volet quantitatif	Court terme Moyen terme Long terme	Alignement de la température du portefeuille Analyse de scénarios Outils/méthodes internes Conseillers externes	GPTD considère les changements climatiques comme un risque systémique ayant des effets sur l'économie, les entreprises et les investisseurs. Elle a adopté une approche de gestion des risques liés au climat qui suit sa philosophie globale de tenir compte de toutes les sources de risque important et de rendement dans ses processus d'investissement. À titre de gestionnaire de placements diversifiés en termes de catégories d'actif, GPTD considère les changements climatiques comme un domaine de recherche important. La proportion du portefeuille couverte par le processus de gestion des risques reflète les actifs dont il est question à la section des mesures de notre rapport du GIFCC. Ces actifs comprennent les catégories d'actifs et fonds suivants : actions cotées et les titres à revenu fixe d'entreprise et nos stratégies en matière d'infrastructure et d'actifs immobiliers. Les chiffres présentés n'incluent pas l'information relative à Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. La part restante de 47 % du portefeuille de GPTD inclut surtout des obligations souveraines et sous-souveraines, des produits dérivés, des liquidités, une dette privée et d'autres actifs alternatifs comme les prêts hypothécaires. D'autres évaluations ESG sont effectuées sous réserve de la disponibilité des données pour ces portefeuilles; cependant, les données ne sont pas encore assez solides pour que nous puissions les ajouter à la section des mesures de notre rapport du GIFCC.
Placements (propriétaire d'actifs)	Intégration dans le processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise	100	Volet qualitatif et volet quantitatif	Court terme Moyen terme Long terme	Analyse de scénarios Outils/méthodes internes Conseillers externes	Les titres du portefeuille de placements de Gestion de la trésorerie et du bilan (GTB) sont évalués et ajustés dans le cadre du processus de gestion du crédit. Dans le cadre de ce processus, certaines contreparties sont évaluées en fonction du risque lié au climat.
Souscription d'assurance (compagnie d'assurance)	Intégration dans le processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise	100	Qualitatif et quantitatif	Court terme Moyen terme Long terme	Analyse de scénarios Outils et méthodes internes Conseillers externes	Un processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise est critique pour évaluer les risques et les occasions liés au climat pour TD Assurance. En tant qu'assureur réglementé et membre du Groupe Banque TD, l'une des plus grandes organisations de services financiers du Canada, TD Assurance est intégrée au cadre sur les enjeux ESG de la TD et exige des processus de gestion des risques solides au niveau opérationnel et de l'entreprise. De plus, comme nous sommes une société d'assurance, nos produits et services sont régulièrement évalués par le biais du processus actuariel. À TDA, nous comprenons que les risques et les occasions liés au climat sont omniprésents dans tous les secteurs d'activité, dans l'ensemble des opérations et à l'échelle de l'entreprise. Une approche multidisciplinaire adoptée par toute l'organisation et qui tient compte des risques et des occasions liés au climat permet à l'ensemble diversifié d'outils de gestion des risques, de cadres et d'expertises au sein de TDA d'agir en collaboration et de façon coordonnée afin de fonctionner de manière cohérente. En outre, une telle approche multidisciplinaire facilite à la fois l'évaluation et l'atténuation des risques systémiques et systématiques liés au climat. Exemples de politiques et processus de gestion des risques de TDA, qui tiennent compte des risques liés au climat (p. ex. les risques physiques et de transition) : Exemple 1 : La politique de gestion du risque de réassurance et de catastrophe de TDA AG fait clairement référence aux changements climatiques. Exemple 2 : Depuis l'exercice 2022, l'énoncé d'appétence au risque de TDA pour la catégorie d'assurance des risques tient compte des répercussions des risques liés au climat dans la conception des produits et l'évaluation de la tarification, l'établissement des provisions et l'achat de la protection de réassurance. Dans un contexte où un seul outil ou une seule méthodologie ne permet pas de saisir l'ensemble des dimensions dynamiques du risque et des occasions liés au climat, TDA tire à la fois profit d'une approche multidisciplinaire et de capacités internes et externes. TDA s'efforce aussi de constamment améliorer ses capacités et d'en ajouter de nouvelles au fil du temps.

(C-FS2.2d) Est-ce que votre organisation tient compte des renseignements liés au climat à propos de vos clients/sociétés détenues dans le cadre de votre processus de diligence raisonnable et/ou d'évaluation des risques?

	Nous tenons compte des renseignements liés au climat.	Expliquez pourquoi vous ne tenez pas compte des renseignements liés au climat et comment vous comptez aborder cette question dans l'avenir.
Activités bancaires (banque)	Oui	<Sans objet>
Placements (gestionnaire d'actifs)	Oui	<Sans objet>
Placements (propriétaire d'actifs)	Oui	<Sans objet>
Souscription d'assurance (compagnie d'assurance)	Oui	<Sans objet>

(C-FS2.2e) Indiquez quels sont les renseignements liés au climat dont tient compte votre organisation à propos des clients/sociétés détenues dans le cadre de votre processus de diligence raisonnable et/ou d'évaluation des risques.

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Type de renseignements liés au climat pris en compte

Données sur les émissions

Cibles de réduction des émissions

Plans de transition climatique

Autre (veuillez préciser) : répercussions des changements climatiques sur l'emprunteur (risques physiques ou liés à la transition)

Processus par lequel l'information est obtenue

Directement des clients/sociétés détenues

Source de données publiques

Autre (veuillez préciser) : fournisseur de données tiers

Secteurs d'activité couverts par le processus de diligence raisonnable et/ou d'évaluation des risques

Énergie

Matériel

Biens d'équipement

Services commerciaux et professionnels

Transport

Automobiles et pièces

Biens de consommation durables et vêtements

Services aux consommateurs

Commerce de détail

Vente au détail de produits alimentaires et de base

Produits alimentaires, boissons et tabac

Produits domestiques et de soins personnels

Équipements et services de santé

Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie

Logiciels et services

Matériel et équipement informatique

Semiconducteurs et équipement connexe

Services de télécommunications

Médias et divertissement

Services publics

Immobilier

Indiquez de quelle manière ces renseignements liés au climat influencent votre prise de décision.

Compte tenu de l'influence potentielle des changements climatiques sur la manière dont nous et nos clients exerçons nos activités et la façon dont nos clients mènent leur vie et travaillent, nous créons des outils et des fonctions pour évaluer les risques et occasions associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, dans une perspective visant à prendre des décisions réfléchies et éclairées relativement à nos stratégies et à la planification des affaires dans le contexte des changements climatiques. Il s'agit notamment de prendre en considération les effets à long terme sur certains de nos segments d'affaires et de déployer des efforts afin de prévoir des mesures d'urgence en cas d'imprévus pour favoriser la continuité de nos activités d'affaires.

Par exemple, nous avons intégré les facteurs de risque liés au climat à nos processus pour l'évaluation des opérations de prêt autres que de détail ciblées. Nos équipes de crédit utilisent une gamme d'outils (questionnaires, évaluations environnementales de site, visites de site, recherche sectorielle, etc.) pour réaliser des activités de diligence raisonnable et repérer le risque environnemental et social éventuel, comme il est énoncé dans notre processus de gestion du risque environnemental et social, accessible à : <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-environmental-social-risk-process-fr.pdf>.

Les répercussions climatiques sur un emprunteur (risque physique, risque de transition) sont prises en compte par les prêteurs dans le processus de souscription afin d'améliorer l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur, y compris, mais sans s'y limiter, pour déterminer si un ajustement de la notation du risque de l'emprunteur, qui vise à déterminer les limites d'exposition du groupe et le pouvoir discrétionnaire, est nécessaire. Les répercussions du risque lié au climat dans un secteur donné sont intégrées dans notre processus d'évaluation du risque de l'industrie, qui alimente à son tour les limites de concentration sectorielle de la Banque. Nous avons aussi intégré la diligence raisonnable accrue des émissions financées à notre évaluation du risque environnemental et social lorsqu'il est question de demandes de crédit d'importance de secteurs prioritaires à forte intensité d'émissions de carbone, sous la forme de questionnaires sur l'intensité en carbone des emprunteurs et leur plan de transition.

Portefeuille

Placements (gestionnaire d'actifs)

Type de renseignements liés au climat pris en compte

Données sur les émissions
Données sur la consommation d'énergie
Cibles de réduction des émissions
Plans de transition climatique
Information communiquée par le GIFCC
Autre (veuillez préciser) : analyse de scénarios, exposition aux risques physiques liés au climat

Processus par lequel l'information est obtenue

Directement des clients/sociétés dans lesquelles nous investissons
Fournisseur de données
Sources de données publiques

Secteurs d'activité couverts par le processus de diligence raisonnable et/ou d'évaluation des risques

Énergie
Matériel
Biens d'équipement
Services commerciaux et professionnels
Transport
Automobiles et pièces
Biens de consommation durables et vêtements
Services aux consommateurs
Commerce de détail
Vente au détail de produits alimentaires et de base
Produits alimentaires, boissons et tabac
Produits domestiques et de soins personnels
Équipements et services de santé
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie
Logiciels et services
Matériel et équipement informatique
Semiconducteurs et équipement connexe
Services de télécommunications
Médias et divertissement
Services publics
Immobilier

Indiquez de quelle manière ces renseignements liés au climat influencent votre prise de décision.

L'approche de GPTD en matière de changement climatique est fondée sur la recherche scientifique et continue d'évoluer. Elle permet à GPTD de positionner certains portefeuilles de manière à ce que ceux-ci puissent tirer profit des occasions de placement découlant d'une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, tout en l'aidant à gérer les risques physiques et de transition qu'apportent les enjeux climatiques. En notre qualité de gestionnaire d'actifs investissant dans des marchés financiers publics et privés qui couvrent différentes régions, nous reconnaissons que les risques climatiques sont nombreux et peuvent avoir des répercussions à la fois sur GPTD en tant qu'entité et sur les actifs sous-jacents dans lesquels GPTD investit. Nous croyons que les facteurs ESG nous donnent une meilleure idée des risques potentiels et des occasions. Dans le cadre de notre approche, les facteurs ESG financièrement importants, y compris les facteurs climatiques, sont évalués parallèlement à d'autres critères d'investissement traditionnels, avec des répercussions sur les investissements si un événement ou un facteur ESG a une incidence sur le profil risque/rendement prévu d'un investissement.

Portefeuille

Placements (propriétaire d'actifs)

Type de renseignements liés au climat pris en compte

Autre (veuillez préciser) : répercussions des changements climatiques sur l'émetteur (risques physiques ou de transition)

Processus par lequel l'information est obtenue

Directement des clients/sociétés détenues
Source de données publiques

Secteurs d'activité couverts par le processus de diligence raisonnable et/ou d'évaluation des risques

Énergie
Matériel
Biens d'équipement
Services commerciaux et professionnels
Transport
Automobiles et pièces
Biens de consommation durables et vêtements
Services aux consommateurs
Commerce de détail
Vente au détail de produits alimentaires et de base
Produits alimentaires, boissons et tabac
Produits domestiques et de soins personnels
Équipements et services de santé
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie
Logiciels et services
Matériel et équipement informatique
Semiconducteurs et équipement connexe
Services de télécommunications
Médias et divertissement
Services publics
Immobilier

Indiquez de quelle manière ces renseignements liés au climat influencent votre prise de décision.

La Banque a approuvé une politique sur le risque environnemental et social à l'échelle de l'entreprise. Selon cette politique, les secteurs d'exploitation et les fonctions de l'entreprise sont tenus d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque environnemental et social (y compris les risques liés au climat) concernant leurs activités et de produire des rapports connexes. Ils doivent également se conformer aux exigences de l'entreprise, notamment aux positions et aux interdictions. Pour les émetteurs qui exposent la Banque à un risque de crédit, les répercussions des changements climatiques sur l'émetteur (risques physiques ou de transition) sont prises en compte dans le processus de crédit afin d'améliorer l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur, y compris, mais sans s'y limiter, pour déterminer si un ajustement de la notation du risque de l'emprunteur, qui vise à déterminer les limites d'exposition du groupe et le pouvoir discrétionnaire, est nécessaire. Les répercussions du risque lié au climat dans un secteur donné sont intégrées dans notre processus d'évaluation du risque de l'industrie, qui alimente à son tour les limites de concentration sectorielle de la Banque.

Portefeuille

Souscription d'assurance (compagnie d'assurance)

Type de renseignements liés au climat pris en compte

Autre (veuillez préciser) : type de véhicule assuré (p. ex. véhicule électrique ou hybride); région géographique de la maison assurée (p. ex. risque d'inondation); et options de matériaux de construction écologiques et résilients pour reconstruire après le sinistre d'un client

Processus par lequel l'information est obtenue

Directement des clients/sociétés dans lesquelles nous investissons

Secteurs d'activité couverts par le processus de diligence raisonnable et/ou d'évaluation des risques

Automobiles et pièces automobiles
Services aux consommateurs

Indiquez de quelle manière ces renseignements liés au climat influencent votre prise de décision.

Pour l'assurance automobile, TDA détermine si le véhicule assuré d'un client est un modèle électrique ou hybride. TDA offre des réductions aux conducteurs de véhicules électriques et de véhicules hybrides afin d'encourager et de récompenser les actions positives pour le climat. Pour l'assurance habitation, TDA réalise une cartographie thermique à l'échelle nationale afin de repérer les zones à risque extrême d'inondation et assujetties à d'autres risques liés au climat. TDA évalue et propose également aux clients des options de matériaux écologiques et résistants au climat lors de la reconstruction après un sinistre afin d'accroître la résilience climatique. Les contrats d'assurance habitation sont renégociés tous les ans, et les événements climatiques et météorologiques passés sont pris en compte dans la tarification des polices.

C2.3

(C2.3) Avez-vous recensé des risques liés au climat inhérents qui pourraient avoir une incidence financière ou stratégique considérable sur votre entreprise?

Oui

C2.3a

(C2.3a) Fournissez des renseignements détaillés sur les risques recensés qui pourraient avoir une incidence financière ou stratégique considérable sur votre entreprise.

Identifiant

Risque 1

Place occupée par le facteur de risque dans la chaîne de valeur

Portefeuille bancaire

Type de risque et principal facteur de risque lié au climat

Nouvelle réglementation	Réglementation et surveillance des risques liés au climat dans le secteur financier
-------------------------	---

Incidence financière potentielle principale

Risque de crédit accru

Type de risque climatique associé à la catégorie de risque traditionnelle du secteur des services financiers

Risque de crédit

Description propre à l'entreprise

Les risques liés au climat sont inhérents aux activités quotidiennes de notre entreprise et ils correspondent au risque de perte financière ou de dommages à la réputation découlant de la matérialisation des risques opérationnels, de crédit, de marché ou autres pour la Banque, nos clients ou les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Ils incluent les risques de transition associés à la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone. À la section Politiques des risques de transition de notre inventaire des risques liés au climat, nous avons recensé les changements apportés aux politiques ou aux réglementations visant à réduire les effets négatifs des changements climatiques ou à favoriser l'adaptation, et leurs répercussions possibles comme les obstacles d'accès au marché causés par les changements de politique et l'augmentation des coûts d'exploitation. L'exposition de la TD à des secteurs sensibles à l'environnement et à des clients faisant face à des risques de transition liés au climat qui sont accrus ou mal gérés peut nuire aux notations financières et augmenter le risque de défaillance. En 2020, la TD a créé un aperçu général du risque de crédit pour les secteurs qui, selon nous, sont les plus vulnérables aux risques physiques et de transition, en fonction des recommandations du GIFCC. En 2021, nous avons poursuivi le travail et avons élaboré un cadre de cartographie thermique initial, étayé par un processus d'examen des risques sectoriels, afin d'appuyer le recensement et l'évaluation des risques de transition liés au climat (c.-à-d. les portefeuilles et les secteurs d'activité les plus sensibles aux changements climatiques), notamment des examens approfondis de certains secteurs à haut risque de notre portefeuille autre que de détail. En 2022, nous avons mis à jour et élargi le champ d'application de notre carte thermique des risques liés au climat (la carte thermique) afin d'améliorer notre compréhension des sensibilités des secteurs d'activité et des régions géographiques aux risques liés au climat.

Horizon temporel

Moyen terme

Probabilité

Plus probable qu'improbable

Envergure de l'incidence

Moyen

Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle?

Non, nous ne disposons pas de cette donnée.

Incidence financière potentielle (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Minimum (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Maximum (monnaie)

<Sans objet>

Explication de l'incidence financière

Comme il est indiqué dans la colonne « Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle? », nous n'avons pas cette donnée.

Coût lié à la réaction face au risque

0

Description de la réaction et explication du calcul du coût

Le groupe Gestion du risque environnemental et social, mis sur pied en 2019, est chargé de la surveillance du risque environnemental et social, ce qui comprend l'élaboration de politiques, de processus et de mesures de gouvernance portant sur les risques afin de gérer et de superviser activement ces risques liés à la transition et d'en rendre compte. De plus, en 2021, nous avons bonifié nos ressources liées aux enjeux environnementaux et sociaux en formant une équipe responsable du risque de crédit ESG au sein du groupe Gestion du risque de crédit, améliorant ainsi notre approche visant à traiter la complexité du risque environnemental et social de notre portefeuille de prêts tant sur le plan de l'évaluation du risque de crédit individuel que sur celui du portefeuille. Poursuivant les efforts entrepris en 2020, la TD a continué en 2021 à participer à des groupes de travail et à des projets pilotes à l'échelle du secteur en vue d'élaborer des méthodologies et des approches normalisées pour recenser et évaluer les risques et analyser les scénarios climatiques. Nous avons élaboré un inventaire des risques liés au climat, qui tire parti des définitions du GIFCC pour les risques physiques et de transition. Au moyen de cet inventaire, nous avons formulé un premier cadre de cartographie thermique qui soutient le recensement et l'évaluation des risques physiques et de transition liés au climat. En 2022, nous avons mis à jour et élargi le champ d'application de notre carte thermique des risques liés au climat (la carte thermique) afin d'améliorer notre compréhension des sensibilités des secteurs d'activité et des régions géographiques aux risques liés au climat. Nous avons inclus le chiffre « 0 » dans la cellule Coût lié à la réaction face au risque, parce que nous ne disposons d'aucune donnée.

Commentaire

Identifiant

Risque 2

Place occupée par le facteur de risque dans la chaîne de valeur

Portefeuille bancaire

Type de risque et principal facteur de risque lié au climat

Risque physique aigu	Autre (veuillez préciser) : vagues de chaleur, vagues de froid, inondations riveraines, inondations côtières, incendies de forêt, tempêtes, glissements de terrain ou avalanches
----------------------	--

Incidence financière potentielle principale

Risque de crédit accru

Type de risque climatique associé à la catégorie de risque traditionnelle du secteur des services financiers

Risque de crédit

Description propre à l'entreprise

L'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes peut avoir des répercussions négatives sur nos prêts. Les événements météorologiques extrêmes ont le potentiel d'affecter les revenus, les coûts et la valeur des propriétés de nos emprunteurs et de se traduire par un risque de crédit accru et des pertes plus élevées pour la TD. En 2021, nous avons établi un inventaire des risques liés au climat qui donne un aperçu des facteurs de risque. En 2022, nous avons mis à jour et élargi le champ d'application de notre carte thermique des risques liés au climat (la carte thermique) afin d'améliorer notre compréhension des sensibilités des secteurs d'activité et des régions géographiques aux risques liés au climat. Cet inventaire inclut une évaluation des risques physiques aigus dans nos portefeuilles de prêts de détail (CGBI) et autres que de détail. Les résultats de la carte nous aideront à prioriser les secteurs d'activité et les régions géographiques pour les travaux d'évaluation et de mesure des risques par l'analyse de scénarios. De plus, elle nous a aidés à orienter la mise en œuvre d'autres mesures de gestion des risques, surtout en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Au fil du temps, nous prévoyons l'intégrer à notre processus de prise de décisions stratégiques, ainsi qu'à la pondération des secteurs et aux limites de concentration relatives aux actifs. Les cartes thermiques impliquent un processus itératif, où le cadre et la méthodologie continueront d'être progressivement affinés au cours des prochaines années, à mesure que la disponibilité et la qualité des données s'amélioreront. Nous continuerons d'évaluer les possibilités d'élargir la portée de nos cartes thermiques pour couvrir d'autres portefeuilles parmi les actifs, les activités et les clients de la TD.

Horizon temporel

Moyen terme

Probabilité

Probable

Envergure de l'incidence

Moyen

Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle?

Non, nous ne disposons pas de cette donnée.

Incidence financière potentielle (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Minimum (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Maximum (monnaie)

<Sans objet>

Explication de l'incidence financière

Comme il est indiqué dans la colonne « Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle? », nous n'avons pas cette donnée.

Coût lié à la réaction face au risque

0

Description de la réaction et explication du calcul du coût

En s'appuyant sur le travail entrepris en 2020, la TD a continué en 2021 à établir des capacités à l'échelle de la Banque, notamment un modèle opérationnel cible sur le climat et à participer à des groupes de travail ou à des projets pilotes à l'échelle du secteur en vue d'élaborer des méthodologies et des approches normalisées pour le recensement et l'évaluation des risques et l'analyse de scénarios climatiques. Nous avons élaboré un inventaire des risques liés au climat, qui tire parti des définitions du GIFCC pour les risques physiques et de transition. Au moyen de cet inventaire, nous avons formulé un premier cadre de cartographie thermique qui soutient le recensement et l'évaluation des risques physiques et de transition liés au climat. En 2022, nous avons mis à jour et élargi le champ d'application de notre carte thermique des risques liés au climat (la carte thermique) afin d'améliorer notre compréhension des sensibilités des secteurs d'activité et des régions géographiques aux risques liés au climat. Nous avons inclus le chiffre « 0 » dans la cellule Coût lié à la réaction face au risque, parce que nous ne disposons d'aucune donnée.

Commentaire

Identifiant

Risque 3

Place occupée par le facteur de risque dans la chaîne de valeur

Portefeuille bancaire

Type de risque et principal facteur de risque lié au climat

Risque physique chronique	Autre (veuillez préciser) : modification des précipitations moyennes, stress hydrique, modification de la vitesse moyenne du vent, hausse du niveau de la mer, érosion côtière, changements dans la zone pélagique de l'océan, modification des températures moyennes, modification du volume moyen de neige et de glace, modification de l'épaisseur du pergélisol, sécheresses
---------------------------	--

Incidence financière potentielle principale

Risque de crédit accru

Type de risque climatique associé à la catégorie de risque traditionnelle du secteur des services financiers

Risque de crédit

Description propre à l'entreprise

Les changements progressifs et à long terme des conditions climatiques et environnementales ont le potentiel d'affecter nos secteurs des prêts et nos activités, notamment en faisant augmenter nos coûts d'exploitation et le nombre d'interruptions des affaires ou en entraînant la perte de terrains, d'infrastructures ou de biens, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les revenus, les coûts et la valeur des propriétés de nos emprunteurs et se traduire par un risque de crédit accru et des pertes plus élevées pour la TD. En 2021, nous avons établi un inventaire des risques liés au climat qui donne un aperçu des facteurs de risque. En 2022, nous avons mis à jour et élargi le champ d'application de notre carte thermique des risques liés au climat (la carte thermique) afin d'améliorer notre compréhension des sensibilités des secteurs d'activité et des régions géographiques aux risques liés au climat. Cet inventaire inclut une évaluation des risques physiques chroniques dans nos portefeuilles de prêt de détail (CGBI) et autres que de détail. Les résultats de la carte nous aideront à prioriser les secteurs d'activité et les régions géographiques pour les travaux d'évaluation et de mesure des risques par l'analyse de scénarios. De plus, elle nous a aidés à orienter la mise en œuvre d'autres mesures de gestion des risques, surtout en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Au fil du temps, nous prévoyons l'intégrer à notre processus de prise de décisions stratégiques, ainsi qu'à la pondération des secteurs et aux limites de concentration relatives aux actifs. Les cartes thermiques impliquent un processus itératif, où le cadre et la méthodologie continueront d'être progressivement affinés au cours des prochaines années, à mesure que la disponibilité et la qualité des données s'amélioreront. Nous continuerons d'évaluer les possibilités d'élargir la portée de nos cartes thermiques pour couvrir d'autres portefeuilles parmi les actifs, les activités et les clients de la TD.

Horizon temporel

Moyen terme

Probabilité

Probable

Envergure de l'incidence

Moyen

Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle?

Non, nous ne disposons pas de cette donnée.

Incidence financière potentielle (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Minimum (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Maximum (monnaie)

<Sans objet>

Explication de l'incidence financière

Comme il est indiqué dans la colonne « Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle? », nous n'avons pas cette donnée.

Coût lié à la réaction face au risque

0

Description de la réaction et explication du calcul du coût

En s'appuyant sur le travail entrepris en 2020, la TD a continué en 2021 à établir des capacités à l'échelle de la Banque, notamment un modèle opérationnel cible sur le climat et à participer à des groupes de travail ou à des projets pilotes à l'échelle du secteur en vue d'élaborer des méthodologies et des approches normalisées pour le recensement et l'évaluation des risques et l'analyse de scénarios climatiques. Nous avons élaboré un inventaire des risques liés au climat, qui tire parti des définitions du GIFCC pour les risques physiques et de transition. Au moyen de cet inventaire, nous avons formulé un premier cadre de cartographie thermique qui soutient le recensement et l'évaluation des risques physiques et de transition liés au climat. En 2022, nous avons mis à jour et élargi le champ d'application de notre carte thermique des risques liés au climat (la carte thermique) afin d'améliorer notre compréhension des sensibilités des secteurs d'activité et des régions géographiques aux risques liés au climat. Nous avons inclus le chiffre « 0 » dans la cellule Coût lié à la réaction face au risque, parce que nous ne disposons d'aucune donnée.

Commentaire

Identifiant

Risque 4

Place occupée par le facteur de risque dans la chaîne de valeur

Portefeuille bancaire

Type de risque et principal facteur de risque lié au climat

Réputation	Inquiétude croissante ou commentaires négatifs des parties prenantes
------------	--

Incidence financière potentielle principale

Diminution des revenus compte tenu de la réduction de la demande de produits et services

Type de risque climatique associé à la catégorie de risque traditionnelle du secteur des services financiers

Risque d'atteinte à la réputation

Description propre à l'entreprise

Le risque d'atteinte à la réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur importante de la TD ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctrices coûteuses. La TD est consciente que l'opinion publique relativement au rôle que doit jouer une banque en matière d'actions climatiques et de façon plus spécifique, en ce qui a trait à l'utilisation des combustibles fossiles, peut diverger et même être conflictuelle. Certaines parties prenantes s'attendent à ce que les banques cessent beaucoup plus rapidement d'offrir des produits aux acteurs du secteur des combustibles fossiles. D'autres souhaitent que les banques réitérent leur engagement à long terme à financer le secteur des combustibles fossiles. Les parties prenantes peuvent prendre des mesures pour appuyer leur point de vue, ce qui pourrait donner lieu à une perte de clientèle et nuire à la marque. La page 65 du rapport ESG 2022 résume les principaux enjeux ESG soulevés par nos parties prenantes. Voici quelques exemples de sujets liés aux changements climatiques qui ont été soulevés par nos parties prenantes et investisseurs à l'exercice 2022 : objectifs de réduction des émissions de GES, secteurs supplémentaires pour lesquels des objectifs doivent être fixés, engagement avec les clients et parcours vers les émissions nettes nulles, capture du carbone et compensation des émissions de carbone, financement du secteur des combustibles fossiles et résilience aux catastrophes climatiques et protection des propriétés et des biens.

Horizon temporel

Court terme

Probabilité

Plus probable qu'improbable

Envergure de l'incidence

Moyenne à faible

Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle?

Non, nous ne disposons pas de cette donnée.

Incidence financière potentielle (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Minimum (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Maximum (monnaie)

<Sans objet>

Explication de l'incidence financière

Comme il est indiqué dans la colonne « Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle? », nous n'avons pas cette donnée.

Coût lié à la réaction face au risque

800 000

Description de la réaction et explication du calcul du coût

La TD s'assure de la participation significative des parties prenantes en favorisant un dialogue constant avec les investisseurs, les associations sectorielles, les ONG et les organismes environnementaux, communautaires et autochtones. Nos interactions avec ces parties prenantes influenceront nos politiques et pratiques internes. Compte tenu de l'intérêt croissant des parties prenantes au sujet de notre travail sur les facteurs ESG au cours des dernières années, la TD dispose d'une équipe responsable, d'une part, de gérer le processus d'engagement des parties prenantes à l'égard des enjeux ESG et, d'autre part, de répondre à leurs questions.

Mesures prises pour cerner, évaluer et atténuer les risques : • Continuer à renforcer le leadership environnemental de longue date de la TD en tant que banque axée sur les objectifs. • Mettre au point des produits et services durables pour financer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. • Comprendre les points de vue des actionnaires en prenant part régulièrement à des rencontres pour discuter des changements climatiques et accroître la sensibilisation au plan d'action sur les changements climatiques de la TD. • Gérer les enjeux émergents liés au climat par l'entremise de forums sur la gouvernance, comme les comités du risque d'atteinte à la réputation; et • Produire nos rapports annuels sur nos engagements et la transparence de nos progrès par le biais de la fonction Rapports ESG.

Explication du calcul du coût : Cette estimation tient compte de certains des coûts engagés en 2023 (de novembre 2022 à mars 2023) pour certains services rendus en lien avec la production de la série de rapports sur les enjeux ESG de 2022 de la TD (surtout en ce qui a trait à la conception, à l'assurance externe, au développement Web et aux services-conseils associés à la production du rapport). Il importe de noter que cette estimation n'est pas représentative du coût total, étant donné qu'elle ne comprend ni les frais facturés par les fournisseurs, et plus important encore, ni le coût des ressources ETP à l'interne et le temps que la direction a consacré à la révision et à la gestion du talent, qui représentent la majorité des coûts engagés pour la production de notre série de rapports.

Commentaire

Identifiant

Risque 5

Place occupée par le facteur de risque dans la chaîne de valeur

Opérations directes

Type de risque et principal facteur de risque lié au climat

Réglementation actuelle	Mécanismes de tarification du carbone
-------------------------	---------------------------------------

Incidence financière potentielle principale

Augmentation des coûts indirects (frais d'exploitation)

Type de risque climatique associé à la catégorie de risque traditionnelle du secteur des services financiers

Risque opérationnel

Description propre à l'entreprise

En 2021, la Banque a établi un inventaire des risques liés au climat qui donne un aperçu des facteurs de risque. Cet inventaire permet une identification exhaustive des risques liés au climat, ainsi qu'un aperçu des événements liés et de leurs répercussions. Conformément aux recommandations du GIFCC, nous définissons les risques de transition comme les risques qui émanent du processus de passage à une économie à faibles émissions de carbone et qui pourraient entraîner la réévaluation de la valeur d'une vaste gamme d'actifs. Dans la section Politiques de notre inventaire des risques liés au climat, nous avons recensé les changements apportés aux politiques ou à la réglementation visant à réduire les effets négatifs des changements climatiques ou à favoriser l'adaptation. Les événements qui ont le potentiel d'entraîner ces risques comprennent les changements aux politiques qui accélèrent la décarbonisation ou la rendent obligatoire et la modification de la portée, de la vitesse ou de la nature de l'application des politiques de décarbonisation. Les répercussions potentielles découlant de ces risques comprennent l'augmentation des coûts d'exploitation pour assurer la conformité aux nouvelles politiques (p. ex. tarification du carbone). Ces changements à de telles politiques pourraient donner lieu à une augmentation des coûts indirects (d'exploitation) (p. ex. l'augmentation des taxes sur l'énergie et le carbone et des mesures politiques afférentes pourraient entraîner la hausse des coûts en énergie à l'échelle des activités de la TD) et avoir une incidence sur le coût d'exploitation de notre portefeuille immobilier.

Horizon temporel

Court terme

Probabilité

Probable

Envergure de l'incidence

Faible

Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle?

Oui, une estimation à nombre unique.

Incidence financière potentielle (monnaie)

2 120 000

Incidence financière potentielle – Minimum (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Maximum (monnaie)

<Sans objet>

Explication de l'incidence financière

Nous avons estimé l'incidence financière de la hausse de la taxe fédérale sur le carbone au Canada, en nous appuyant sur les émissions de gaz à effet de serre canadiennes prévues dans notre plan. La taxe sur le carbone passera de 50 \$ la tonne en 2022 à 95 \$ en 2025 (dans trois ans). C'est une augmentation de 47 %. En supposant que les émissions de GES de nos champs d'application de 2022 demeurent les mêmes en 2025, la taxe sur le carbone pourrait faire augmenter nos coûts connexes en 2025 d'environ 2,12 millions de dollars. Ce montant est une estimation; il a été obtenu comme suit :

1) Nous avons multiplié la taxe sur le carbone de 50 \$ (taxe fédérale sur le carbone de 2022) par la valeur de nos émissions des champs d'application 1 et 2 visées par la taxe fédérale sur le carbone ($50 * 47 209,30$ tonnes d'éq. CO₂ = 2 360 465,07). Selon ce calcul, on estime à 2 360 465,07 \$ la taxe sur le carbone que la TD a payée en 2022.

2) Nous avons multiplié la taxe sur le carbone de 95 \$ (taxe fédérale sur le carbone de 2025) par la valeur de nos émissions des champs d'application 1 et 2 visées par la taxe fédérale sur le carbone ($95 * 47 209,30$ tonnes d'éq. CO₂ = 4 484 883,63). Selon ce calcul, on estime à 4 484 883,63 \$ la taxe sur le carbone que la TD devra payer en 2025, en supposant que les émissions visées demeurent les mêmes qu'en 2022.

3) Nous avons soustrait la taxe sur le carbone estimée de 2022 de celle estimée pour 2025 (à l'aide du calcul ci-dessus), comme suit : $4 484 883,63 - 2 360 465,07 = 2 124 418,56$. La valeur de 2 124 418,56 \$ (arrondie à 2 120 000 \$ dans la colonne Répercussions financières) représente le coût estimé de la taxe sur le carbone que la TD pourrait payer en 2025 par rapport à celle de 2022. À noter que l'augmentation de la taxe fédérale sur le carbone depuis 2022 représente un coût additionnel et annuel pour la TD, mais que nous n'avons présenté que la hausse de 2025 pour les besoins de cette réponse.

Coût lié à la réaction face au risque

2 950 000

Description de la réaction et explication du calcul du coût

La TD est exposée à des risques liés au climat, comme il a été indiqué dans l'inventaire des risques liés au climat de notre rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022. Les répercussions potentielles qui sont associées à l'exemple fourni dans notre proposition de réponse sont moins importantes que certains autres risques liés au climat auxquels nous sommes exposés. Toutefois, alors que nous continuons de quantifier les répercussions financières possibles des risques liés au climat, nous avons donné ce risque en exemple, car il nous était possible de le quantifier, d'en fournir l'incidence financière et de mettre en œuvre des initiatives d'atténuation.

À l'exercice 2022, la TD a continué de définir et de déployer des mesures d'efficacité énergétique et des occasions connexes de réduire sa consommation d'énergie (permettant en retour d'atténuer l'incidence de la hausse de la taxe sur le carbone et les coûts énergétiques). Le plus important programme de la TD pour l'exercice 2022 est la phase 3 du programme d'installation de dispositifs de contrôle intelligents en succursale. Pour profiter des effets composés et des gains d'efficacité liés à l'optimisation uniforme des systèmes CVC, la TD a recensé, à la fin de 2022, l'ensemble des établissements candidats « non complexes » restants où il serait possible d'installer de tels dispositifs en 2023. L'installation a commencé en mars. En octobre, les dispositifs avaient été installés dans la majorité des quelque 450 établissements. Bien que nous ne disposions pas encore d'une année complète de données, les mesures et vérifications préliminaires pour 2022 indiquent que les établissements où des dispositifs ont été installés (phase 3) ont vu leur consommation d'énergie diminuer de 19,5 % et leur facture de services publics diminuer de 250 000 \$ pour cette année partielle. Un examen complet des résultats aura lieu dès qu'une année complète de données se sera écoulée.

Le coût lié à la réaction face au risque de 2,95 millions de dollars a été établi dans le cadre de l'analyse de rentabilité associée au déploiement de la phase 3 du programme d'installation de dispositifs de contrôle intelligents de 2022 (coûts associés aux conseillers, aux investissements en capital et à la gestion de projet). Et bien qu'il s'agisse d'un coût ponctuel, la TD prévoit continuer d'explorer d'autres occasions d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'y investir chaque année. Même si le coût lié à la réaction face au risque (2,95 millions de dollars) est supérieur à la hausse des incidences financières associées au risque en 2025 (2,12 millions de dollars), le déploiement d'occasions d'efficacité énergétique est un investissement qui en vaut la peine. Ces mesures ne permettent pas seulement d'atténuer la hausse des coûts associés à la taxe sur le carbone, elles permettent aussi d'atténuer la hausse des coûts énergétiques en plus de contribuer à la réduction de notre consommation d'énergie à l'échelle de notre portefeuille et du même coup d'appuyer nos engagements en matière d'environnement. Autrement dit, l'atténuation de la hausse des coûts associés à la taxe sur le carbone est l'un des nombreux avantages financiers et environnementaux de cet investissement.

Commentaire

C2.4

(C2.4) Avez-vous recensé des occasions liées au climat qui pourraient avoir une incidence financière ou stratégique considérable sur votre entreprise?

Oui

C2.4a

(C2.4a) Fournissez des renseignements détaillés sur les occasions recensées qui pourraient avoir une incidence financière ou stratégique considérable sur votre entreprise.

Identifiant

Occ 1

Place occupée par l'occasion dans la chaîne de valeur

Opérations directes

Type d'occasion

Utilisation efficace des ressources

Principal facteur d'occasion liée au climat

Autre (veuillez préciser) : efficacité des ressources et occasions d'optimisation

Incidence financière potentielle principale

Diminution des coûts indirects (frais d'exploitation)

Description propre à l'entreprise

Au cours de l'exercice 2022, des améliorations énergétiques, incluant des technologies, ont été mises en œuvre dans des centaines d'établissements en Amérique du Nord. Ces améliorations comprennent l'ajout de dispositifs de contrôle intelligents dans plus de 450 emplacements dans le cadre de la phase 3 du programme d'installation des dispositifs de contrôle intelligents en succursale. Ainsi, ces dispositifs ont été installés dans l'ensemble des succursales « non complexes » restantes (pour atteindre une couverture de plus de 50 % de notre portefeuille de détail). Un petit programme d'éclairage DEL a aussi été déployé au Canada pour atteindre une couverture des succursales non complexes de près de 100 %. La TD évalue maintenant la faisabilité de déployer le programme auprès des établissements complexes. Au total, plus de 200 établissements candidats ont été recensés, ce qui permettrait d'assurer une couverture de plus de 65 % du portefeuille. Le programme pourra être déployé dans de nouveaux établissements à mesure que la technologie évoluera. Nous sommes aussi à étudier la possibilité d'installer les dispositifs de contrôle intelligents dans les petits bureaux de l'entreprise. Un projet pilote a eu lieu au cours de l'exercice 2023.

Le programme des dispositifs de contrôle intelligents en succursale permet à la TD de réduire ses émissions et sa consommation d'énergie par la surveillance à distance des contrôles de la température et du système CVC. Il permet aussi de réduire le coût et les émissions associés aux véhicules en diminuant le nombre d'appels de services de maintenance. L'accès en temps réel à l'état des succursales permet à la TD de régler les problèmes de déviation de contrôle du système CVC avec efficacité – une tâche impossible avec la mise en service périodique de l'immeuble – tout en améliorant l'expérience des occupants. C'est sans compter que l'architecture de communication des dispositifs permet le déploiement de technologies nouvelles et connectées à l'échelle des succursales. À mesure que d'autres établissements seront connectés, le réseau de dispositifs de contrôle intelligents profitera d'effets cumulatifs, et des technologies nouvelles pourront être déployées.

Parmi les autres programmes en cours, notons l'expansion du programme d'installation de pompes à chaleur biénergie en toiture (nous sommes dans l'attente des données de mesure et de vérification pour les dix établissements ayant pris part au projet pilote en 2023) et d'un programme d'installation de panneaux solaires photovoltaïques. À l'heure actuelle, les initiatives d'optimisation des immeubles et d'installation de dispositifs de contrôle intelligents en succursale permettent de réduire les coûts et les émissions sur un horizon d'un ou deux ans. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques et de pompes à chaleur biénergie en toiture et la modernisation des systèmes CVC favoriseront les réductions à court et à long terme, suivant l'exploitation des occasions faciles à saisir. Les pompes à chaleur biénergie permettront de tirer profit des réseaux électriques propres en Amérique du Nord, tandis que les panneaux solaires photovoltaïques contribueront à atténuer les risques liés aux changements futurs du réseau. Grâce à cette stratégie, nous pourrions réduire en continu nos émissions de champs d'application 1 et 2, indépendamment des politiques gouvernementales et des forces du marché ayant une influence sur le réseau.

Étant donné que le parc immobilier est principalement constitué d'immeubles où la TD est locataire plutôt que propriétaire, nous mettons l'accent sur la façon dont nous pouvons intégrer l'efficacité dans nos contrats de location avec les propriétaires. À l'exercice 2022, la TD a une fois de plus été reconnue comme un leader en matière de baux écologiques. Elle est d'ailleurs la seule organisation en Amérique du Nord à avoir reçu le prix platine dans la catégorie des locataires. La TD a été reconnue dans la catégorie des opérations d'équipe et a reçu un prix platine dans cette catégorie. Il s'agit de la plus haute récompense décernée par l'Institute on Market Transformation (IMT) et la Better Building Alliance du U.S. Department of Energy.

Horizon temporel

Court terme

Probabilité

Probable

Envergure de l'incidence

Moyenne à faible

Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle?

Oui, une fourchette estimée

Incidence financière potentielle (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Minimum (monnaie)

5 750 000

Incidence financière potentielle – Maximum (monnaie)

6 400 000

Explication de l'incidence financière

Comme c'était le cas les années passées, l'incidence financière est évaluée sur la base de la mise en œuvre de la phase 3 du programme des dispositifs de contrôle intelligents en succursale à l'exercice 2022. Comme nous ne disposons toujours pas d'une année de données de mesure et de vérification complète pour valider le montant réel des économies réalisées grâce à la phase 3 de ce programme, nous avons calculé l'incidence financière potentielle en fonction des économies réalisées antérieurement et des paramètres propres à cette technologie associés à des occasions similaires que nous avons mises en œuvre à la TD au cours des années de déclaration précédentes. Nous avons supposé que la durée de vie moyenne de cette initiative sera d'environ dix ans (c'est-à-dire qu'en moyenne, nous nous attendons à réaliser des avantages financiers pendant dix ans grâce à cette initiative de réduction des émissions). L'incidence financière a été ajustée par rapport à celle de la soumission de l'année dernière, en fonction du nombre réel d'établissements où ces dispositifs ont été installés en 2022. La limite de la bande supérieure de 6 400 000 \$ correspond au montant des économies qu'on s'attend à réaliser grâce au programme (640 000 \$), multiplié par 10 (ans). La bande inférieure de 5 750 000 \$ représente les économies attribuables seulement aux établissements où ces dispositifs ont été installés en 2022. Pendant l'exercice 2023, les autres économies possibles comprennent celles qui découleront des quelque 200 établissements complexes où une étude de faisabilité au titre du programme est actuellement en cours. On s'attend à ce que l'installation de pompes à chaleur biénergie en toiture ait un coût d'exploitation neutre compte tenu des tarifs des services publics et du prix du carbone. Ainsi, son incidence n'est pas prise en compte directement. Ces données seront modifiées au cours des prochaines années, lorsque les résultats réels auront été validés par des données de mesure et de vérification. L'incidence de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques n'a pas encore été incluse, étant donné que le projet en est qu'à ses débuts. Toutefois, l'incidence de cette initiative sur le coût cumulatif devrait être de l'ordre des 4 000 000 \$ (160 000 \$/année sur une durée de vie du système de 25 ans). Pour l'exercice 2023, l'étude portera sur les établissements de détail au Canada. L'incidence des autres coûts sera tirée de l'élargissement du réseau solaire – dispositif de poursuite et espace de stationnement – et d'analyses de rentabilité connexes aux États-Unis.

Coût de réalisation de l'occasion

2 950 000

Stratégie de réalisation de l'occasion et explication du calcul du coût

Des activités et des projets propres à l'entreprise pour réaliser cette occasion ont été recensés, notamment les technologies comme les dispositifs de contrôle intelligent en succursale, l'éclairage DEL, les pompes à chaleur biénergie et les refroidisseurs à récupérateur de chaleur ainsi que les études en matière d'installations photovoltaïques solaires et de contrats d'achat virtuel d'électricité, etc., en Amérique du Nord. Nous réaliserons également des audits énergétiques et travaillerons avec des conseillers externes sur une étude portant sur les émissions nettes nulles et la renonciation aux hydrocarbures afin de cerner les occasions supplémentaires à mettre en œuvre dans notre portefeuille immobilier.

La phase 3 du programme d'installation de dispositifs de contrôle intelligents en succursale est le plus important programme que nous avons mené à bien en 2022. Lors de phases antérieures, le programme a été déployé auprès d'établissements où il nous était facile et rentable d'installer les dispositifs. Le déploiement à plus large échelle de ce programme auprès des établissements de détail de la TD nous a permis d'adopter une approche plus uniforme et efficace pour optimiser la consommation de l'énergie des bâtiments. Dans ce contexte, une plus grande couverture du programme permet d'obtenir un effet composé, en plus de permettre au réseau de dispositifs de contrôle intelligents de servir de plateforme de communication pour l'ajout de technologies nouvelles, intelligentes et connectées comme des capteurs de qualité atmosphérique et des capteurs d'occupation à distance.

Pour profiter des effets composés et des gains d'efficacité liés à l'optimisation uniforme des systèmes CVC, la TD a recensé, à la fin de 2022, l'ensemble des établissements candidats « non complexes » restants où il serait possible d'installer de tels dispositifs en 2023.

L'installation a commencé en mars. En octobre, les dispositifs avaient été installés dans la majorité des quelque 450 établissements. Par la même occasion, les établissements qui, pendant le processus d'installation ont été désignés comme étant incompatibles, ont été notés et classés afin que la TD puisse réévaluer leur admissibilité à l'installation de dispositifs de contrôle intelligents advenant l'avancement des technologies dans ce domaine.

Bien que nous ne disposions pas encore d'une année complète de données, les mesures et vérifications préliminaires pour 2022 indiquent que les établissements où des dispositifs ont été installés (phase 3) ont vu leur consommation d'énergie diminuer de 19,5 % et leur facture de services publics diminuer de 250 000 \$ pour cette année partielle. Un examen complet des résultats aura lieu dès qu'une année complète de données se sera écoulée.

Notre coût de base de 2 950 000 \$ pour la réalisation de cette occasion a été calculé à partir du coût réel de réalisation de la phase 3 du programme d'installation de dispositifs de contrôle intelligents en succursale en 2022. Il comprend les coûts associés aux conseillers, aux investissements en capital et à la gestion de projet.

Commentaire

Identifiant

Occ 2

Place occupée par l'occasion dans la chaîne de valeur

Portefeuille bancaire

Type d'occasion

Produits et services

Principal facteur d'occasion liée au climat

Capacité de diversifier les activités commerciales

Incidence financière potentielle principale

Augmentation des revenus grâce à l'accès à des marchés nouveaux et émergents

Description propre à l'entreprise

Les marchés du carbone et de l'emprunt durable représentent pour la TD une occasion de grandir, d'appuyer sa clientèle et d'assurer sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le marché des obligations durables (obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable) a suivi une courbe ascendante au fil des années pour s'établir à 15 % en 2022. C'est une hausse de 4 % par rapport à 2018. La TD est active sur les marchés financiers durables depuis plus de dix ans : elle a procédé à des émissions, à des prises fermes et à des investissements dans des obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable (VSDDD) et à des prêts liés au développement durable. Pendant l'exercice 2022, VMTD a procédé à la prise ferme de plus de 122 milliards de dollars en obligations VSDDD mondiales et en prêts liés au développement durable, réalisant plus de 400 opérations auprès de plus de 150 emprunteurs, dans 20 devises. En 2022, Bloomberg a nommé la TD meilleure banque canadienne pour les obligations VSDDD mondiales, avec plus de 15 milliards de dollars en opérations de prise ferme réparties. La TD estime que le recours à la finance durable et aux opérations sur le marché du carbone constitue une incroyable occasion d'affaires, mais aussi une composante essentielle de sa démarche visant à atteindre son objectif d'émissions de GES nettes nulles pour ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050. En 2017, la TD a été la première banque canadienne à annoncer un objectif financier pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, établissant une cible totale de 100 milliards de dollars d'ici 2030 sous forme de prêts, de financement, de services de gestion d'actifs et de programmes d'entreprise internes. Et c'est avec fierté que nous avons atteint cet objectif plus tôt que prévu, en 2022. À la fin de l'exercice 2022, la TD avait mobilisé 107,8 milliards de dollars sous forme de prêts, de financement, de services de gestion d'actifs et d'autres programmes pour des initiatives à faibles émissions de carbone. En décembre 2021, la Banque a conclu une émission d'obligations vertes de trois ans de 500 millions de dollars américains. L'émission a été réalisée par l'intermédiaire d'un consortium de prise ferme composé d'entreprises appartenant à des minorités, à des femmes et à des anciens combattants. C'est la première fois qu'une émission d'obligations faite par une banque canadienne est pilotée par un consortium dont les teneurs de livres associés sont des entreprises de ce type, ce qui témoigne de la grande importance que la TD accorde à la diversité et à l'inclusion. Cela représentait la toute première émission d'obligations vertes de la TD aux termes de son Cadre de travail des obligations durables mis en place en 2020. En 2022, nous nous sommes donné comme objectif de fixer une cible en matière de finance durable et de décarbonisation. Cette cible, publiée en mars 2023, vise à appuyer les clients et les collectivités que nous servons en visant à mobiliser 500 milliards de dollars canadiens d'ici 2030 au moyen d'activités financières, notamment les prêts, le financement, les services de prise ferme, les services-conseils, l'assurance et les propres placements de la Banque.

Horizon temporel

Moyen terme

Probabilité

Plus probable qu'improbable

Envergure de l'incidence

Moyen

Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle?

Oui, une fourchette estimée

Incidence financière potentielle (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Minimum (monnaie)

100 000 000 000

Incidence financière potentielle – Maximum (monnaie)

500 000 000 000

Explication de l'incidence financière

En 2017, la TD a été la première banque canadienne à annoncer un objectif financier pour favoriser davantage la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, établissant une cible totale de 100 milliards de dollars d'ici 2030 sous forme de prêts, de financement, de services de gestion d'actifs et de programmes d'entreprise internes. À l'exercice 2022, nous avons atteint cette cible plus rapidement que prévu en mobilisant un total de 107,8 milliards de dollars. Dans les années qui ont suivi 2022, la TD a travaillé vers une nouvelle cible d'entreprise en matière de finance durable et de décarbonisation visant à mobiliser 500 milliards de dollars d'ici 2030. La TD souhaite principalement soutenir les activités environnementales, de décarbonisation et sociales au moyen de prêts, de financement, de services de prise ferme, de services-conseils et d'assurance, ainsi que par les propres investissements de la Banque. À l'exercice 2022, la TD a procédé à la prise ferme de 19 milliards d'obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable (VSDDD). L'incidence financière potentielle minimale représente la cible de 100 milliards de dollars que nous avons déjà atteinte en 2022, tandis que l'incidence financière potentielle maximale reflète la nouvelle cible en matière de finance durable et de décarbonisation de 500 milliards de dollars.

Coût de réalisation de l'occasion

0

Stratégie de réalisation de l'occasion et explication du calcul du coût

Dans la catégorie de l'incidence financière potentielle principale (Augmentation des revenus grâce à l'accès à des marchés nouveaux et émergents), la TD a établi un cadre sur les enjeux ESG et un plan d'action sur les changements climatiques pour faire avancer sa stratégie ESG, en incluant ses objectifs de financement durable. L'équipe Finance durable de la TD élabore des stratégies générales pour appuyer les occasions d'affaires et nos progrès dans les domaines d'intervention du cadre sur les enjeux ESG. Le groupe Solutions ESG, Valeurs Mobilières TD fournit des conseils en matière d'enjeux ESG et propose des solutions axées sur les clients pour les aider à mettre en œuvre leurs propres stratégies ESG et à obtenir du financement durable. Valeurs Mobilières TD a lancé son unité Services-conseils en carbone, qui propose aux clients des solutions complètes pour le marché du carbone visant à soutenir la transition vers une économie à faibles émissions. Depuis 2010, Valeurs Mobilières TD a procédé à la prise ferme de plus de 122 milliards de dollars en prêts et obligations VSDDD. En qualité d'emprunteur, la TD a émis pour environ 3 milliards de dollars en obligations au titre de son cadre de travail des obligations durables. Au 31 octobre 2022, le portefeuille de placement du groupe Trésorerie incluait environ pour 22,3 milliards de dollars en obligations VSDDD. Nous avons inclus une valeur de zéro dans la colonne Coût de réalisation de l'occasion, car ce coût a été pris en compte dans nos activités courantes.

Étude de cas : Par l'intermédiaire du groupe Solutions ESG, VMTD appuie les objectifs de durabilité et de décarbonisation d'Occidental (Oxy) au moyen de prêts généraux et d'instruments financiers spécialisés. Par l'entremise de sa filiale, Oxy Low Carbon Ventures, Oxy développe des solutions de gestion du carbone, comme la capture de carbone, l'utilisation et le stockage, ainsi que la capacité de capturer et de séquestrer des millions de tonnes métriques de CO₂ (dioxyde de carbone) par an pour l'aider, ainsi que d'autres, à atteindre leurs objectifs d'émissions nettes nulles. Oxy construit actuellement sa première installation de capture directe dans l'air au Texas, qui constituera la plus grande de ce genre au monde. Oxy a également acquis des droits dans plus de 1 000 kilomètres carrés d'espaces poreux le long de la côte américaine du golfe du Mexique qui peut prendre en charge jusqu'à cinq centres de séquestration avec une capacité de stockage maximale de 6 milliards de tonnes métriques de CO₂. En 2021, VMTD a appuyé Oxy dans la conclusion d'un prêt lié au développement durable. Ce prêt de 4 milliards de dollars américains était le premier du genre pour une entreprise pétrogazière en amont des États-Unis qui était associé à des réductions absolues d'émissions de GES des champs d'application 1 et 2 comme indicateur de rendement clé. L'équipe Solutions ESG a agi comme agent de structuration de la qualité durable associé, en plus d'appuyer Oxy pour la sélection d'indicateurs de rendement clés et l'analyse d'objectifs, la documentation de la convention de crédit et les documents de prêteurs.

Commentaire

Identifiant

Occ 3

Place occupée par l'occasion dans la chaîne de valeur

Portefeuille bancaire

Type d'occasion

Produits et services

Principal facteur d'occasion liée au climat

Évolution des préférences des consommateurs

Incidence financière potentielle principale

Augmentation des revenus grâce à l'accès à des marchés nouveaux et émergents

Description propre à l'entreprise

Nous voulons offrir à nos clients des produits et services qui les aideront à mettre en œuvre leur plan de transition climatique, à atténuer les risques liés au climat et à profiter des avantages des technologies à faibles émissions de carbone. Tirer parti des occasions liées au climat constitue un effort à l'échelle de l'entreprise, comme en témoigne la gamme croissante de produits liés au climat offerts aux clients dans l'ensemble de la Banque. En 2014, Financement auto TD a lancé le programme Éco-autos, qui offre des taux de financement réduits aux clients qui achètent un véhicule électrique ou un véhicule électrique hybride admissible au Canada ou aux États-Unis. À l'exercice 2022, nous avons financé l'achat de plus de 23 000 véhicules électriques ou hybrides (5 895 au Canada et 17 427 aux États-Unis). En misant sur des programmes, produits et services financiers à l'échelle de nos secteurs d'activité, nous estimons que la TD contribue à aider ses clients dans leur transition vers un avenir plus inclusif et faible en carbone par leur participation sur les marchés du carbone et du financement durable.

Horizon temporel

Long terme

Probabilité

Probable

Envergure de l'incidence

Moyen

Pouvez-vous fournir une incidence financière potentielle?

Oui, une estimation à nombre unique.

Incidence financière potentielle (monnaie)

1 575 000 000

Incidence financière potentielle – Minimum (monnaie)

<Sans objet>

Incidence financière potentielle – Maximum (monnaie)

<Sans objet>

Explication de l'incidence financière

L'incidence financière équivaut à la valeur totale annuelle des véhicules électriques ou hybrides financés au Canada et aux États-Unis dans le cadre du programme Éco-autos. Au Canada, nous avons financé plus de 5 000 véhicules électriques ou hybrides pour un financement total de 266 000 000 \$ CA. Aux États-Unis, Financement auto TD a octroyé plus de 17 000 prêts pour véhicules électriques ou hybrides neufs ou d'occasion pour un financement total de 961 000 000 \$ US (environ 1 309 000 000 \$ CA). L'incidence financière totale équivaut à la somme des opérations financées au Canada et aux États-Unis pour un montant total de 1 841 000 000 \$ CA au 31 octobre 2022.

Coût de réalisation de l'occasion

0

Stratégie de réalisation de l'occasion et explication du calcul du coût

Financement auto TD octroie des prêts pour financer l'achat d'un véhicule électrique ou hybride par l'entremise de son programme Éco-autos (un programme qui propose des tarifs spéciaux sur le financement d'un véhicule électrique ou hybride). Nous avons inclus une valeur de zéro dans la colonne Coût de réalisation de l'occasion, car ce coût a été pris en compte dans nos activités courantes.

Commentaire

C3.1

(C3.1) Est-ce que la stratégie de votre organisation prévoit un plan de transition climatique aligné à un réchauffement planétaire de 1,5 °C?

Rangée 1 :

Plan de transition climatique

Oui. Nous disposons d'un plan de transition climatique aligné à un réchauffement planétaire de 1,5 °C.

Plan de transition climatique rendu public

Oui

Mécanisme par lequel la rétroaction est recueillie auprès des actionnaires relativement à votre plan de transition climatique

Nous avons mis en place un mécanisme de rétroaction

Description du mécanisme de rétroaction

Comme il a été indiqué dans notre rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022, nous avons commencé à intégrer les recommandations du secteur à nos plans de transition de notre plan d'action sur les changements climatiques. Des éléments du cadre sur les plans de transition pour les institutions financières, élaboré par la GFANZ, ont été intégrés dans ce rapport et nous avons organisé l'information à divulguer en fonction de ce cadre. Notre plan de transition est un processus itératif, et nous continuerons de l'améliorer au fil des années de déclaration.

Il existe différentes façons de recevoir de la rétroaction en lien avec le plan de transition climatique :

- Nous avons des communications et rencontres régulières avec divers actionnaires et investisseurs institutionnels pour discuter de notre plan de transition/d'actions climatiques et répondre à leurs questions.
- Avant l'assemblée annuelle des actionnaires, nous échangeons avec les actionnaires qui ont soumis des propositions. Lors de l'assemblée, notre chef de direction et président du conseil d'administration répond aux questions des actionnaires. Les questions ou propositions des actionnaires peuvent porter sur divers sujets, dont les changements climatiques.

Fréquence de la collecte de la rétroaction

Plus souvent qu'une fois par année

Joignez tout document pertinent détaillant votre plan de transition climatique (facultatif).

Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022
2022-climate-action-report-fr.pdf

Expliquez pourquoi votre organisation n'a pas de plan de transition climatique aligné sur un réchauffement planétaire de 1,5°C et indiquez vos plans pour en élaborer un dans l'avenir.

<Sans objet>

Expliquez pourquoi les risques et les occasions liés au climat n'ont pas influencé votre stratégie.

<Sans objet>

C3.2

(C3.2) Votre organisation a-t-elle recours à l'analyse de scénarios climatiques pour orienter sa stratégie d'affaires?

	Utilisation de l'analyse de scénarios climatiques pour orienter sa stratégie	Principale raison pour laquelle votre organisation n'a pas recours à l'analyse de scénarios climatiques pour orienter sa stratégie	Expliquez pourquoi votre organisation n'a pas recours à l'analyse de scénarios climatiques pour orienter sa stratégie et quels sont vos plans pour l'avenir à cet égard.
Rangée 1	Oui, analyse qualitative et quantitative	<Sans objet>	<Sans objet>

(C3.2a) Fournissez des renseignements détaillés sur l'utilisation de l'analyse de scénarios climatiques par votre organisation.

Scénario climatique	Couverture de l'analyse de scénarios	Alignement de la température du scénario	Paramètres, hypothèses, choix analytiques
Scénarios de transition Cadre de travail sur les scénarios du NFGS	Portefeuille	<Sans objet>	<p>Exemple 1 :</p> <p>La TD a participé au projet pilote sur des scénarios de risques liés aux changements climatiques de la Banque du Canada et du BSIF, qui mettait l'accent exclusivement sur le risque lié à la transition des changements climatiques.</p> <p>Pour analyser le risque de transition climatique, quatre scénarios climatiques sur un horizon de 30 ans, soit entre 2020 et 2050, ont été élaborés. Ces scénarios variaient en fonction de deux facteurs clés du risque de transition climatique : tout d'abord, selon l'ambition et le moment de la transition de la politique mondiale sur le climat, et ensuite, selon le rythme des changements technologiques et la disponibilité des technologies d'élimination du CO₂. Pour évaluer le risque de crédit, la Banque du Canada et le BSIF se sont appuyés sur une méthodologie d'abord proposée par le PNUE-IF, Mercer et Oliver Wyman, qui a été élaborée dans le cadre d'un projet pilote visant à mieux équiper le secteur bancaire pour mettre en œuvre les recommandations du GIFCC.</p> <p>Voici les quatre scénarios climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scénario de référence (politiques de 2019) – scénario de référence intégrant les politiques climatiques mondiales en place à la fin de 2019 • Intervention immédiate (sous 2 °C) – politiques immédiates pour contenir le réchauffement mondial moyen en dessous de 2 °C • Intervention différée (sous 2 °C) – politiques différées pour contenir le réchauffement mondial moyen en dessous de 2 °C • Carboneutralité en 2050 (1,5 °C) – politiques immédiates plus ambitieuses pour limiter le réchauffement mondial moyen à 1,5 °C; comprend les engagements actuels de certains pays à atteindre la carboneutralité. <p>Les banques participantes ont analysé les risques de crédit de leur portefeuille de prêts de gros. L'analyse a porté principalement sur les expositions canadiennes et américaines des institutions financières participantes, certaines institutions ayant également examiné leurs expositions en dehors de l'Amérique du Nord. Le projet pilote couvrait les dix secteurs de l'économie à plus forte intensité d'émissions : cultures, forêts, bétail, charbon, pétrole brut, gaz, pétrole raffiné, électricité, industries à forte intensité énergétique et transport commercial.</p> <p>Exemple 2 :</p> <p>Gestion de Placements TD : Actuellement, les scénarios du NGFS sont ceux qui s'appliquent le plus à la gestion d'actifs et qui rassemblent le plus l'industrie. L'analyse des scénarios climatiques implique l'évaluation des risques et des occasions climatiques posés par et pour les sociétés détenues dans lesquelles nous investissons à travers le prisme de divers scénarios de réchauffement futur, y compris des scénarios de réchauffement global de 1,5 °C, 2 °C et 3 °C. Pour effectuer l'analyse des scénarios, nous nous appuyons sur des données et des modèles tiers, notamment les mesures de la valeur à risque climatique et les paramètres de potentiel de réchauffement du MSCI. L'utilisation de ces données permet à GPTD d'évaluer les risques potentiels que le changement climatique fait peser sur ses investissements.</p>
Scénarios de risques physiques liés au climat RCP 8.5	Division commerciale	<Sans objet>	<p>Comme il est indiqué sur la rangée ci-dessus, nous avons fait progresser notre programme d'analyse de scénarios climatiques en évaluant le risque physique dans un scénario de réchauffement climatique dépassant le seuil de 2 °C. Dans le cadre de cet exercice, nous voulions continuer à renforcer nos capacités d'analyse de scénarios, appuyer notre processus de détermination des risques liés au climat et améliorer notre compréhension de toute l'étendue des éventuels risques physiques liés au climat auxquels sont exposés nos portefeuilles.</p> <p>Cette analyse des scénarios de risques physiques fait partie intégrante de nos processus de quantification des risques. Nous avons favorisé l'évaluation d'une analyse de scénarios pour nos portefeuilles liés à l'immobilier (CGBI, Immobilier commercial et Assurance habitation) en Amérique du Nord afin d'évaluer l'éventail des répercussions possibles, y compris les pertes prévues. L'objectif principal de l'évaluation était de comprendre les répercussions des risques physiques pour quatre principaux dangers : les inondations, les ouragans, les feux de forêt et les orages de convection violents (p. ex. vent, grêle, tornade). Nous avons réalisé une évaluation au niveau de l'emprunteur en fonction des caractéristiques et de l'emplacement de la propriété afin d'estimer les répercussions directes (p. ex. les dommages matériels et la perturbation des activités) et indirectes (p. ex. l'augmentation des coûts d'assurance et les impacts sur la valeur marchande). Cette approche nous a permis de mieux comprendre les différents canaux de transmission par lesquels les répercussions financières des risques liés au climat peuvent se faire sentir et de mieux cerner les facteurs de pertes potentielles. Nous prévoyons intégrer au fil du temps les informations tirées de notre analyse des scénarios de risques physiques liés au climat à nos processus de détermination des risques (p. ex. carte thermique des risques liés au climat) et de suivi des risques (p. ex. tableau de bord sur le risque de crédit).</p> <p>Remarque : dans cet exemple, nous avons utilisé le scénario RCP 8.5 en 2030 pour représenter un réchauffement de 1,5 °C et le scénario RCP 8.5 en 2050 pour représenter un réchauffement de 2 °C.</p>
Scénarios de risques physiques liés au climat RCP 2.6	Division commerciale	<Sans objet>	<p>La TD a collaboré avec Bloomberg et Acclimatise à l'utilisation d'une solution géospatiale novatrice d'évaluation des risques physiques liés aux changements climatiques (provenant de changements graduels et de phénomènes météorologiques extrêmes) sur les cotes de crédit des emprunteurs au sein du portefeuille de prêts de la Banque. L'approche a été appliquée à la méthodologie d'évaluation du risque physique d'Acclimatise, dans le cadre de l'étude pilote du PNUE-IF. L'utilisation d'un outil géospatial, comme MAPS de Bloomberg, a assuré l'efficacité grâce à sa capacité à superposer et à analyser plusieurs ensembles de données, en associant les données géographiques sur les changements climatiques prévus aux emplacements des installations des emprunteurs et aux données financières et de production correspondantes. L'outil MAPS de Bloomberg extrait les données et les renseignements entrés directement du réseau de Bloomberg.</p>
Scénarios de risques physiques liés au climat RCP 4.5	Division commerciale	<Sans objet>	<p>La TD a collaboré avec Bloomberg et Acclimatise à l'utilisation d'une solution géospatiale novatrice d'évaluation des risques physiques liés aux changements climatiques (provenant de changements graduels et de phénomènes météorologiques extrêmes) sur les cotes de crédit des emprunteurs au sein du portefeuille de prêts de la Banque. L'approche a été appliquée à la méthodologie d'évaluation du risque physique d'Acclimatise, dans le cadre de l'étude pilote du PNUE-IF. L'utilisation d'un outil géospatial, comme MAPS de Bloomberg, a assuré l'efficacité grâce à sa capacité à superposer et à analyser plusieurs ensembles de données, en associant les données géographiques sur les changements climatiques prévus aux emplacements des installations des emprunteurs et aux données financières et de production correspondantes. L'outil MAPS de Bloomberg extrait les données et les renseignements entrés directement du réseau de Bloomberg.</p>
Scénarios de risques physiques liés au climat RCP 6.0	Division commerciale	<Sans objet>	<p>La TD a collaboré avec Bloomberg et Acclimatise à l'utilisation d'une solution géospatiale novatrice d'évaluation des risques physiques liés aux changements climatiques (provenant de changements graduels et de phénomènes météorologiques extrêmes) sur les cotes de crédit des emprunteurs au sein du portefeuille de prêts de la Banque. L'approche a été appliquée à la méthodologie d'évaluation du risque physique d'Acclimatise, dans le cadre de l'étude pilote du PNUE-IF. L'utilisation d'un outil géospatial, comme MAPS de Bloomberg, a assuré l'efficacité grâce à sa capacité à superposer et à analyser plusieurs ensembles de données, en associant les données géographiques sur les changements climatiques prévus aux emplacements des installations des emprunteurs et aux données financières et de production correspondantes. L'outil MAPS de Bloomberg extrait les données et les renseignements entrés directement du réseau de Bloomberg.</p>

(C3.2b) Donnez des détails sur les questions centrales auxquelles votre organisation cherche à répondre en utilisant l'analyse de scénarios liés au climat, et résumez les résultats par rapport à ces questions.

Rangée 1 :

Questions centrales

La TD est en voie d'élaborer le programme d'analyse de scénarios climatiques et d'entreprendre la mise en œuvre du processus de façon réfléchie pour aider à orienter sa stratégie d'affaires globale. L'analyse de scénarios climatiques est un outil clé de la gestion des risques climatiques, et nous renforçons nos compétences en analyse de scénarios pour nous aider à orienter notre réflexion sur les risques liés aux changements climatiques et à cerner les occasions dans un avenir très complexe et incertain. Voici quelques-unes des questions centrales de notre secteur d'activité :

- A. Quel est le risque potentiel de dégradation de nos actifs lié au changement climatique dans le cadre de divers scénarios climatiques?
- B. Pour le portefeuille de gestion d'actifs : quel est le risque de maintenir l'investissement dans certains actifs sur différents horizons temporels?
- C. Quel est le risque physique lié au climat pour nos actifs?
- D. Où devrions-nous concentrer nos efforts en matière d'engagement climatique?
- E. Quels sont les risques de transition vers une économie à émissions nettes nulles et les changements fondamentaux qui en découlent, par exemple dans les systèmes énergétiques, alimentaires et de transport?
- F. Quels sont les risques potentiels de litiges liés aux changements climatiques et à la violation des cadres juridiques sous-jacents, tant au niveau du secteur que de l'entreprise?
- G. Où se trouvent les régions à haut risque climatique (par exemple, les emplacements, les secteurs, les catégories d'actifs)?

Résultats de l'analyse des scénarios climatiques relativement aux questions centrales

Exemple 1 :

Comme il est indiqué au point C3.2a, quatre scénarios de transition climatique ont été évalués sur un horizon de 30 ans en fonction d'une variété de facteurs, comme le moment où les mesures de transition climatique sont prises et leur ampleur et le rythme des changements technologiques. Comme il est précisé dans le Rapport final du projet pilote de la Banque du Canada et du Bureau du surintendant des institutions financières visant l'analyse de scénarios climatiques, tous les scénarios de transition présentaient des risques importants pour certains secteurs économiques. Une évaluation erronée du prix des risques pourrait exposer les institutions financières et les investisseurs à des pertes soudaines et importantes. Elle pourrait également retarder les investissements qui sont nécessaires pour atténuer les effets des changements climatiques. La réduction est plus importante dans certains secteurs compte tenu de l'évolution du coût des combustibles fossiles et de la disponibilité et du coût des technologies à faibles émissions dans ces secteurs, mais aussi d'autres différences sectorielles importantes prises en compte dans les scénarios. Les résultats des projets pilotes ont éclairé nos processus et méthodologies internes visant à évaluer et à mesurer nos risques financiers liés au climat dans le cadre de divers scénarios climatiques. Dans l'ensemble, le projet pilote a permis à la TD de tirer de précieuses leçons – notamment en ce qui a trait à l'acquisition de compétences internes en matière de climat, à la méthodologie et à l'élaboration de données – et a contribué à soutenir l'élaboration continue de notre programme d'analyse de scénarios climatiques. En ce qui a trait à la méthodologie utilisée, l'évaluation a utilisé une approche ascendante (au niveau des emprunts) combinée à une approche descendante (au niveau du portefeuille). La combinaison de ces approches a permis de mieux comprendre la dynamique au niveau de l'emprunteur et de générer des évaluations pertinentes pour l'ensemble du portefeuille, y compris les répercussions sur les principaux secteurs d'activité. Elle nous a aussi permis de répondre aux questions centrales A, E et G.

Exemple 2 :

Étant donné que nous sommes de gros investisseurs dans un large éventail de catégories d'actifs, de régions et de secteurs d'activité, les résultats de l'analyse des scénarios varient considérablement en fonction de la stratégie ou du fonds que nous évaluons. Dans l'ensemble, l'analyse de scénarios nous a aidés à comprendre lesquels de nos actifs risquent de perdre de la valeur en raison du risque climatique, ce qui nous a permis de cibler nos engagements avec ces entreprises. GPTD interprète les données de la valeur à risque climatique pour en tirer des orientations, plutôt qu'une interprétation littérale, en raison de la grande fluctuation des plans de transition élaborés par les sociétés dans lesquelles nous investissons et du cadre réglementaire dans lequel elles exercent leurs activités. En général, la valeur marchande sous tension des actifs dans chaque scénario est étroitement alignée sur l'indice de référence. Nos portefeuilles canadiens se démarquent des autres portefeuilles évalués dans ce rapport par son importante valeur à risque, qui atteint les 40 % de sa valeur globale au titre du scénario de transition divergente désordonné du NGFS. Cette information aide GPTD à comprendre où nous devons favoriser nos efforts en matière d'engagement climatique, en plus de confirmer l'importance d'agir à l'égard des compagnies canadiennes à émissions élevées par l'entremise de notre programme d'engagement. Notre liste de sociétés prioritaires pour le climat, une composante clé de notre stratégie d'engagement, comprend surtout des sociétés canadiennes (plus de la moitié). Cette réalité vient amplifier les répercussions positives possibles du maintien de notre engagement envers ces entreprises.

(C3.3) Décrivez où et comment des occasions et des risques liés au climat ont influé sur votre stratégie.

	Des occasions et des risques liés au climat ont-ils influé sur votre stratégie dans ce domaine?	Description de l'influence
Produits et services	Oui	<p>Nous voulons offrir à nos clients des produits et services qui les aideront à mettre en œuvre leur plan de transition climatique, à atténuer les risques liés au climat et à profiter des avantages des technologies à faibles émissions de carbone. Tirer parti des occasions liées au climat constitue un effort à l'échelle de l'entreprise, comme en témoigne la gamme croissante de produits liés au climat offerts aux clients dans l'ensemble de la Banque.</p> <p>Dans le cadre de nos services bancaires de détail, nous offrons du financement pour véhicules hybrides et électriques par l'entremise du programme Éco-autos de la TD. Au cours de l'exercice 2022, nous avons financé plus de 23 000 opérations visant des véhicules hybrides et électriques, pour un montant de près de 266 millions de dollars canadiens et de 961 millions de dollars américains au Canada et aux États-Unis, respectivement.</p> <p>Au sein de Valeurs Mobilières TD, notre gamme de produits ESG est offerte à l'échelle des divisions Marchés mondiaux et Services bancaires d'investissement et aux grandes entreprises : structuration des produits de financement durable et création d'un cadre; positionnement au chapitre des facteurs ESG pour les opérations sur les marchés de titres de capitaux propres et évaluation des facteurs ESG avant le premier appel public à l'épargne (PAPE) et établissement des cotes; engagements relatifs aux facteurs ESG dans le cadre d'une fusion-acquisition (achat ou vente); et contenu sur le leadership éclairé en matière d'enjeux. À l'exercice 2022, l'équipe Solutions ESG de VMTD a créé l'unité verticale Services-conseils en carbone pour s'occuper des solutions de services-conseils vers une économie à faibles émissions de carbone et des opérations sur les marchés de conformité et volontaires de carbone.</p> <p>En 2022, nous avons versé 22 milliards de dollars, sous forme de prêts, de financement, de services de gestion d'actifs et de programmes d'entreprise internes à faibles émissions de carbone afin de soutenir l'économie à faibles émissions de carbone, ce qui nous a permis d'atteindre notre objectif de 100 milliards plus tôt que prévu. Comme il a été indiqué dans notre rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022, nous avons établi une cible en matière de finance durable et de décarbonisation visant à mobiliser 500 milliards de dollars d'ici 2030. Nous souhaitons principalement soutenir les activités environnementales, de décarbonisation et sociales au moyen de prêts, de financement, de services de prise ferme, de services-conseils et d'assurance, ainsi que par les propres investissements de la Banque. La nouvelle cible constitue un indicateur quantitatif du soutien que nous offrons à nos clients dans leur transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Elle met l'accent sur le financement à faibles émissions de carbone et la finance de la décarbonisation, qui constituent des domaines indispensables pour progresser vers l'atteinte de nos objectifs de carboneutralité à l'échelle mondiale.</p> <p>À l'exercice 2022, Valeurs Mobilières TD a annoncé un investissement de 10 millions de dollars dans le projet de séquestration de carbone Terres boréales pour contribuer à préserver plus de 1 500 kilomètres carrés de forêt boréale, composée de feuillus et de résineux, dans le nord de l'Ontario.</p>
Chaîne d'approvisionnement et/ou chaîne de valeur	Oui	<p>Compte tenu de l'influence potentielle des changements climatiques sur la manière dont nous et nos clients exerçons nos activités et la façon dont nos clients mènent leur vie et travaillent, nous créons des outils et des fonctions pour évaluer les risques et occasions associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, dans une perspective visant à prendre des décisions réfléchies et éclairées relativement à nos stratégies et à la planification des affaires dans le contexte des changements climatiques. Il s'agit notamment de prendre en considération les effets à long terme sur certains de nos segments d'affaires.</p> <p>Chaîne de valeur : Le plan d'action sur les changements climatiques de la TD comprend un objectif d'émissions de GES nettes nulles pour nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, conformément aux principes de l'Accord de Paris, ce qui représente l'une des plus importantes décisions stratégiques que nous avons prises en matière de chaîne de valeur. Dans le cadre de cette cible, nous avons fixé des cibles provisoires d'émissions financées du champ d'application 3 dans les secteurs de l'énergie, de la production d'électricité, de la fabrication automobile et de l'aviation. Nous croyons que ces cibles soutiendront la décarbonisation au sein de notre clientèle et de l'économie en général, et nous permettront de mieux atteindre notre objectif d'émissions nettes nulles d'ici 2050.</p> <p>Chaîne d'approvisionnement : La TD s'est engagée à exercer son influence en tant qu'acheteur important pour encourager l'adoption de pratiques éthiques, sociales et environnementales rigoureuses d'un bout à l'autre de sa chaîne d'approvisionnement, ce qui contribue également à améliorer la résilience de cette dernière. Nous continuons de chercher des occasions d'intégrer les facteurs ESG à nos politiques d'approvisionnement de bout en bout, de nos processus et de nos outils et d'offrir de la formation et du soutien tant à l'interne qu'à l'externe pour sensibiliser et mobiliser les gens. La TD encourage ses principaux fournisseurs à prendre part au programme de chaîne d'approvisionnement du CDP et à remplir le questionnaire sur les changements climatiques, qui nous permet de recueillir des renseignements détaillés sur l'approche des tiers à l'égard des changements climatiques. En parallèle, nous travaillons avec notre gestionnaire de compte CDP pour rendre les tableaux de bord et rapports plus conviviaux et favoriser l'amélioration mesurable de notre chaîne d'approvisionnement.</p>
Investissement dans la recherche et le développement	Oui	<p>Notre stratégie dans ce domaine a été influencée de plusieurs manières. Nous avons créé des lignes directrices internes applicables au travail à accomplir pour que les clients des secteurs à fortes émissions de carbone se dirigent vers une économie sobre en carbone. Nous comptons réaliser des investissements supplémentaires dans ses ressources et compétences liées au climat. Cette année, nous avons embauché des employés qui se consacrent entièrement ou partiellement aux questions liées au climat dans de nombreux secteurs clés de l'entreprise. Nous croyons que ces investissements nous permettront de faire des progrès vers nos objectifs climatiques et de perfectionner davantage nos processus se rapportant aux occasions et aux risques liés au climat à court, moyen et long terme dans un monde en évolution rapide.</p> <p>Un autre exemple a trait à l'investissement dans un leadership éclairé, à l'innovation par le biais de publications et à l'organisation de conférences interactives sur des sujets liés au climat, et à la promotion de telles initiatives. Parmi les autres exemples de l'exercice 2022, notons l'élaboration d'un document de recherche sur l'importance de la fiabilité de l'approvisionnement en énergie pour une transition durable vers l'énergie propre, de même qu'un document sur le captage du carbone. VMTD a organisé son deuxième Sommet annuel sur le développement durable à l'échelle mondiale où des chefs de file du secteur se réunissent pour discuter des plus récents enjeux ESG et de la façon dont les entreprises et les investisseurs institutionnels peuvent prendre des mesures concrètes vers la décarbonisation.</p> <p>Un autre exemple est le Centre d'expertise sur les enjeux ESG de la TD, qui a été établi en 2021 afin de regrouper l'expérience, l'expertise et le talent des collègues qui travaillent sur des initiatives ESG à l'échelle de l'entreprise pour coordonner et simplifier les efforts, et d'assurer un leadership éclairé en vue de soutenir les prises de décision. Le Centre d'expertise sur les enjeux ESG a recours à ses six modèles de centres pour faciliter les échanges de connaissances et d'idées et la coordination dans des domaines clés, notamment la recherche, la finance durable, les politiques, la gestion des risques et les rapports, nécessaires à la mise en œuvre des livrables stratégiques ESG de l'entreprise, y compris notre plan d'action sur les changements climatiques.</p> <p>En 2022, nous avons aussi présenté des séances d'information sur les enjeux ESG avec le conseil d'administration et les membres de l'équipe de la haute direction. Parmi les sujets abordés, notons la fixation de cibles de réduction des émissions financées, les marchés du carbone, la capture du carbone, et son utilisation et stockage.</p>
Opérations	Oui	<p>La TD affiche un leadership environnemental de longue date, y compris dans ses propres activités. Depuis plus d'une décennie, la TD intègre les considérations liées aux changements climatiques à court, à moyen et à long terme dans ses stratégies d'affaires, notamment les répercussions directes sur ses opérations ainsi que les répercussions indirectes associées à ses clients.</p> <p>En 2010, nous sommes devenus la première banque d'Amérique du Nord à afficher un bilan carboneutre et, depuis, nous atteignons cet objectif chaque année, ce qui représente une décision stratégique importante. Depuis 2015, la TD a acheté des certificats d'énergie renouvelable pour compenser toutes les émissions de GES associées à sa consommation d'électricité. Nous avons également annoncé un objectif provisoire de réduire réellement les émissions de nos champs d'application 1 et 2 de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2019, l'année de référence, un autre exemple d'une décision stratégique importante que nous avons prise.</p> <p>Au cours de l'exercice 2022, d'importantes améliorations énergétiques ont été mises en œuvre dans des centaines d'établissements de la TD en Amérique du Nord. Il s'agissait d'initiatives améliorées telles que la phase 3 du programme d'installation de contrôles intelligents en succursale qui permettent de surveiller le rendement à distance, le remplacement de l'éclairage par des installations à DEL, y compris l'ajout de détecteurs de présence et les audits énergétiques fondés sur les incohérences des factures de services publics. L'amélioration continue du rendement des bâtiments de la TD (que nous considérons comme des activités d'atténuation des changements climatiques en raison du potentiel de réduction des GES) s'est poursuivie dans la période de déclaration actuelle. Nous avons utilisé une année complète de données et d'analyses à partir des améliorations de rendement précédentes et fait des ajustements à la consommation d'énergie en raison des répercussions de l'utilisation de l'occupation pendant la COVID-19, ce qui nous a permis de cerner de nouvelles occasions de réduction plus ciblées qui seront mises en œuvre dans l'exercice 2023 et après comme les programmes de modernisation des pompes à chaleur biénergie en toiture, d'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans les secteurs où le réseau électrique affiche une intensité de carbone élevée et le déploiement d'appareils connectés et intelligents dans les grands bureaux de l'entreprise. L'investissement en capital planifié est important à mesure que nous réduisons encore plus nos émissions de gaz à effet de serre. Parmi les initiatives explorées, notons l'augmentation des investissements dans l'énergie solaire, le passage à l'électricité des équipements utilisant des combustibles fossiles et les investissements dans les contrats d'achat virtuel d'électricité, pour n'en nommer que quelques-unes.</p>

C3.4

(C3.4) Décrivez où et comment des occasions et des risques liés au climat ont influé sur votre planification financière.

	Éléments de planification financière sur lesquels une influence a été exercée	Description de l'influence
Rangée 1	Revenus Coûts indirects Dépenses en immobilisation Répartition du capital Acquisitions et vente Accès aux capitaux Actif et passif	<p>Les risques et occasions liés au climat ont influencé notre planification financière de nombreuses manières. Pour les besoins de cette question, nous avons fourni une description des risques et occasions liés au climat qui ont influencé la planification financière de nos « coûts indirects » :</p> <p>En 2021, nous avons intégré les mesures ESG au cadre de financement régissant le programme de rémunération du chef de la direction et de l'équipe de la haute direction, en vertu du Régime de rémunération des dirigeants de la TD. Conformément à ce cadre, les mesures ESG associées aux changements climatiques, à la diversité et à l'inclusion ainsi qu'à l'engagement des employés sont prises en compte dans le facteur de rendement du secteur, qui a un effet sur la rémunération des membres de la haute direction. Tel qu'il est indiqué dans notre circulaire de procuration pour 2023, les mesures climatiques prises en compte dans le cadre de la rémunération des dirigeants sont liées aux progrès réalisés relativement à notre cible de carboneutralité. Ces mesures tiennent compte des progrès réalisés à l'égard des cibles intermédiaires de réduction des émissions de GES des champs d'application 1 et 2, du degré d'avancement dans l'établissement des cibles de réduction des émissions de GES du champ d'application 3, ainsi que de l'intégration des occasions ESG dans nos stratégies d'affaires.</p> <p>Nous continuons de renforcer notre expertise et nos compétences à l'interne afin de gérer les occasions et les risques liés au climat. L'embauche des meilleurs talents pour atteindre nos objectifs à long terme est un élément primordial. Cette année, nous avons embauché des employés qui se consacrent entièrement ou partiellement aux questions liées au climat dans de nombreux secteurs clés de l'entreprise, notamment dans les équipes Développement durable et Responsabilité sociale et Gestion des risques, mais aussi au sein de fonctions de l'entreprise telles que Finances, Service juridique et Données et Analyses. Nous avons aussi renforcé notre expertise sur les enjeux ESG dans différents secteurs d'activité, comme l'équipe Solutions ESG de VMTD, Gestion de Placements TD (GPTD) et TD Assurance (TDA), entre autres. En améliorant les connaissances et capacités sur le climat, en les intégrant à nos secteurs et en agrandissant notre équipe, nous continuons de renforcer notre capacité et nos compétences pour mieux repérer et gérer les risques et occasions liés au climat, et ce, alors que nous essayons d'atteindre notre cible de carboneutralité.</p>

C3.5

(C3.5) Dans la comptabilité de votre organisation, avez-vous relevé des dépenses/revenus alignés sur la transition climatique de votre organisation?

	Dépenses/revenus alignés sur la transition climatique de votre organisation	Indiquez le niveau d'entreprise où vous avez relevé des dépenses/revenus alignés sur la taxonomie de la finance durable.
Rangée 1	Oui, nous avons relevé des dépenses/revenus alignés sur la taxonomie de la finance durable	Au niveau de l'entreprise seulement

C3.5a

(C3.5a) Quantifiez la proportion des dépenses/revenus alignés sur la transition climatique de votre organisation.

Mesure financière

Autre (veuillez préciser) : activités commerciales, y compris les prêts, le financement, les services de prise ferme, les services-conseils, les assurances et les investissements de la Banque

Type d'alignement déclaré pour cette mesure financière

Alignement sur la taxonomie de la finance durable

Taxonomie en vertu de laquelle l'information est déclarée

Autre (veuillez préciser) : méthodologie liée à la cible en matière de finance durable et de décarbonisation

Objectif en vertu duquel l'alignement est déclaré

À l'échelle des objectifs

Valeur de la mesure financière sélectionnée et alignée pour l'année de déclaration (unité monétaire, précisée à la question C0.4)

0

Proportion de la mesure financière sélectionnée et alignée dans l'année de déclaration (%)

0

Proportion de la mesure financière sélectionnée qui devrait être alignée en 2025 (%)

0

Proportion de la mesure financière sélectionnée qui devrait être alignée en 2030 (%)

0

Décrivez la méthodologie utilisée pour relever les dépenses/revenus alignés.

La méthodologie liée à la cible en matière de finance durable et de décarbonisation (la « méthodologie ») décrit l'approche de catégorisation, d'évaluation et de compte rendu de nos progrès vers l'objectif de 500 milliards de dollars d'ici 2030. Elle comporte trois grandes sections : 1. Les activités commerciales qui contribuent à l'atteinte de la cible, notamment les prêts, le financement, les services de prise ferme, les services-conseils, l'assurance et les propres placements de la Banque. 2. Les activités environnementales, sociales et de décarbonisation pouvant être prises en compte dans la réalisation de la cible, y compris le rapprochement avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, qui éclairent également notre stratégie ESG générale et les rapports correspondants. 3. Le processus de gouvernance visant à assurer la responsabilisation et à attribuer la responsabilité à l'égard de la quantification, de la validation, du suivi et de la communication des progrès vers l'atteinte de la cible.

Les activités environnementales, sociales et de décarbonisation admissibles soutiennent les progrès accomplis vers l'atteinte des principaux objectifs de durabilité de la TD, comme les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers et l'inclusion économique. Lors de la sélection de ces activités, la TD a tenu compte des directives, des cadres et des normes en vigueur, comme les principes applicables aux obligations vertes et sociales de l'ICMA et les ODD. La TD a l'intention de mettre à jour les activités environnementales, sociales et de décarbonisation admissibles, le cas échéant, afin de prendre en compte l'évolution des pratiques, directives, cadres et normes du marché.

Dans le cadre de la stratégie ESG et du Plan d'action sur les changements climatiques de la TD, nous tirons parti de nos activités commerciales pour contribuer à accélérer le déploiement de solutions pour des sources d'énergie plus propres, l'enrichissement de la biodiversité, l'économie circulaire, la résilience et l'adaptation aux changements climatiques. Exemples d'activités environnementales admissibles : énergie renouvelable; efficacité énergétique; bâtiments écologiques; résilience et adaptation climatique; transport propre; gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire; gestion durable de l'eau et des eaux usées; économie circulaire; et prévention et contrôle de la pollution.

L'inclusion des activités de décarbonisation dans nos cibles reflète notre volonté à soutenir les clients, nouveaux et actuels, dans la décarbonisation de leurs opérations et dans l'exécution de leurs plans de réduction d'émissions. Les activités de décarbonisation admissibles sont celles qui sont alignées aux pratiques gagnantes du secteur, y compris le scénario d'émissions nettes nulles d'ici 2050 de l'AIE et les autres lignes directrices mises au point par des organismes externes. Outre les critères d'inclusion énoncés dans la méthodologie, la TD ne comptabilisera les activités de décarbonisation que si le client satisfait aux exigences suivantes : cible d'émissions de GES nettes nulles d'ici 2050 ou avant; cibles intermédiaires d'émissions de GES nettes nulles; et planification de la transition et divulgation de renseignements liés au client. Exemples d'activités de décarbonisation admissibles : capture du carbone; combustibles à faibles émissions de carbone; énergie nucléaire; et électrification.

La TD a mis en place un processus de gouvernance visant à assurer la responsabilisation et à attribuer la responsabilité à l'égard de la quantification, de la validation, du suivi et de la communication des progrès vers l'atteinte de la cible en matière de finance durable et de décarbonisation. La TD examine chaque opération potentiellement admissible, identifiée en fonction des critères d'admissibilité établis dans la méthodologie. Ce processus comprend la collecte, l'examen et l'approbation des opérations des secteurs d'activité concernés. Les opérations seront admissibles à l'inclusion en fonction de l'objectif de l'opération ou de l'utilisation prévue du capital par le client, tel que déterminé par la TD au moment de l'opération.

La TD publiera de l'information sur la valeur des prêts, du financement, des services de prise ferme, des assurances et de ses propres investissements qui sont en adéquation avec la méthodologie liée à la cible en matière de finance durable et de décarbonisation de la TD pour l'exercice financier 2023. C'est ce qui explique l'entrée de la valeur de « 0 » dans la colonne 5. Par ailleurs, la TD ne prévoit pas déclarer de proportion des prêts, du financement, de services de prise ferme, de services-conseils, d'assurances et de ses propres investissements, qui est alignée sur la méthodologie liée à la cible en matière de finance durable et de décarbonisation de la TD pour l'ensemble de ses activités commerciales. C'est ce qui explique la valeur de « 0 » dans les colonnes 6, 7 et 8.

C3.5c

(C3.5c) Fournissez tout renseignement contextuel ou bien sur la vérification/assurance en lien avec le respect de la taxonomie de votre organisation.

C-FS3.6

(C-FS3.6) Le cadre politique relatif à vos activités de portefeuille comprend-il des exigences liées au climat pour les clients/sociétés dans lesquelles vous investissez, ou encore des politiques d'exclusion?

	Cadre politique relatif aux activités de portefeuille qui comprend des exigences liées au climat pour les clients/sociétés dans lesquelles nous investissons et/ou les politiques d'exclusion	Expliquez pourquoi le cadre politique relatif à vos activités de portefeuille ne comprend aucune exigence liée au climat pour les clients/sociétés dans lesquelles vous investissez et/ou de politiques d'exclusion.
Rangée 1	Oui. Notre cadre comprend des politiques sur les exigences liées au climat que doivent respecter les clients/sociétés dans lesquelles nous investissons et des politiques d'exclusion en lien avec le climat.	<Sans objet>

C-FS3.6a

(C-FS3.6a) Donnez des détails sur les politiques qui incluent des exigences liées au climat que les clients/sociétés détenues doivent respecter.

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Type de politique

Politique de crédit/d'emprunt
Politique de risque

Couverture du portefeuille de politiques

100

Disponibilité de la politique

La politique n'est pas rendue publique.

Joignez des documents pertinents à votre politique

S. O.

Critères requis auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

Autre (veuillez préciser) : Les critères ne sont pas aussi normatifs que les choix indiqués. Le principe général vise à assurer l'intégration de procédures d'évaluation de la gestion du risque environnemental et social pour que nos décisions de prêt s'harmonisent aux objectifs ESG de la TD.

Étapes de la chaîne de valeur de clients/sociétés détenues couvertes par les critères

Opérations directes seulement

Délai de conformité aux critères de la politique

La conformité aux critères est un prérequis pour faire des affaires.

Secteurs d'activité visés par la politique

Énergie
Matériel
Biens d'équipement
Services commerciaux et professionnels
Transport
Automobiles et pièces
Biens de consommation durables et vêtements
Services aux consommateurs
Commerce de détail
Vente au détail de produits alimentaires et de base
Produits alimentaires, boissons et tabac
Produits domestiques et de soins personnels
Équipements et services de santé
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie
Logiciels et services
Matériel et équipement informatique
Semiconducteurs et équipement connexe
Services de télécommunications
Médias et divertissement
Services publics
Immobilier

Exceptions à la politique en fonction de :

<Sans objet>

Expliquez comment les critères exigés, la couverture des critères et/ou les exceptions ont été déterminés.

Il peut non seulement avoir des répercussions financières sur la Banque et ses parties prenantes (y compris ses clients, fournisseurs et actionnaires), mais aussi porter atteinte à leur réputation ou leur porter préjudice d'une autre manière. Ces risques peuvent découler des opérations, des placements, des activités commerciales ou de produits de la Banque. Ils peuvent aussi découler des actions réelles ou perçues de la Banque, ou de son inaction, à l'égard des changements climatiques et d'autres enjeux environnementaux et sociaux, des progrès réalisés par rapport à ses engagements environnementaux ou sociaux, ou de nos divulgations sur ces questions. Ces risques pourraient aussi être le résultat d'enjeux environnementaux et sociaux ayant des conséquences sur les parties prenantes de la Banque.

La Banque a approuvé une politique sur le risque environnemental et social à l'échelle de l'entreprise. Selon cette politique, les secteurs d'exploitation et les fonctions de l'entreprise sont tenus d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque environnemental et social (y compris les risques liés au climat) concernant leurs activités et de produire des rapports connexes. Ils doivent également se conformer aux exigences de l'entreprise, notamment aux positions et aux interdictions.

Par ailleurs, compte tenu de la complexité des activités d'octroi de prêt pour les secteurs d'activité autres que de détail et de la diversité des secteurs d'activité inclus dans le portefeuille, la politique sur le risque environnemental et social lié à l'octroi de prêts pour les secteurs d'activité autres que de détail de la TD définit les exigences relatives à la détection et à la gestion du risque environnemental et social au sein des portefeuilles de prêts autres que de détail de la Banque et fournit un cadre permettant de s'assurer que les pratiques d'octroi de prêts de la Banque intègrent des procédures d'évaluation de la gestion du risque environnemental et social et sont conformes aux pratiques du secteur.

Portefeuille

Souscription d'assurance (compagnie d'assurance)

Type de politique

Politique de tarification
Politique de souscription d'assurance

Couverture du portefeuille de politiques

4,4

Disponibilité de la politique

La politique est rendue publique.

Joignez des documents pertinents à votre politique

Rabais pour véhicules électriques ou hybrides
Rabais pour véhicules électriques ou hybrides – TD Assurance (pdf)

Critères requis auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

Autre (veuillez préciser) : l'automobile assurée par le client doit être un véhicule électrique ou un véhicule hybride pour être admissible à un rabais.

Étapes de la chaîne de valeur des clients/sociétés détenues couvertes par les critères

Opérations directes seulement

Délai de conformité aux critères de la politique

La conformité aux critères est un prérequis pour faire des affaires.

Secteurs d'activité visés par la politique

Transport
Automobiles et pièces automobiles

Exceptions à la politique en fonction de :

Produits et services

Expliquez comment les critères exigés, la couverture des critères et/ou les exceptions ont été déterminés.

TD Assurance offre un rabais aux clients qui conduisent un véhicule hybride ou électrique. À noter que la valeur de 4,4 % représente le pourcentage de primes d'assurance automobile souscrites (portefeuille de contrats d'assurance auto). Voici la méthode que nous avons utilisée pour calculer le chiffre indiqué pour la couverture du portefeuille d'assurance automobile de la TD : (primes pour véhicule hybride + véhicule électrique) / (primes totales d'assurance automobile de TDA).

Portefeuille

Placements (propriétaire d'actifs)

Type de politique

Politique de risque
Politique de crédit

Couverture du portefeuille de politiques

100

Disponibilité de la politique

La politique n'est pas rendue publique.

Joignez des documents pertinents à votre politique

S. O.

Critères requis auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

Autre (veuillez préciser) : Les critères ne sont pas aussi normatifs que les choix indiqués. Le principe général vise à assurer l'intégration de procédures d'évaluation de la gestion du risque environnemental et social pour que nos décisions de prêt s'harmonisent aux objectifs ESG de la TD.

Étapes de la chaîne de valeur des clients/sociétés détenues couvertes par les critères

Opérations directes seulement

Délai de conformité aux critères de la politique

La conformité aux critères est un prérequis pour faire des affaires.

Secteurs d'activité visés par la politique

Énergie
Matériel
Biens d'équipement
Services commerciaux et professionnels
Transport
Automobiles et pièces
Biens de consommation durables et vêtements
Services aux consommateurs
Commerce de détail
Vente au détail de produits alimentaires et de base
Produits alimentaires, boissons et tabac
Produits domestiques et de soins personnels
Équipements et services de santé
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie
Logiciels et services
Matériel et équipement informatique
Semiconducteurs et équipement connexe
Services de télécommunications
Médias et divertissement
Services publics
Immobilier

Exceptions à la politique en fonction de :

<Sans objet>

Expliquez comment les critères exigés, la couverture des critères et/ou les exceptions ont été déterminés.

Il peut non seulement avoir des répercussions financières sur la Banque et ses parties prenantes (y compris ses clients, fournisseurs et actionnaires), mais aussi porter atteinte à leur réputation ou leur porter préjudice d'une autre manière. Ces risques peuvent découler des opérations, des placements, des activités commerciales ou de produits de la Banque. Ils peuvent aussi découler des actions réelles ou perçues de la Banque, ou de son inaction, à l'égard des changements climatiques et d'autres enjeux environnementaux et sociaux, des progrès réalisés par rapport à ses engagements environnementaux ou sociaux, ou de nos divulgations sur ces questions. Ces risques pourraient aussi être le résultat d'enjeux environnementaux et sociaux ayant des conséquences sur les parties prenantes de la Banque.

La Banque a approuvé une politique sur le risque environnemental et social à l'échelle de l'entreprise. Selon cette politique, les secteurs d'exploitation et les fonctions de l'entreprise sont tenus d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque environnemental et social (y compris les risques liés au climat) concernant leurs activités et de produire des rapports connexes. Ils doivent également se conformer aux exigences de l'entreprise, notamment aux positions et aux interdictions.

Portefeuille

Placements (gestionnaire d'actifs)

Type de politique

Vote par procuration

Couverture du portefeuille de politiques

100

Disponibilité de la politique

La politique est rendue publique.

Joignez des documents pertinents à votre politique

Vote par procuration de GPTD – Lignes directrices
Vote par procuration de GPTD – Lignes directrices (pdf)

Clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

Déclaration des émissions du champ d'application 1
Déclaration des émissions du champ d'application 2
Déclaration des émissions du champ d'application 3

Étapes de la chaîne de valeur des clients/sociétés détenues couvertes par les critères

Opérations directes et chaîne d'approvisionnement

Délai de conformité aux critères de la politique

Aucun délai

Secteurs d'activité visés par la politique

Énergie

Matériel

Biens d'équipement

Services commerciaux et professionnels

Transport

Automobiles et pièces

Biens de consommation durables et vêtements

Services aux consommateurs

Commerce de détail

Vente au détail de produits alimentaires et de base

Produits alimentaires, boissons et tabac

Produits domestiques et de soins personnels

Équipements et services de santé

Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie

Logiciels et services

Matériel et équipement informatique

Semiconducteurs et équipement connexe

Services de télécommunications

Médias et divertissement

Services publics

Immobilier

Exceptions à la politique en fonction de :

<Sans objet>

Expliquez comment les critères exigés, la couverture des critères et/ou les exceptions ont été déterminés.

Dans certaines situations exceptionnelles où nous avons discuté avec l'entreprise pour bien comprendre où elles ont accusé du retard dans certains domaines, il est possible que nous ne votions pas toujours en conformité avec nos lignes directrices.

C-FS3.6b

(C-FS3.6b) Donnez des détails sur vos politiques d'exclusion visant les activités ou les secteurs exposés aux risques liés au climat ou qui y contribuent.

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Type de politique d'exclusion

Pétrole et gaz dans l'Arctique

Année de la mise en œuvre de l'exclusion

2020

Échéancier pour l'abandon définitif

Activité déjà abandonnée

Demande

Nouveaux investissements ou activités : nouveaux projets

Pays ou région auxquels la politique d'exclusion s'applique

Autre (veuillez préciser) : cercle polaire

Description

En qualité d'institution financière, nous reconnaissons que les risques liés au climat sont des risques transversaux qui peuvent faire naître de nouveaux risques financiers ou autres. Le risque climatique est le risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation découlant de la matérialisation des risques opérationnels, de crédit, de marché ou autres qui sont attribuables aux risques physiques et de transition liés aux changements climatiques pour la TD, ses clients ou les collectivités où la TD exerce ses activités. La politique de gestion du risque environnemental et social de la TD est un outil de gestion du risque permettant de gérer et d'atténuer les risques associés aux opérations qui pourraient présenter un risque financier pour la Banque sous la forme de risques de crédit, opérationnels, liés à la conformité, d'atteinte à la réputation, stratégiques et/ou autres.

La politique de la TD ne prévoit pas l'offre de services financiers propres aux nouveaux projets, y compris des services-conseils, pour des activités directement liées à l'exploration, à la mise en valeur ou à la production pétrolière et gazière dans le cercle polaire, notamment au sein de la Réserve faunique nationale de l'Arctique (RFNA).

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Type de politique d'exclusion

Extraction minière au sommet des montagnes

Année de la mise en œuvre de l'exclusion

2013

Échéancier pour l'abandon définitif

Activité déjà abandonnée

Demande

Nouveaux investissements ou activités : nouveaux projets

Nouveaux investissements ou activités : projets existants

Investissements ou activités existants : projets existants

Pays ou région auxquels la politique d'exclusion s'applique

Autre (veuillez préciser) : dans le monde entier

Description

En qualité d'institution financière, nous reconnaissons que les risques liés au climat sont des risques transversaux qui peuvent faire naître de nouveaux risques financiers ou autres. Le risque climatique est le risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation découlant de la matérialisation des risques opérationnels, de crédit, de marché ou autres qui sont attribuables aux risques physiques et de transition liés aux changements climatiques pour la TD, ses clients ou les collectivités où la TD exerce ses activités. La politique de gestion du risque environnemental et social de la TD est un outil de gestion du risque permettant de gérer et d'atténuer les risques associés aux opérations qui pourraient présenter un risque financier pour la Banque sous la forme de risques de crédit, opérationnels, liés à la conformité, d'atteinte à la réputation, stratégiques et/ou autres. En vertu de sa politique, la TD ne prêtera pas d'argent à une société, s'il est établi par les équipes de l'entreprise/de risque pertinentes que la société procède à l'extraction du charbon au sommet des montagnes.

Portefeuille

Placements (gestionnaire d'actifs)

Type de politique d'exclusion

Charbon thermique
Exploitation de mines de charbon
Centrale alimentée au charbon
Pétrole provenant de gaz bitumineux

Année de la mise en œuvre de l'exclusion

2021

Échéancier pour l'abandon définitif

Activité déjà abandonnée

Demande

Nouveaux investissements ou activités : nouveaux projets
Nouveaux investissements ou activités : projets existants
Investissements ou activités existants : projets existants

Pays ou région auxquels la politique d'exclusion s'applique

Autre (veuillez préciser) : dans le monde entier

Description

La présente politique s'applique seulement à notre FGC faible émission de carbone/faible volatilité d'actions mondiales Émeraude TD. Le Fonds entend réaliser son objectif en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés comprises dans l'indice de rendement total MSCI Monde. Le Fonds va généralement surpondérer des titres qui devraient produire des rendements moins volatils, et sous-pondérer ou exclure les titres qui ont une empreinte carbone élevée et qui devraient produire des rendements plus volatils. L'équipe de gestion de portefeuille utilise un processus d'optimisation pour trouver un portefeuille avec le risque prévu le plus faible, sous réserve d'une négociation efficace et de contraintes en matière de placement, notamment notre contrainte très importante ciblant une faible empreinte carbone et les contraintes interdisant les placements dans les sociétés détenant une participation directe ou indirecte dans les sables bitumineux, l'extraction et la combustion du charbon et les armes controversées ainsi que les sociétés productrices de tabac. Le processus de sélection des titres est principalement ascendant. Il s'appuie sur les estimations de la volatilité des rendements des titres individuels et de la corrélation par paires du rendement des titres. Le secteur, l'industrie, l'exposition aux pays et l'exposition à des titres individuels découlent de notre processus ascendant de sélection des titres. Pour avoir plus de renseignements, consultez le site <https://www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td/institutionnel/fonds/sommaire-du-fonds/?phoenixCode=1604>.

Portefeuille

Souscription d'assurance (compagnie d'assurance)

Type de politique d'exclusion

Autre (veuillez préciser) : assurance habitation : couverture au titre de la protection étendue des dommages causés par l'eau

Année de la mise en œuvre de l'exclusion

2019

Échéancier pour l'abandon définitif

Activité déjà abandonnée

Demande

Nouveaux investissements ou activités : nouveaux projets

Pays ou région auxquels la politique d'exclusion s'applique

Canada

Description

Pour les propriétaires de maison qui habitent dans des zones où le risque d'inondation est très grand, la protection étendue des dommages causés par l'eau est exclue.

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Type de politique d'exclusion

Charbon thermique
Centrale alimentée au charbon

Année de la mise en œuvre de l'exclusion

2022

Échéancier pour l'abandon définitif

Activité déjà abandonnée

Demande

Nouveaux investissements ou activités : nouveaux projets

Pays ou région auxquels la politique d'exclusion s'applique

Autre (veuillez préciser) : dans le monde entier

Description

En qualité d'institution financière, nous reconnaissons que les risques liés au climat sont des risques transversaux qui peuvent faire naître de nouveaux risques financiers ou autres. Le risque climatique est le risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation découlant de la matérialisation des risques opérationnels, de crédit, de marché ou autres qui sont attribuables aux risques physiques et de transition liés aux changements climatiques pour la TD, ses clients ou les collectivités où la TD exerce ses activités. La politique de gestion du risque environnemental et social de la TD est un outil de gestion du risque permettant de gérer et d'atténuer les risques associés aux opérations qui pourraient présenter un risque financier pour la Banque sous la forme de risques de crédit, opérationnels, liés à la conformité, d'atteinte à la réputation, stratégiques et/ou autres.

Depuis le 30 avril 2022, la TD n'accorde plus de prêts, ne facilite plus d'opérations sur les marchés de capitaux et n'offre plus de conseils en matière de fusions et d'acquisitions à toute nouvelle société minière qui tire 30 % ou plus de ses revenus de la production du charbon thermique ou à toute nouvelle société minière qui a annoncé publiquement son intention d'accroître ses activités d'exploitation du charbon thermique. De plus, la TD n'accorde plus de prêts, ne facilite plus d'opérations sur les marchés de capitaux et n'offre plus de conseils en matière de fusions et d'acquisitions à tout nouveau client du secteur de la production d'énergie qui génère 30 % ou plus de son énergie (MWh) à partir de l'exploitation du charbon de même intensité ou à tout nouveau client du secteur de la production d'énergie qui a annoncé publiquement son intention d'étendre ses activités de production d'énergie au charbon de même intensité. La TD pourrait accorder des exceptions, en suivant les règles établies dans sa position sur le charbon thermique, que vous trouverez dans le processus de gestion du risque environnemental et social de la TD, à : <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-environmental-social-risk-process-fr.pdf>

C-FS3.7

(C-FS3.7) Est-ce que votre organisation inclut des exigences liées au climat dans son processus de sélection et son engagement auprès des gestionnaires d'actif externes?

	Exigences liées au climat incluses dans le processus de sélection et l'engagement auprès des gestionnaires d'actif externes	Principale raison pour ne pas inclure des exigences liées au climat dans le processus de sélection et l'engagement auprès des gestionnaires d'actif externes	Expliquez pourquoi les exigences liées au climat ne sont pas incluses dans le processus de sélection et l'engagement auprès des gestionnaires d'actif externes.
Rangée 1	Oui	<Sans objet>	<Sans objet>

C-FS3.7a

(C-FS3.7a) Donnez des détails sur les exigences liées au climat dans le processus de sélection et l'engagement de votre organisation auprès des gestionnaires d'actif externes.

Couverture

Tous les actifs sont gérés à l'externe.

Mécanismes utilisés pour inclure les exigences liées au climat dans la sélection des gestionnaires d'actifs externes

Examen des politiques liées au climat du gestionnaire de placement

Indiquez comment vous surveillez les gestionnaires d'actifs et comment vous vous engagez auprès de ces derniers pour vous assurer que les activités d'investissement soient cohérentes avec votre stratégie en matière de climat.

Nous engageons des sous-conseillers tiers pour répondre aux besoins de nos clients actuels, y compris les mandats existants de nos fonds communs de placement de détail. Si le mandat inclut une orientation climatique, cela est pris en compte. Tous nos sous-conseillers actuels ont leur propre politique en matière de critères ESG. Nous demandons une mise à jour de cette politique tous les ans et nous surveillons et examinons les progrès par rapport aux normes de l'industrie.

C-FS3.8

(C-FS3.8) Votre organisation prévoit-elle des engagements dans le cadre des conventions de financement pour refléter et mettre en application ses politiques liées au climat?

	Engagements liés au climat dans le cadre des conventions de financement	Principale raison de ne pas inclure d'engagements liés au climat dans le cadre des conventions de financement	Expliquez pourquoi votre organisation n'inclut pas d'engagements dans le cadre de conventions de financement et indiquez vos plans pour l'avenir à cet égard.
Rangée 1	Oui	<Sans objet>	<Sans objet>

(C-FS3.8a) Donnez des détails sur les engagements dans le cadre des conventions de financement de votre organisation pour refléter et mettre en application ses politiques liées au climat.

Types d'engagements utilisés	Catégorie d'actif / Types de produits	Couverture des engagements	Veuillez fournir des explications.
La marge ou la tarification dépend des critères de durabilité	Prêts aux entreprises	Clients sélectionnés	Les prêts liés au développement durable sont des produits de prêt dont les modalités sont associées au rendement des facteurs ESG de l'emprunteur pour promouvoir l'atteinte d'objectifs de durabilité substantiels et ambitieux. Compte tenu de notre objectif d'offrir du soutien à nos clients dans leur transition, les produits liés au développement durable représentent des outils importants pour favoriser la prise d'actions ambitieuses et de responsabilités en matière de climat. Par exemple, à l'exercice 2022, Valeurs Mobilières TD a agi à titre de cochef de file teneur de livre, d'agent administratif, de co-arrangeur principal et d'agent unique de structuration de la qualité durable de la facilité de financement liée au développement durable de 3,5 milliards de dollars de Bell. Bell est la plus grande entreprise de télécommunications au Canada; elle offre des services d'Internet, de télévision et de téléphonie à des particuliers, à des entreprises et à des organismes gouvernementaux. L'équipe Solutions ESG de la TD a travaillé avec Bell pour assurer la transition de ses facilités de crédit existantes et lier le rendement de l'entreprise à deux indicateurs de rendement clés : la réduction des émissions de gaz à effet de serre de champs d'application 1 et 2 et l'augmentation de la part de ses fournisseurs ayant des cibles fondées sur des données scientifiques en matière de coût d'emprunt. Bell s'est engagée à réduire ses émissions de GES de champs d'application 1 et 2 de 57 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020 et à atteindre une part de 64 % de ses fournisseurs ayant des cibles fondées sur des données scientifiques d'ici 2026.
La clause Objet ou utilisation des fonds fait référence aux projets de développement durable.	Financement de projets de prêts aux entreprises Prise ferme sur les titres d'emprunt et les actions	Clients sélectionnés	Les prêts et les obligations VSDDD sont utilisés pour financer des projets environnementaux et sociaux admissibles à l'échelle d'une variété de catégories avec l'objectif de mobiliser des capitaux pour aider les clients à atteindre leurs objectifs de durabilité. À l'exercice 2022, la TD a procédé à la prise ferme d'environ 19 milliards d'obligations VSDDD. En mars 2022, VMTD a agi comme coconseillère en structuration et cogestionnaire principal pour la première émission d'obligations vertes de cinq milliards de dollars à 7,5 ans du gouvernement du Canada – la plus importante émission d'obligations vertes en dollars canadiens réalisée à ce jour. À titre de conseiller en structuration, VMTD a contribué à concevoir le cadre de travail des obligations vertes du Canada et à élaborer le programme en cours. Le programme d'obligations vertes du Canada a été créé pour aider le gouvernement à investir dans les infrastructures vertes, les énergies renouvelables, la conservation de la nature et d'autres initiatives environnementales.

C4. Objectifs et rendement

C4.1

(C4.1) Aviez-vous un objectif d'émissions qui était actif dans l'année sur laquelle porte la déclaration?

Objectif absolu

Objectif du portefeuille

C4.1a

(C4.1a) Fournissez des renseignements détaillés sur votre ou vos objectifs d'émissions absolus et sur les progrès réalisés par rapport à ces objectifs.

Numéro de référence de l'objectif

Abs 1

Cet objectif est-il fondé sur des données scientifiques?

Oui, nous considérons cet objectif comme étant fondé sur des données scientifiques, même si nous ne nous sommes pas engagés à voir à ce qu'il soit validé par l'initiative de Science Based Targets (SBTi) dans les deux prochaines années.

Objectif

Aligné sur 1,5 °C

Année d'établissement de l'objectif

2020

Étendue de l'objectif

Toute l'entreprise

Champ d'application

Champ d'application 1

Champ d'application 2

Méthode de comptabilisation pour le champ d'application 2

Basées sur l'emplacement

Catégories du champ d'application 3

<Sans objet>

Année de référence

2019

Émissions du champ d'application 1 de l'année de référence, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

51 938

Émissions du champ d'application 2 de l'année de référence, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

107 366

Année de référence, catégorie 1 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens et services achetés, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 2 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens d'équipement, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 3 du champ d'application 3 : Émissions liées aux activités liées aux combustibles et aux énergies (non incluses dans les champs d'application 1 et 2), couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 4 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en amont, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 5 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déchets produits au cours des opérations, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 6 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déplacements d'affaires, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 7 du champ d'application 3 : Émissions liées aux trajets quotidiens des employés, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 8 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens loués en amont, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 9 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en aval, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 10 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement des produits vendus, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 11 du champ d'application 3 : Émissions liées à l'utilisation des produits vendus, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 12 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement de fin de vie des produits vendus, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 13 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens de commercialisation loués, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 14 du champ d'application 3 : Émissions liées aux franchisés, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 15 du champ d'application 3 : Émissions liées aux investissements, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Émissions autres (en amont) du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Émissions autres (en aval) du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Émissions totales du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Émissions totales de l'année de référence, couvertes par l'objectif pour tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
159 304

Émissions du champ d'application 1 de l'année de référence, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence du champ d'application 1
100

Émissions du champ d'application 2 de l'année de référence, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence du champ d'application 2
100

Année de référence, catégorie 1 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens et services achetés, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 1 du champ d'application 3 : Biens et services achetés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 2 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens d'équipement, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 2 du champ d'application 3 : Biens d'équipement (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 3 du champ d'application 3 : Émissions liées aux activités liées aux combustibles et aux énergies (non incluses dans les champs d'application 1 et 2), couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 3 du champ d'application 3 : Activités liées aux combustibles et aux énergies (non incluses dans les champs d'application 1 et 2), couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 4 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en amont, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 4 du champ d'application 3 : Transport et distribution en amont (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 5 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déchets produits au cours des opérations, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 5 du champ d'application 3 : Déchets produits au cours des opérations (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
<Sans objet>

Année de référence, catégorie 6 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déplacements d'affaires, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 6 du champ d'application 3 : Déplacements d'affaires (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 7 du champ d'application 3 : Émissions liées aux trajets quotidiens des employés, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 7 du champ d'application 3 : Trajets quotidiens des employés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 8 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens loués en amont, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 8 du champ d'application 3 : Biens loués en amont (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 9 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en aval, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 9 du champ d'application 3 : Transport et distribution en aval (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 10 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement des produits vendus, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 10 du champ d'application 3 : Traitement des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 11 du champ d'application 3 : Émissions liées à l'utilisation des produits vendus, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 11 du champ d'application 3 : Utilisation des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 12 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement de fin de vie des produits vendus, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 12 du champ d'application 3 : Traitement de fin de vie des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 13 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens de commercialisation loués, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 13 du champ d'application 3 : Biens de commercialisation loués (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 14 du champ d'application 3 : Émissions liées aux franchisés, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 14 du champ d'application 3 : Franchisés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 15 du champ d'application 3 : Émissions liées aux investissements, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 15 du champ d'application 3 : Investissements (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions autres (en amont) du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence du champ d'application 3

Autres (en amont) (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions autres (en aval) du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence du champ d'application 3

Autres (en aval) (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions totales du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence du champ d'application 3 (dans toutes les catégories du champ d'application 3)

<Sans objet>

Émissions de l'année de référence, couvertes par l'objectif dans tous les champs d'application sélectionnés selon le % des émissions totales de l'année de référence dans tous les champs d'application sélectionnés

100

Année cible

2025

Réduction cible par rapport à l'année de référence (%)

25

Émissions totales dans l'année cible, couvertes par l'objectif dans tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO₂) [calculées automatiquement]

119 478

Émissions du champ d'application 1 dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

43 021

Émissions du champ d'application 2 dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

77 081

Catégorie 1 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens et services achetés dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 2 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens d'équipement dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 3 du champ d'application 3 : Émissions liées aux activités liées aux combustibles et aux énergies (non incluses dans les champs d'application 1 et 2) dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 4 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en amont dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 5 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déchets produits au cours des opérations dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 6 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déplacements d'affaires dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 7 du champ d'application 3 : Émissions liées aux trajets quotidiens des employés dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 8 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens loués en amont dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 9 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en aval dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 10 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement des produits vendus dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 11 du champ d'application 3 : Émissions liées à l'utilisation des produits vendus dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 12 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement de fin de vie des produits vendus dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 13 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens de commercialisation loués dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 14 du champ d'application 3 : Émissions liées aux franchisés dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 15 du champ d'application 3 : Émissions liées aux investissements dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions autres (en amont) du champ d'application 3 dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions autres (en aval) du champ d'application 3 dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions totales du champ d'application 3 dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions totales dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif dans tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

120 102

Est-ce que cette cible couvre les émissions liées aux terres?

Non. Elles ne comprennent pas les émissions liées aux terres (p. ex. objectifs fondés sur des données scientifiques autres que dans les secteurs de la foresterie, des terres et de l'agriculture).

% de l'objectif atteint par rapport à l'année de référence [calculé automatiquement]

98,4331843519309

État d'avancement de l'objectif lors de l'année de déclaration

En cours

Veillez expliquer l'étendue de l'objectif et indiquer les exclusions.

En 2020, nous avons annoncé notre cible intermédiaire consistant à réduire réellement les émissions de nos champs d'application 1 et 2 de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2019, l'année de référence. Cet objectif provisoire a été établi selon une approche fondée sur des données scientifiques et il est conforme à la recommandation de 1,5 °C indiquée dans l'Accord de Paris. Nous avons utilisé l'approche absolue préconisée par l'initiative des objectifs fondés sur des données scientifiques. Cette approche prévoit une diminution absolue des émissions, en pente descendante, correspondant à un pourcentage annualisé et en phase avec l'objectif de 1,5 °C. Cet objectif couvre toutes les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 de la TD.

Plan visant à atteindre l'objectif et progrès réalisés à la fin de l'année de déclaration

Bien que nous ayons réalisé d'importants progrès, nous devons déployer des efforts soutenus et innover pour déterminer et mettre en œuvre d'autres réductions progressives de nos émissions des champs d'application 1 et 2 afin d'atteindre notre cible de 2025. Nous nous engageons à relever ce défi en nous efforçant d'atteindre cet important objectif. Nous sommes résolu à produire des rapports précis et en toute transparence sur nos progrès annuels d'ici l'atteinte de cet objectif. À la fin de 2022, nous avons réduit nos émissions des champs d'application 1 et 2 basées sur l'emplacement de 24,6 % par rapport à 2019, l'année de référence. Nous n'avons constaté qu'une légère hausse des émissions liées à nos activités d'exploitation par rapport à 2021, malgré l'augmentation du nombre de collègues qui ont repris le travail, ainsi qu'un hiver plus froid et un été plus chaud que l'année précédente. Dans l'ensemble, les réductions d'émissions de la TD sont principalement attribuables aux mesures proactives de réduction de la consommation d'énergie (p. ex. dispositifs de contrôle des bâtiments, éclairage DEL et énergie solaire) et aux modifications du portefeuille. La TD continue de s'appliquer à réduire les émissions découlant de ses activités conformément à son objectif en mettant en place des mesures d'optimisation des ressources et des modifications à son portefeuille pour l'ensemble de ses activités.

Dressez la liste des initiatives de réduction des émissions qui ont contribué le plus à l'atteinte de cet objectif

<Sans objet>

Numéro de référence de l'objectif

Abs 2

Cet objectif est-il fondé sur des données scientifiques?

Oui, nous considérons cet objectif comme étant fondé sur des données scientifiques, même si nous ne nous sommes pas engagés à voir à ce qu'il soit validé par l'initiative de Science Based Targets (SBTi) dans les deux prochaines années.

Objectif

Aligné sur 1,5 °C

Année d'établissement de l'objectif

2020

Étendue de l'objectif

Toute l'entreprise

Champ d'application

Champ d'application 1

Champ d'application 2

Méthode de comptabilisation pour le champ d'application 2

Basées sur l'emplacement

Catégories du champ d'application 3

<Sans objet>

Année de référence

2019

Émissions du champ d'application 1 de l'année de référence, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

51 938

Émissions du champ d'application 2 de l'année de référence, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

107 366

Année de référence, catégorie 1 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens et services achetés, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 2 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens d'équipement, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 3 du champ d'application 3 : Émissions liées aux activités liées aux combustibles et aux énergies (non incluses dans les champs d'application 1 et 2), couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 4 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en amont, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 5 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déchets produits au cours des opérations, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 6 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déplacements d'affaires, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 7 du champ d'application 3 : Émissions liées aux trajets quotidiens des employés, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 8 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens loués en amont, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 9 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en aval, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 10 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement des produits vendus, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 11 du champ d'application 3 : Émissions liées à l'utilisation des produits vendus, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 12 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement de fin de vie des produits vendus, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 13 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens de commercialisation loués, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 14 du champ d'application 3 : Émissions liées aux franchisés, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 15 du champ d'application 3 : Émissions liées aux investissements, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions autres (en amont) du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions autres (en aval) du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions totales du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions totales de l'année de référence couvertes par l'objectif pour tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

159 304

Émissions du champ d'application 1 de l'année de référence, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence du champ d'application 1

100

Émissions du champ d'application 2 de l'année de référence, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence du champ d'application 2

100

Année de référence, catégorie 1 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens et services achetés, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 1 du champ d'application 3 : Biens et services achetés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 2 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens d'équipement, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 2 du champ d'application 3 : Biens d'équipement (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 3 du champ d'application 3 : Émissions liées aux activités liées aux combustibles et aux énergies (non incluses dans les champs d'application 1 et 2), couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 3 du champ d'application 3 :

Activités liées aux combustibles et aux énergies (non incluses dans les champs d'application 1 et 2), couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 4 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en amont, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 4 du champ d'application 3 : Transport et distribution en amont (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 5 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déchets produits au cours des opérations, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 5 du champ d'application 3 : Déchets produits au cours des opérations (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 6 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déplacements d'affaires, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 6 du champ d'application 3 : Déplacements d'affaires (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 7 du champ d'application 3 : Émissions liées aux trajets quotidiens des employés, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 7 du champ d'application 3 : Trajets quotidiens des employés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 8 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens loués en amont, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 8 du champ d'application 3 : Biens loués en amont (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 9 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en aval, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 9 du champ d'application 3 : Transport et distribution en aval (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 10 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement des produits vendus, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 10 du champ d'application 3 : Traitement des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 11 du champ d'application 3 : Émissions liées à l'utilisation des produits vendus, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 11 du champ d'application 3 : Utilisation des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 12 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement de fin de vie des produits vendus, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 12 du champ d'application 3 : Traitement de fin de vie des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 13 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens de commercialisation loués, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 13 du champ d'application 3 : Biens de commercialisation loués (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 14 du champ d'application 3 : Émissions liées aux franchisés, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 14 du champ d'application 3 : Franchisés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Année de référence, catégorie 15 du champ d'application 3 : Émissions liées aux investissements, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence de la catégorie 15 du champ d'application 3 : Investissements (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions autres (en amont) du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence du champ d'application 3

Autres (en amont) (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions autres (en aval) du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence du champ d'application 3

Autres (en aval) (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions totales du champ d'application 3 de l'année de référence, couvertes par l'objectif selon le % des émissions totales de l'année de référence du champ d'application 3 (dans toutes les catégories du champ d'application 3)

<Sans objet>

Émissions de l'année de référence, couvertes par l'objectif dans tous les champs d'application sélectionnés selon le % des émissions totales de l'année de référence dans tous les champs d'application sélectionnés

100

Année cible

2050

Réduction cible par rapport à l'année de référence (%)

100

Émissions totales dans l'année cible, couvertes par l'objectif dans tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO₂) [calculées automatiquement]

0

Émissions du champ d'application 1 dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

43 021

Émissions du champ d'application 2 dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

77 081

Catégorie 1 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens et services achetés dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 2 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens d'équipement dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 3 du champ d'application 3 : Émissions liées aux activités liées aux combustibles et aux énergies (non incluses dans les champs d'application 1 et 2) dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 4 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en amont dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 5 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déchets produits au cours des opérations dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 6 du champ d'application 3 : Émissions liées aux déplacements d'affaires dans l'année de déclaration couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 7 du champ d'application 3 : Émissions liées aux trajets quotidiens des employés dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 8 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens loués en amont dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 9 du champ d'application 3 : Émissions liées au transport et à la distribution en aval dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 10 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement des produits vendus dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 11 du champ d'application 3 : Émissions liées à l'utilisation des produits vendus dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 12 du champ d'application 3 : Émissions liées au traitement de fin de vie des produits vendus dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 13 du champ d'application 3 : Émissions liées aux biens de commercialisation loués dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 14 du champ d'application 3 : Émissions liées aux franchisés dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Catégorie 15 du champ d'application 3 : Émissions liées aux investissements dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions autres (en amont) du champ d'application 3 dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions autres (en aval) du champ d'application 3 dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions totales du champ d'application 3 dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Émissions totales dans l'année de déclaration, couvertes par l'objectif dans tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

120 102

Est-ce que cette cible couvre les émissions liées aux terres?

Non. Elles ne comprennent pas les émissions liées aux terres (p. ex. objectifs fondés sur des données scientifiques autres que dans les secteurs de la foresterie, des terres et de l'agriculture).

% de l'objectif atteint par rapport à l'année de référence [calculé automatiquement]

24,6082960879827

État d'avancement de l'objectif lors de l'année de déclaration

En cours

Veillez expliquer l'étendue de l'objectif et indiquer les exclusions.

En 2020, nous avons annoncé notre engagement envers un plan d'action mondial sur les changements climatiques qui comprend une cible visant à atteindre des émissions de gaz à effet de serre (GES) nettes nulles pour nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, conformément aux principes de l'Accord de Paris.

Plan visant à atteindre l'objectif et progrès réalisés à la fin de l'année de déclaration

Bien que nous ayons réalisé d'importants progrès, nous devons déployer des efforts soutenus et innover pour déterminer et mettre en œuvre d'autres réductions progressives de nos émissions des champs d'application 1 et 2 afin d'atteindre notre cible de 2050. Nous nous engageons à relever ce défi en nous efforçant d'atteindre cet important objectif. Nous sommes résolus à produire des rapports précis et en toute transparence sur nos progrès annuels d'ici l'atteinte de cet objectif. À la fin de 2022, nous avons réduit nos émissions des champs d'application 1 et 2 basées sur l'emplacement de 24,6 % par rapport à 2019, l'année de référence. Nous n'avons constaté qu'une légère hausse des émissions liées à nos activités d'exploitation par rapport à 2021, malgré l'augmentation du nombre de collègues qui ont repris le travail, ainsi qu'un hiver plus froid et un été plus chaud que l'année précédente. Dans l'ensemble, les réductions d'émissions de la TD sont principalement attribuables aux mesures proactives de réduction de la consommation d'énergie (p. ex. dispositifs de contrôle des bâtiments, éclairage DEL et énergie solaire) et aux modifications du portefeuille. La TD continue de s'appliquer à réduire les émissions découlant de ses activités conformément à son objectif en mettant en place des mesures d'optimisation des ressources et des modifications à son portefeuille pour l'ensemble de ses activités.

Dressez la liste des initiatives de réduction des émissions qui ont contribué le plus à l'atteinte de cet objectif

<Sans objet>

C-FS4.1d**(C-FS4.1d) Donnez des détails sur les objectifs liés au climat de votre portefeuille.****Numéro de référence de l'objectif**

Portefeuille 1

Année d'établissement de l'objectif

2021

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Type de produit/catégorie d'actif/secteur d'activité

Autre (veuillez préciser) : prêts commerciaux et aux grandes entreprises et activités de financement des marchés des capitaux (p. ex. prise ferme de titres d'emprunt et d'actions)

Secteurs d'activité visés par l'objectif

Énergie

Type d'objectif

Autre (veuillez préciser) : émissions du portefeuille

Type d'objectif : Absolu ou d'intensité

Intensité

Champs d'application inclus dans l'alignement de la température

<Sans objet>

Mesures (ou numérateur de l'objectif dans le cas de l'intensité)

Autre (veuillez préciser) : émissions du portefeuille – g d'équivalent CO₂

Dénominateur de l'objectif

Autre (veuillez préciser) : CAD

Année de référence

2019

Chiffre pour l'année de référence

2 078

Pourcentage des émissions de portefeuille couvert par l'objectif

91

Mesure monétaire de la couverture du portefeuille (unité monétaire, précisée à la question C0.4)

Sans objet

Part du portefeuille couverte dans l'objectif, en utilisant une mesure monétaire

<Sans objet>

Fréquence des examens ciblés

Tous les cinq ans

Année cible provisoire

2030

Chiffre dans l'année cible provisoire

1 475

Année cible

2050

Chiffre dans l'année cible

0

Chiffre dans l'année de déclaration

2 471

% de l'objectif atteint par rapport à l'année de référence [calculé automatiquement]

-18,9124157844081

Pondération regroupée utilisée

<Sans objet>

Proportion des émissions de portefeuille calculée dans l'année de déclaration en fonction des données sur les actifs

<Sans objet>

Proportion de la cote de température calculée dans l'année de déclaration en fonction des objectifs de l'entreprise

<Sans objet>

État d'avancement de l'objectif lors de l'année de déclaration

En cours

Cet objectif est-il fondé sur des données scientifiques?

Oui. Nous considérons qu'il s'agit d'un objectif fondé sur des données scientifiques, qui a été fixé en conformité avec les engagements à l'égard des enjeux GFANZ, même si nous ne nous sommes pas engagés à voir à ce qu'il soit validé par l'initiative de Science Based Targets (SBTi) dans les deux prochaines années.

Objectif

Aligné sur 1,5 °C

Veillez expliquer l'étendue de l'objectif et indiquer les exclusions.

Cet objectif met surtout l'accent sur l'intensité des émissions financées par rapport aux prêts des sociétés énergétiques, dont celles des secteurs d'exploitation de mines de charbon, des secteurs en amont, en aval et intermédiaires et de l'énergie intégrée. L'objectif comprend les émissions opérationnelles des champs d'application 1 et 2, de même que les émissions en utilisation finale du champ d'application 3 comme les émissions attribuables à la combustion du charbon, du pétrole et du gaz. Nos données dans ce secteur comprennent celles déclarées par nos clients, y compris celles de nos fournisseurs de données externes, qui comprennent des estimations. L'objectif couvre les activités d'octroi de prêt pour les secteurs autres que de détail, de même que les opérations sur les marchés des capitaux. Elle exclut toutefois les entreprises de service sans production.

Numéro de référence de l'objectif

Portefeuille 2

Année d'établissement de l'objectif

2021

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Type de produit/catégorie d'actif/secteur d'activité

Autre (veuillez préciser) : prêts commerciaux et aux grandes entreprises et activités de financement des marchés des capitaux (p. ex. prise ferme de titres d'emprunt et d'actions)

Secteurs d'activité visés par l'objectif

Énergie

Type d'objectif

Autre (veuillez préciser) : émissions du portefeuille

Type d'objectif : Absolu ou d'intensité

Intensité

Champs d'application inclus dans l'alignement de la température

<Sans objet>

Mesures (ou numérateur de l'objectif dans le cas de l'intensité)Autre (veuillez préciser) : émissions du portefeuille – g d'équivalent CO₂**Dénominateur de l'objectif**

Autre (veuillez préciser) : CAD

Année de référence

2019

Chiffre pour l'année de référence

2 078

Pourcentage des émissions de portefeuille couvert par l'objectif

91

Mesure monétaire de la couverture du portefeuille (unité monétaire, précisée à la question C0.4)

Sans objet

Part du portefeuille couverte dans l'objectif, en utilisant une mesure monétaire

<Sans objet>

Fréquence des examens ciblés

Tous les cinq ans

Année cible provisoire

Chiffre dans l'année cible provisoire

Année cible

2030

Chiffre dans l'année cible

1 475

Chiffre dans l'année de déclaration

2 471

% de l'objectif atteint par rapport à l'année de référence [calculé automatiquement]

-65,1741293532338

Pondération regroupée utilisée

<Sans objet>

Proportion des émissions de portefeuille calculée dans l'année de déclaration en fonction des données sur les actifs

<Sans objet>

Proportion de la cote de température calculée dans l'année de déclaration en fonction des objectifs de l'entreprise

<Sans objet>

État d'avancement de l'objectif lors de l'année de déclaration

En cours

Cet objectif est-il fondé sur des données scientifiques?

Oui. Nous considérons qu'il s'agit d'un objectif fondé sur des données scientifiques, qui a été fixé en conformité avec les engagements à l'égard des enjeux GFANZ, même si nous ne nous sommes pas engagés à voir à ce qu'il soit validé par l'initiative de Science Based Targets (SBTi) dans les deux prochaines années.

Objectif

Aligné sur 1,5 °C

Veillez expliquer l'étendue de l'objectif et indiquer les exclusions.

Cet objectif met surtout l'accent sur l'intensité des émissions financées par rapport aux prêts des sociétés énergétiques, dont celles des secteurs d'exploitation de mines de charbon, des secteurs en amont, en aval et intermédiaires et de l'énergie intégrée. L'objectif comprend les émissions opérationnelles des champs d'application 1 et 2, de même que les émissions en utilisation finale du champ d'application 3 comme les émissions attribuables à la combustion du charbon, du pétrole et du gaz. Nos données dans ce secteur comprennent celles déclarées par nos clients, y compris celles de nos fournisseurs de données externes, qui comprennent des estimations. L'objectif couvre les activités d'octroi de prêt pour les secteurs autres que de détail, de même que les opérations sur les marchés des capitaux. Elle exclut toutefois les entreprises de service sans production. À l'exercice 2022, nous avons établi deux nouvelles cibles intermédiaires pour les émissions financées d'ici 2030 pour les secteurs de la fabrication automobile et de l'aviation; toutefois, nous ne sommes pas en mesure de fournir des données pour ces objectifs d'émission pour l'année de déclaration courante (comme il a été demandé par CDP). Ainsi, elles n'ont pas été incluses dans les objectifs de la déclaration CDP de cette année. Pour en savoir plus sur ces objectifs, consultez notre rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022.

Numéro de référence de l'objectif

Portefeuille 3

Année d'établissement de l'objectif

2021

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Type de produit/catégorie d'actif/secteur d'activité

Autre (veuillez préciser) : prêts commerciaux et aux grandes entreprises et activités de financement des marchés des capitaux (p. ex. prise ferme de titres d'emprunt et d'actions)

Secteurs d'activité visés par l'objectif

Autre (veuillez préciser) : énergie

Type d'objectif

Approche en matière de décarbonisation du secteur

Type d'objectif : Absolu ou d'intensité

Intensité

Champs d'application inclus dans l'alignement de la température

<Sans objet>

Mesures (ou numérateur de l'objectif dans le cas de l'intensité)Autre (veuillez préciser) : kg d'équivalent CO₂**Dénominateur de l'objectif**

Autre (veuillez préciser) : MWh

Année de référence

2019

Chiffre pour l'année de référence

376

Pourcentage des émissions de portefeuille couvert par l'objectif

90

Mesure monétaire de la couverture du portefeuille (unité monétaire, précisée à la question C0.4)

Sans objet

Part du portefeuille couverte dans l'objectif, en utilisant une mesure monétaire

<Sans objet>

Fréquence des examens ciblés

Tous les cinq ans

Année cible provisoire

2030

Chiffre dans l'année cible provisoire

156

Année cible

2050

Chiffre dans l'année cible

0

Chiffre dans l'année de déclaration

348

% de l'objectif atteint par rapport à l'année de référence [calculé automatiquement]

7,4468085106383

Pondération regroupée utilisée

<Sans objet>

Proportion des émissions de portefeuille calculée dans l'année de déclaration en fonction des données sur les actifs

42

Proportion de la cote de température calculée dans l'année de déclaration en fonction des objectifs de l'entreprise

<Sans objet>

État d'avancement de l'objectif lors de l'année de déclaration

En cours

Cet objectif est-il fondé sur des données scientifiques?

Oui. Nous considérons qu'il s'agit d'un objectif fondé sur des données scientifiques, qui a été fixé en conformité avec les engagements à l'égard des enjeux GFANZ, même si nous ne nous sommes pas engagés à voir à ce qu'il soit validé par l'initiative de Science Based Targets (SBTi) dans les deux prochaines années.

Objectif

Aligné sur 1,5 °C

Veillez expliquer l'étendue de l'objectif et indiquer les exclusions.

L'objectif porte surtout sur l'intensité des émissions physiques des entreprises de production d'électricité. Il inclut les émissions du champ d'application 1 de ces entreprises. L'objectif couvre les prêts accordés dans les secteurs autres que de détail aux entreprises de production d'énergie, de même que les opérations sur les marchés des capitaux. L'objectif exclut les émissions du champ d'application 2 ou 3 des entreprises de production d'énergie. Il exclut aussi les autres sous-secteurs de l'énergie comme la transmission et la distribution et d'autres services publics.

Numéro de référence de l'objectif

Portefeuille 4

Année d'établissement de l'objectif

2021

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Type de produit/catégorie d'actif/secteur d'activité

Autre (veuillez préciser) : prêts commerciaux et aux grandes entreprises et activités de financement des marchés des capitaux (p. ex. prise ferme de titres d'emprunt et d'actions)

Secteurs d'activité visés par l'objectif

Autre (veuillez préciser) : énergie

Type d'objectif

Approche en matière de décarbonisation du secteur

Type d'objectif : Absolu ou d'intensité

Intensité

Champs d'application inclus dans l'alignement de la température

<Sans objet>

Mesures (ou numérateur de l'objectif dans le cas de l'intensité)

Autre (veuillez préciser) : kg d'équivalent CO₂

Dénominateur de l'objectif

Autre (veuillez préciser) : MWh

Année de référence

2019

Chiffre pour l'année de référence

376

Pourcentage des émissions de portefeuille couvert par l'objectif

90

Mesure monétaire de la couverture du portefeuille (unité monétaire, précisée à la question C0.4)

Sans objet

Part du portefeuille couverte dans l'objectif, en utilisant une mesure monétaire

<Sans objet>

Fréquence des examens ciblés

Tous les cinq ans

Année cible provisoire**Chiffre dans l'année cible provisoire****Année cible**

2030

Chiffre dans l'année cible

156

Chiffre dans l'année de déclaration

348

% de l'objectif atteint par rapport à l'année de référence [calculé automatiquement]

12,7272727272727

Pondération regroupée utilisée

<Sans objet>

Proportion des émissions de portefeuille calculée dans l'année de déclaration en fonction des données sur les actifs

42

Proportion de la cote de température calculée dans l'année de déclaration en fonction des objectifs de l'entreprise

<Sans objet>

État d'avancement de l'objectif lors de l'année de déclaration

En cours

Cet objectif est-il fondé sur des données scientifiques?

Oui. Nous considérons qu'il s'agit d'un objectif fondé sur des données scientifiques, qui a été fixé en conformité avec les engagements à l'égard des enjeux GFANZ, même si nous ne nous sommes pas engagés à voir à ce qu'il soit validé par l'initiative de Science Based Targets (SBTi) dans les deux prochaines années.

Objectif

Aligné sur 1,5°C

Veillez expliquer l'étendue de l'objectif et indiquer les exclusions.

L'objectif porte surtout sur l'intensité des émissions physiques des entreprises de production d'électricité. Il inclut les émissions du champ d'application 1 de ces entreprises. L'objectif couvre les prêts accordés dans les secteurs autres que de détail aux entreprises de production d'énergie, de même que les opérations sur les marchés des capitaux. L'objectif exclut les émissions du champ d'application 2 ou 3 des entreprises de production d'énergie. Il exclut aussi les autres sous-secteurs de l'énergie comme la transmission et la distribution et d'autres services publics. À l'exercice 2022, nous avons établi deux nouvelles cibles intermédiaires pour les émissions financées d'ici 2030 pour les secteurs de la fabrication automobile et de l'aviation; toutefois, nous ne sommes pas en mesure de fournir des données pour ces objectifs d'émission pour l'année de déclaration courante (comme il a été demandé par CDP). Ainsi, elles n'ont pas été incluses dans les objectifs de la déclaration CDP de cette année. Pour en savoir plus sur ces objectifs, consultez notre rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022.

C4.2**(C4.2) Aviez-vous d'autres objectifs climatiques qui étaient actifs pendant l'année de déclaration?**

Objectifs d'émissions nettes nulles

C4.2c**(C4.2c) Donnez des précisions sur votre cible d'émissions nettes nulles.****Numéro de référence de l'objectif**

NZ1

Étendue de l'objectif

Toute l'entreprise

Objectifs absolus/d'intensité liés à cette cible d'émissions nettes nulles

Abs 1

Abs 2

Portefeuille 1

Portefeuille 2

Portefeuille 3

Portefeuille 4

Année cible pour atteindre les émissions nettes nulles

2050

Cet objectif est-il fondé sur des données scientifiques?

Oui, nous considérons cet objectif comme étant fondé sur des données scientifiques, même si nous ne nous sommes pas engagés à voir à ce qu'il soit validé par l'initiative de Science Based Targets (SBTi) dans les deux prochaines années.

Veillez expliquer l'étendue de l'objectif et indiquer les exclusions.

Le plan d'action sur les changements climatiques de la TD comprend un objectif de zéro émission nette de GES pour nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, conformément aux principes de l'Accord de Paris.

Avez-vous l'intention de neutraliser les émissions de même intensité à l'aide de projets permanents d'élimination du carbone à l'année cible?

Oui

Jalons et/ou investissements à court terme planifiés pour la neutralisation à l'année cible

Nous poursuivons nos travaux à cet égard.

Mesures planifiées pour atténuer les émissions au-delà de la chaîne de valeur (facultatif)**C4.3**

(C4.3) Avez-vous des initiatives de réduction des émissions qui étaient actives dans l'année sur laquelle porte la déclaration? Il convient de noter que cela peut inclure les initiatives qui en sont à la phase de planification ou de mise en œuvre.

Oui

C4.3a

(C4.3a) Indiquez le nombre total d'initiatives à chaque stade de développement et, pour celles qui en sont à la phase de mise en œuvre, les économies estimatives en équivalent CO₂.

	Nombre d'initiatives	Total des économies annuelles d'équivalent CO ₂ en tonnes métriques d'équivalent CO ₂ (seulement pour les rangées marquées d'un *)
À l'étude	8	4 436
À mettre en œuvre*	3	34
Mise en œuvre lancée*	1	112
Mise en œuvre*	2	1 285
À ne pas mettre en œuvre	1	236

C4.3b

(C4.3b) Dans le tableau ci-dessous, fournissez des renseignements détaillés sur les initiatives mises en œuvre dans l'année sur laquelle porte la déclaration.

Catégorie d'initiative et type d'initiative

Efficacité énergétique dans les immeubles	Systèmes de gestion énergétique de bâtiment (SGEB)
---	--

Économies annuelles estimatives en équivalent CO₂ (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

1 248

Champs d'applications ou catégories du champ d'application 3 où se trouvent les économies en matière d'émissions

Champ d'application 1

Champ d'application 2 (basées sur l'emplacement)

Volontaire/Obligatoire

Volontaire

Économie financière annuelle (unité monétaire, précisée à la question C0.4)

663 000

Investissement requis (unité monétaire, précisée à la question C0.4)

2 956 000

Période de recouvrement de l'investissement

De 4 à 10 ans

Durée de vie estimative de l'initiative

De 6 à 10 ans

Commentaire

L'entrée de cette rangée est liée à notre programme de dispositifs de contrôle intelligents.

Catégorie d'initiative et type d'initiative

Efficacité énergétique dans les immeubles	Éclairage
---	-----------

Économies annuelles estimatives en équivalent CO₂ (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

37

Champs d'applications ou catégories du champ d'application 3 où se trouvent les économies en matière d'émissions

Champ d'application 1

Champ d'application 2 (basées sur l'emplacement)

Volontaire/Obligatoire

Volontaire

Économie financière annuelle (unité monétaire, précisée à la question C0.4)

6 840

Investissement requis (unité monétaire, précisée à la question C0.4)

42 500

Période de recouvrement de l'investissement

De 4 à 10 ans

Durée de vie estimative de l'initiative

De 6 à 10 ans

Commentaire

L'entrée de cette rangée est liée à notre programme d'éclairage DEL.

C4.3c

(C4.3c) Quelles méthodes employez-vous pour stimuler les investissements dans les activités de réduction des émissions?

Méthode	Commentaire
Conformité avec les exigences réglementaires ou les normes	
Budget réservé à l'efficacité énergétique	
Budget réservé aux autres activités de réduction des émissions	
Engagement des employés	
Tarifification interne des émissions de carbone	

C-FS4.5

(C-FS4.5) Certains de vos produits et services existants permettent-ils aux clients d'atténuer les effets des changements climatiques et/ou de s'y adapter?

Oui

C-FS4.5a

(C-FS4.5a) Donnez des détails sur vos produits et services existants qui permettent aux clients d'atténuer les effets des changements climatiques et/ou de s'y adapter, incluant la taxonomie utilisée pour classer les produits.

Type de produit/catégorie d'actif/secteur d'activité

Placements	Autre (veuillez préciser) : émission d'obligations
------------	--

Taxonomie ou méthodologie utilisée pour classer les produits

Green Bond Principles (principes sur les obligations vertes)

Description du produit

En 2020, la TD a émis sa toute première obligation durable de trois ans de 500 millions de dollars américains selon son Cadre de travail des obligations durables, qui sera utilisé pour financer les actifs admissibles respectant les critères d'obligations durables. En décembre 2021, la Banque a offert une obligation verte de trois ans de 500 millions de dollars américains, selon le Cadre de travail des obligations durables. Ces titres d'emprunt étaient offerts par l'intermédiaire d'un consortium de prise ferme composé d'entreprises appartenant à des minorités, à des femmes ou à des anciens combattants. C'était la première fois qu'une émission d'obligations faite par une banque canadienne était pilotée par un consortium dont les teneurs de livres associés étaient des entreprises de ce type. À ce jour, la TD a émis quatre obligations de sociétés axées sur les facteurs ESG, ce qui porte à quelque 3 milliards de dollars américains la valeur totale des obligations ESG émises.

Certains des projets financés par l'obligation durable de trois ans de 500 M\$ US incluent l'énergie renouvelable (25,1 M\$ US), l'efficacité énergétique (8,9 M\$ US), les immeubles verts (108,8 M\$ US) et le transport propre (106,2 M\$ US). La valeur du portefeuille représente la moitié du montant total de l'émission de l'obligation durable (500 M\$ US). L'émission de l'obligation durable a été répartie comme suit : 249 M\$ US ont été affectés aux catégories admissibles des obligations vertes et sociales du Cadre de travail des obligations durables de la TD, notamment l'énergie renouvelable (25,1 M\$ US), l'efficacité énergétique (8,9 M\$ US), les immeubles verts (108,8 M\$ US) et le transport propre (106,2 M\$ US) (au total, 249 M\$ US). La part restante de l'émission de l'obligation a été affectée aux catégories sociales. Par conséquent, la proportion de la valeur du portefeuille comprise par les activités assujetties aux Principes applicables aux obligations vertes équivalait à 249 M\$/500 M\$ US.

Certains des projets financés par l'obligation durable de trois ans de 500 M\$ US incluent l'énergie renouvelable (161,9 M\$ US), l'efficacité énergétique (25,6 M\$ US), les immeubles verts (136,5 M\$ US), le transport propre (160,9 M\$ US) et la gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire sur le plan environnemental (13,5 M\$ US). La valeur du portefeuille représente le montant total de l'émission de l'obligation durable, moins les frais (498,4 M\$ US). L'intégralité de l'obligation verte émise a été affectée aux catégories admissibles des obligations vertes du Cadre de travail des obligations durables de la TD, qui souscrit aux principes applicables aux obligations vertes de 2018 de l'International Capital Market Association (ICMA).

Le produit permet aux clients d'atténuer les effets des changements climatiques et/ou de s'y adapter

Atténuation

Valeur du portefeuille (unité monétaire – comme précisée à la question C0.4)

1 362 013 000

% de la valeur totale du portefeuille

75

Type d'activité financée/assurée ou fournie

Autre (veuillez préciser) : énergie renouvelable, efficacité énergétique, immeubles verts, transport propre, gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire sur le plan environnemental, prévention et maîtrise de la pollution, gestion durable de l'eau et des eaux usées.

C5. Méthodologie relative aux émissions

C5.1

(C5.1) Est-ce la première année où vous déclarez des données sur les émissions à CDP?

Non

C5.1a

(C5.1a) Votre organisation a-t-elle subi des changements structurels au cours de l'année de déclaration, ou les changements structurels antérieurs sont-ils pris en compte dans la présente communication des données sur les émissions?

Rangée 1 :

Y a-t-il eu un changement structurel?

Non

Nom des organisations acquises, qui ont fait l'objet d'un désinvestissement ou avec lesquelles vous avez fusionné

<Sans objet>

Détails des changements structurels, incluant les dates d'achèvement

<Sans objet>

C5.1b

(C5.1b) La méthode de comptabilisation de vos émissions, le périmètre et/ou la définition de l'année de déclaration ont-ils changé au cours de l'année de déclaration?

	Des changements ont-ils été apportés à la méthodologie, au périmètre et/ou à la définition de l'année de déclaration?	Détails des changements apportés à la méthodologie, au périmètre et/ou à la définition de l'année de déclaration
Rangée 1	Oui. Nous avons changé de méthodologie après avoir découvert des erreurs importantes dans nos réponses antérieures.	<p>Nous avons retraité nos résultats de 2019, de 2020 et de 2021 en raison d'un changement de méthodologie lié à la qualité et à la disponibilité des données sur les émissions de réfrigérants. Ce changement de méthodologie reste conforme aux normes du secteur. Afin de maintenir un bilan carbone neutre, nous avons retiré 4 751 tonnes supplémentaires de compensations carbone en 2022 pour compenser la hausse nette de nos émissions du champ d'application 1 au cours de cette période.</p> <p>Nous avons aussi retraité nos résultats de 2020 et de 2021 des catégories Biens et services achetés et Biens d'équipement du champ d'application 3 en raison d'une erreur de calcul dans la conversion des devises. Cette situation a entraîné une diminution des émissions de 41 % en 2021 et en 2020 pour les Biens et services achetés et les Biens d'équipement du champ d'application 3.</p> <p>L'empreinte d'émissions financées du champ d'application 3 a également été mise à jour dans notre déclaration de l'exercice 2022 pour les secteurs de l'énergie et de la production d'électricité. Notre déclaration précédente était fondée sur des mesures d'émissions antérieures (données d'émission de 2019 et données financières d'exposition et de client de 2020). Les résultats publiés cette année ont été mis à jour et sont plus complets (en incluant des sous-secteurs supplémentaires) et tiennent compte des dernières données disponibles. En particulier, nos estimations révisées : utilisaient les données sur les émissions de 2020 et les données financières d'exposition et de client de 2020 pour établir une empreinte complète de 2020; incluaient des entreprises de services publics supplémentaires dans l'empreinte du secteur de la production d'électricité, renommé Énergie et production d'électricité; comprenaient des clients de service supplémentaires dans le secteur de l'énergie; incluaient les émissions du champ d'application 2 du secteur de la production d'électricité et; incluaient les émissions financées des investissements figurant au bilan en plus des prêts.</p>

(C5.1c) Est-ce que les émissions de l'année de référence et des années passées de votre organisation ont été recalculées en raison de changements ou d'erreur déclarés aux questions C5.1a et/ou C5.1b?

	Recalcul de l'année de référence	Champ(s) d'application recalculé(s)	Politique de recalcul des émissions de l'année de référence, en incluant les seuils d'importance	Recalcul d'années passées
Rangée 1	Oui	Champ d'application 1 Champ d'application 3	Un recalcul de l'inventaire des GES des années passées doit avoir lieu lorsqu'un ou plusieurs événements entraînent un changement important des émissions de GES (p. ex. un changement qui compromettrait l'uniformité et la pertinence des renseignements déclarés sur les émissions de GES). Un recalcul de l'année de référence peut être déclenché après que des erreurs importantes soient découvertes ou que des changements soient apportés à la structure. La TD a établi son seuil d'importance à 5 % (autrement dit, lorsqu'il y a une variation de plus de 5 % des émissions totales). C'est à partir de ce seuil qu'il y a un recalcul des émissions de l'année de référence (qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution des émissions de GES).	Oui

C5.2

(C5.2) Indiquez votre année de référence et vos émissions pendant l'année de référence.

Champ d'application 1**Début de l'année de référence**1^{er} août 2018**Fin de l'année de référence**

31 juillet 2019

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

51 938

Commentaire**Champ d'application 2 (en fonction de l'emplacement)****Début de l'année de référence**1^{er} août 2018**Fin de l'année de référence**

31 juillet 2019

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

107 366

Commentaire**Champ d'application 2 (basé sur le marché)****Début de l'année de référence**1^{er} août 2018**Fin de l'année de référence**

31 juillet 2019

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

8 061

Commentaire**Catégorie 1 du champ d'application 3 : Biens et services achetés****Début de l'année de référence**1^{er} novembre 2018**Fin de l'année de référence**

31 octobre 2019

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

627 428

Commentaire

Remarque : Nous n'avons pas établi d'objectif de réduction des émissions pour cette catégorie du champ d'application 3.

Catégorie 2 du champ d'application 3 : Biens d'équipement**Début de l'année de référence**1^{er} novembre 2018**Fin de l'année de référence**

31 octobre 2019

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

156 813

Commentaire

Remarque : Nous n'avons pas établi d'objectif de réduction des émissions pour cette catégorie du champ d'application 3.

Catégorie 3 du champ d'application 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les champs d'application 1 ou 2)

Début de l'année de référence

1^{er} novembre 2018

Fin de l'année de référence

31 octobre 2019

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

32 166

Commentaire

Remarque : Nous n'avons pas établi d'objectif de réduction des émissions pour cette catégorie du champ d'application 3.

Catégorie 4 du champ d'application 3 : Transport et distribution en amont

Début de l'année de référence

Fin de l'année de référence

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

S. O.

Catégorie 5 du champ d'application 3 : Déchets produits au cours des opérations

Début de l'année de référence

Fin de l'année de référence

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

S. O.

Catégorie 6 du champ d'application 3 : Déplacements d'affaires

Début de l'année de référence

1^{er} novembre 2018

Fin de l'année de référence

31 octobre 2019

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

17 159

Commentaire

Remarque : Nous n'avons pas établi d'objectif de réduction des émissions pour cette catégorie du champ d'application 3.

Catégorie 7 du champ d'application 3 : Trajets quotidiens des employés

Début de l'année de référence

Fin de l'année de référence

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

S. O.

Catégorie 8 du champ d'application 3 : Biens loués en amont

Début de l'année de référence

1^{er} novembre 2018

Fin de l'année de référence

31 octobre 2019

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

2 281

Commentaire

Les émissions de la catégorie 8 du champ d'application 3 pour l'année de référence (exercice 2019) ne sont pas disponibles, car elles ont été calculées pour la première fois à l'exercice 2022. Par conséquent, pour les besoins de cette réponse, nous avons indiqué nos valeurs de l'année de déclaration (exercice 2022) comme valeurs de l'année de référence.

Catégorie 9 du champ d'application 3 : Transport et distribution en aval

Début de l'année de référence

Fin de l'année de référence

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

S. O.

Catégorie 10 du champ d'application 3 : Traitement des produits vendus

Début de l'année de référence

Fin de l'année de référence

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

S. O.

Catégorie 11 du champ d'application 3 : Utilisation des produits vendus

Début de l'année de référence

Fin de l'année de référence

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

S. O.

Catégorie 12 du champ d'application 3 : Traitement de fin de vie des produits vendus

Début de l'année de référence

Fin de l'année de référence

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

S. O.

Catégorie 13 du champ d'application 3 : Biens de commercialisation loués

Début de l'année de référence

1^{er} novembre 2018

Fin de l'année de référence

31 octobre 2019

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

848

Commentaire

Remarque : Nous n'avons pas établi d'objectif de réduction des émissions pour cette catégorie du champ d'application 3.

Catégorie 14 du champ d'application 3 : Franchises

Début de l'année de référence

Fin de l'année de référence

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

S. O.

Champ d'application 3 : Autre (en amont)

Début de l'année de référence

Fin de l'année de référence

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

S. O.

Champ d'application 3 : Autre (en aval)

Début de l'année de référence

Fin de l'année de référence

Émissions pendant l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

S. O.

C5.3

(C5.3) Sélectionnez le nom de la norme, du protocole ou de la méthodologie utilisés pour recueillir les données sur les activités et calculer les émissions.

The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)

The Greenhouse Gas Protocol: Scope 2 Guidance

The Greenhouse Gas Protocol: Corporate Value Chain (Scope 3) Standard

C6.1

(C6.1) Quelles étaient les émissions brutes mondiales du champ d'application 1 de votre organisation en tonnes métriques d'équivalent CO₂?

Année de déclaration

Émissions brutes mondiales du champ d'application 1 (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
43 021

Date de début
1^{er} novembre 2021

Date de fin
31 octobre 2022

Commentaire

Année passée 1

Émissions brutes mondiales du champ d'application 1 (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
40 227

Date de début
1^{er} novembre 2020

Date de fin
31 octobre 2021

Commentaire

Année passée 2

Émissions brutes mondiales du champ d'application 1 (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
44 734

Date de début
1^{er} novembre 2019

Date de fin
31 octobre 2020

Commentaire

Année passée 3

Émissions brutes mondiales du champ d'application 1 (tonnes métriques d'équivalent CO₂)
51 938

Date de début
1^{er} novembre 2018

Date de fin
31 octobre 2019

Commentaire

C6.2

(C6.2) Décrivez la méthode de déclaration des émissions du champ d'application 2 de votre organisation.

Rangée 1 :

Champ d'application 2, en fonction de l'emplacement

Nous déclarons un chiffre pour les émissions du champ d'application 2 en fonction de l'emplacement.

Champ d'application 2, en fonction du marché

Nous déclarons un chiffre pour les émissions du champ d'application 2 en fonction du marché.

Commentaire

C6.3

(C6.3) Quelles étaient les émissions brutes mondiales du champ d'application 2 de votre organisation en tonnes métriques d'équivalent CO₂?

Année de déclaration

Champ d'application 2, en fonction de l'emplacement

77 081

Champ d'application 2, en fonction du marché (s'il y a lieu)

6 934

Date de début

1^{er} novembre 2021

Date de fin

31 octobre 2022

Commentaire

C6.4

(C6.4) Existe-t-il des sources (p. ex. installations, GES particuliers, activités, régions géographiques) d'émissions des champs d'application 1, 2 et 3 se trouvant à l'intérieur du périmètre de déclaration sélectionné qui ne sont pas incluses dans votre déclaration?

Non

C6.5

(C6.5) Rendez compte des émissions brutes mondiales du champ d'application 3 de votre organisation, en déclarant et en expliquant toutes les exclusions.

Biens et services achetés

État de l'évaluation

Pertinent, calculé

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

1 058 672

Méthode de calcul des émissions

Méthode fondée sur les dépenses

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

0

Veillez fournir des explications.

Types et sources de données utilisées (données sur les activités, potentiels de réchauffement planétaire) : Les données sur les activités relatives aux biens et aux services achetés consistaient en données sur les dépenses pour les postes suivants : transport et services des opérations commerciales, services des ressources humaines, services informatiques, services de marketing et d'impression, services professionnels, services immobiliers et services de construction, et services de voyage pas inclus dans les déplacements d'affaires (p. ex. hôtels, restauration). Les données ont été obtenues par l'équipe Finances de la TD. Les facteurs d'émission proviennent du rapport Supply Chain GHG Emission Factors for US Industries and Commodities et des modèles EEIO établis par le U.S. EPA Office of Research and Development en novembre 2020. Les potentiels de réchauffement planétaire suivants ont été utilisés : CO₂ : 1; CH₄ : 25; N₂O : 298. Description de la méthode (hypothèses, méthodes de répartition) : On a utilisé les données sur les dépenses provenant des fournisseurs. Elles ont été réparties par type de marchandises et ventilées par services, puis multipliées par le facteur d'émission approprié.

Biens d'équipement

État de l'évaluation

Pertinent, calculé

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

74 060

Méthode de calcul des émissions

Méthode fondée sur les dépenses

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

0

Veillez fournir des explications.

Types et sources de données utilisées (données sur les activités, facteurs d'émission et potentiels de réchauffement planétaire) : Les données sur les activités relatives aux biens et aux services achetés consistaient en données sur les dépenses pour les postes suivants : transport et services des opérations commerciales, services des ressources humaines, services informatiques, services de marketing et d'impression, services professionnels, services immobiliers et services de construction, et services de voyage pas inclus dans les déplacements d'affaires (p. ex. hôtels, restauration). Les données ont été obtenues par l'équipe Finances de la TD. Les facteurs d'émission proviennent du rapport Supply Chain GHG Emission Factors for US Industries and Commodities et des modèles EEIO établis par le U.S. EPA Office of Research and Development en novembre 2020. Les potentiels de réchauffement planétaire suivants ont été utilisés : CO₂ : 1; CH₄ : 25; N₂O : 298. Description de la méthode (hypothèses, méthodes de répartition) : On a utilisé les données sur les dépenses provenant des fournisseurs. Elles ont été réparties par type de marchandises et ventilées par services, puis multipliées par le facteur d'émission approprié.

Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les champs d'application 1 ou 2)

État de l'évaluation

Pertinent, calculé

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

20 433

Méthode de calcul des émissions

Méthode de la moyenne des données

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

0

Veillez fournir des explications.

Types et sources de données utilisées (données sur les activités, facteurs d'émission et potentiels de réchauffement planétaire) : Les données sur les activités liées aux combustibles et aux énergies (pas incluses dans les champs d'application 1 ou 2) ont été obtenues directement auprès des propriétaires et à partir des facteurs des services publics, en unités de kWh ou de GJ. Les facteurs d'émission pour les activités liées aux combustibles et aux énergies (pas incluses dans les champs d'application 1 et 2) ont été obtenus à partir du modèle Argonne Labs GREET1_2020, en fonction de la composition de la production des réseaux d'électricité eGrid pour l'année 2019 (eGRID 9th Edition Version 1.0, février 2014). Les potentiels de réchauffement planétaire suivants ont été utilisés : CO₂ : 1; CH₄ : 25; N₂O : 298. Qualité des données : Les données des propriétaires et des factures des services publics sont considérées comme des données de haute qualité sur le plan de l'exactitude et de l'exhaustivité, comme il est défini dans le GHG Protocol. Description de la méthode (hypothèses, méthodes de répartition) : On a calculé les émissions en multipliant la consommation d'énergie affectée aux émissions du champ d'application 1 et 2 par le facteur d'émission approprié.

Transport et distribution en amont**État de l'évaluation**

Pas pertinent, explication fournie

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Méthode de calcul des émissions

<Sans objet>

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

<Sans objet>

Veillez fournir des explications.

Notre hypothèse, à titre d'institution financière, est que les émissions provenant du transport et de la distribution en amont représentent une part négligeable de notre empreinte du champ d'application 3. La plupart de nos émissions du champ d'application 3 sont associées à nos activités de portefeuille.

Déchets produits au cours des opérations**État de l'évaluation**

Pas pertinent, explication fournie

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Méthode de calcul des émissions

<Sans objet>

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

<Sans objet>

Veillez fournir des explications.

Notre hypothèse, à titre d'institution financière, est que les émissions provenant des déchets produits dans le cadre de nos activités représentent une part négligeable de notre empreinte du champ d'application 3. La plupart de nos émissions du champ d'application 3 sont associées à nos activités de portefeuille.

Déplacements d'affaires**État de l'évaluation**

Pertinent, calculé

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

12 092

Méthode de calcul des émissions

Méthode fondée sur les dépenses

Méthode fondée sur le combustible

Méthode fondée sur la distance

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

100

Veillez fournir des explications.

Types et sources de données utilisées (données sur les activités, facteurs d'émission et potentiels de réchauffement planétaire) : Les données sur les activités liées aux déplacements d'affaires étaient composées des transports aériens privés et commerciaux, des transports ferroviaires commerciaux, des parcs de véhicules, des locations de voiture, des navettes affrétées et des véhicules privés utilisés à des fins professionnelles. En général, les données sur les activités obtenues étaient exprimées en volume de carburant consommé, distance parcourue et montant en dollars remboursé. Les données ont été obtenues à partir de plusieurs sources, notamment des agences de voyages, des entreprises de location de véhicules, des entreprises de gestion de parc et d'autres membres du personnel de la TD. Différents facteurs d'émission ont été utilisés pour différents modes de déplacement; ils proviennent du EPA Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories, avril 2022 et du UK Government GHG Conversion Factors for Company Reporting, version 1.0, juin 2020. Les potentiels de réchauffement planétaire suivants ont été utilisés : CO₂ : 1; CH₄ : 25; N₂O : 298. Qualité des données : Les données sur les déplacements d'affaires proviennent principalement d'agences de voyages indépendantes et sont considérées comme étant de haute qualité sur le plan de l'exactitude et de l'exhaustivité. Ces émissions du champ d'application 3 ont été vérifiées de manière indépendante par les auditeurs de la TD, Ernst & Young, LLP. Pour obtenir des précisions sur l'assurance fournie par Ernst & Young, LLP, consultez les réponses indiquées à la question C10 – Vérification. Description de la méthode (hypothèses, méthodes de répartition) : Les émissions associées aux déplacements d'affaires ont été calculées de plusieurs manières différentes, selon les données disponibles. On a calculé les émissions associées aux transports aériens et ferroviaires en multipliant la distance parcourue par les facteurs d'émission pour différentes longueurs de vol. On a calculé les émissions associées aux parcs de véhicules et aux locations de voiture en multipliant la consommation de carburant par les facteurs d'émission pour différentes catégories de véhicules. Si la consommation d'essence n'était pas disponible, on a multiplié la distance parcourue par le rendement du carburant nominal du type de véhicule pour obtenir une estimation du carburant consommé. On a calculé les émissions des véhicules privés en divisant le montant remboursé par le coût moyen du carburant pour obtenir le carburant consommé, puis en multipliant ce résultat par le facteur d'émission.

Trajets quotidiens des employés

État de l'évaluation

Pas pertinent, explication fournie

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Méthode de calcul des émissions

<Sans objet>

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

<Sans objet>

Veillez fournir des explications.

Notre hypothèse, à titre d'institution financière, est que les émissions provenant des trajets quotidiens des employés représentent une part négligeable de notre empreinte du champ d'application 3. La plupart de nos émissions du champ d'application 3 sont associées à nos activités de portefeuille.

Biens loués en amont

État de l'évaluation

Pertinent, calculé

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

2 281

Méthode de calcul des émissions

Méthode fondée sur des actifs précis

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

100

Veillez fournir des explications.

Types et sources de données utilisées (données sur les activités, facteurs d'émission et potentiels de réchauffement planétaire) : Les sources des émissions associées aux biens de commercialisation loués comprennent les locaux sous-loués de la TD. Les données sur les activités énergétiques concernant les locaux sous-loués ont été obtenues directement auprès des propriétaires et à partir des factures des services publics, en unités de kWh ou de GJ. Les facteurs d'émission associés à la consommation d'électricité, sous forme de facteurs d'intensité du réseau, ont été obtenus à partir du Rapport d'inventaire national 2020 (Canada) et du document eGRID 2020 de l'EPA (États-Unis). Les facteurs d'émission associés aux combustibles de chauffage tels que le propane, le gaz naturel, le mazout, le diesel, le bois et la vapeur ont été obtenus à partir du Rapport d'inventaire national (Canada) et du document Appendix H de l'EIA (États-Unis). Les facteurs d'émission associés à l'énergie de refroidissement ont été obtenus à partir des facteurs d'intensité de réseau (pour les refroidisseurs électriques). Les potentiels de réchauffement planétaire suivants ont été utilisés : CO₂ : 1; CH₄ : 25; N₂O : 298. Qualité des données : Les données des propriétaires et des factures des services publics sont considérées comme des données de haute qualité sur le plan de l'exactitude et de l'exhaustivité. Ces émissions du champ d'application 3 ont été vérifiées de manière indépendante par les auditeurs de la TD, Ernst & Young, LLP.

Transport et distribution en aval

État de l'évaluation

Pas pertinent, explication fournie

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Méthode de calcul des émissions

<Sans objet>

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

<Sans objet>

Veillez fournir des explications.

Notre hypothèse, à titre d'institution financière, est que les émissions provenant du transport et de la distribution en aval représentent une part négligeable de notre empreinte du champ d'application 3. La plupart de nos émissions du champ d'application 3 sont associées à nos activités de portefeuille.

Traitement des produits vendus

État de l'évaluation

Pas pertinent, explication fournie

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Méthode de calcul des émissions

<Sans objet>

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

<Sans objet>

Veillez fournir des explications.

La TD ne vend pas de produits qui nécessitent un traitement en aval.

Utilisation des produits vendus

État de l'évaluation

Pas pertinent, explication fournie

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Méthode de calcul des émissions

<Sans objet>

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

<Sans objet>

Veillez fournir des explications.

Notre hypothèse, à titre d'institution financière, est que les émissions provenant de l'utilisation de produits vendus représentent une part négligeable de notre empreinte du champ d'application 3. La plupart de nos émissions du champ d'application 3 sont associées à nos activités de portefeuille.

Traitement de fin de vie des produits vendus**État de l'évaluation**

Pas pertinent, explication fournie

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Méthode de calcul des émissions

<Sans objet>

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

<Sans objet>

Veillez fournir des explications.

Notre hypothèse, à titre d'institution financière, est que les émissions provenant du traitement de fin de vie des produits vendus représentent une part négligeable de notre empreinte du champ d'application 3. La plupart de nos émissions du champ d'application 3 sont associées à nos activités de portefeuille.

Biens de commercialisation loués**État de l'évaluation**

Pertinent, calculé

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

990

Méthode de calcul des émissions

Méthode fondée sur des actifs précis

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

100

Veillez fournir des explications.

Types et sources de données utilisées (données sur les activités, facteurs d'émission et potentiels de réchauffement planétaire) : Les sources des émissions associées aux biens de commercialisation loués comprennent les locaux qui appartiennent à la TD et qui sont loués ou sous-loués en partie ou en totalité à d'autres locataires. Les données sur les activités énergétiques concernant les locaux sous-loués ont été obtenues directement auprès des propriétaires et à partir des factures des services publics, en unités de kWh ou de GJ. Les facteurs d'émission associés à la consommation d'électricité, sous forme de facteurs d'intensité du réseau, ont été obtenus à partir du Rapport d'inventaire national 2020 (Canada) et du document eGRID 2020 de l'EPA (États-Unis). Les facteurs d'émission associés aux combustibles de chauffage tels que le propane, le gaz naturel, le mazout, le diesel, le bois et la vapeur ont été obtenus à partir du Rapport d'inventaire national (Canada) et du document Appendix H de l'EIA (États-Unis). Les facteurs d'émission associés à l'énergie de refroidissement ont été obtenus à partir des facteurs d'intensité de réseau (pour les refroidisseurs électriques). Les potentiels de réchauffement planétaire suivants ont été utilisés : CO₂ : 1; CH₄ : 25; N₂O : 298. Qualité des données : Les données des propriétaires et des factures des services publics sont considérées comme des données de haute qualité sur le plan de l'exactitude et de l'exhaustivité. Ces émissions du champ d'application 3 ont été vérifiées de manière indépendante par les auditeurs de la TD, Ernst & Young, LLP. Pour obtenir des précisions sur l'assurance fournie par Ernst & Young, LLP, consultez les réponses indiquées à la question C10 – Vérification.

Franchisés**État de l'évaluation**

Pas pertinent, explication fournie

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Méthode de calcul des émissions

<Sans objet>

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

<Sans objet>

Veillez fournir des explications.

La TD n'exploite pas de franchise; par conséquent, cette catégorie d'émissions n'est pas pertinente.

Autre (en amont)**État de l'évaluation**

Pas pertinent, explication fournie

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Méthode de calcul des émissions

<Sans objet>

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

<Sans objet>

Veillez fournir des explications.

La TD n'a pas d'autres émissions en amont importantes.

Autres (en aval)

État de l'évaluation

Pas pertinent, explication fournie

Émissions lors de l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Méthode de calcul des émissions

<Sans objet>

Pourcentage d'émissions calculé en fonction des données obtenues auprès des fournisseurs ou des partenaires de la chaîne de valeur

<Sans objet>

Veillez fournir des explications.

La TD n'a pas d'émissions en aval importantes autres que celles liées à ses activités de portefeuille. Cette information apparaît dans une autre section du sondage du CDP.

C6.5a

(C6.5a) Déclarez ou réaffirmez vos données sur les émissions du champ d'application 3 des années précédentes.

Année passée 1

Date de début

Date de fin

Champ d'application 3 : Biens et services achetés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Biens d'équipement (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Activités liées aux combustibles et aux énergies (non incluses dans les champs d'application 1 et 2), couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champs d'application 3 : Transport et distribution en amont (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Déchets produits au cours des opérations (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Déplacements d'affaires (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Trajets quotidiens des employés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Biens loués en amont (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Transport et distribution en aval (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Traitement des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Utilisation des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Traitement de fin de vie des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Biens de commercialisation loués (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Franchisés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Investissements (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Champ d'application 3 : Autres (en amont) (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Autres (en aval) (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

Année passée 2

Date de début

Date de fin

Champ d'application 3 : Biens et services achetés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Biens d'équipement (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Activités liées aux combustibles et aux énergies (non incluses dans les champs d'application 1 et 2), couvertes par l'objectif (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champs d'application 3 : Transport et distribution en amont (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Déchets produits au cours des opérations (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Déplacements d'affaires (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Trajets quotidiens des employés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Biens loués en amont (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Transport et distribution en aval (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Traitement des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Utilisation des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Traitement de fin de vie des produits vendus (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Biens de commercialisation loués (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Franchisés (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Investissements (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

<Sans objet>

Champ d'application 3 : Autres (en amont) (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Champ d'application 3 : Autres (en aval) (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

Commentaire

C6.10

(C6.10) Décrivez vos émissions brutes mondiales combinées des champs d'application 1 et 2 pour l'année sur laquelle porte la déclaration en tonnes métriques d'équivalent CO₂ par revenus totaux en monnaie unitaire et indiquez tout autre indicateur d'intensité supplémentaire pertinent pour vos opérations commerciales.

Chiffre de l'intensité

0,00000245

Numérateur de l'indicateur (émissions brutes mondiales combinées des champs d'application 1 et 2, en tonnes métriques d'équivalent CO₂)

120 101

Dénominateur de l'indicateur

Unité de revenus totaux

Dénominateur de l'indicateur : Total des unités

49 032 000 000

Chiffre utilisé pour les émissions du champ d'application 2

Basées sur l'emplacement

Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente

12,3

Direction de la variation

Diminution

Raison de la variation

Autres activités de réduction des émissions

Modification du revenu

Autre (veuillez préciser) : modification du portefeuille

Veuillez fournir des explications.

En 2022, les émissions absolues ont augmenté de 0,8 %, alors que les revenus ont augmenté de 14,8 %, ce qui a entraîné une réduction des émissions de 12,3 % par unité de revenus.

Nous n'avons constaté qu'une légère hausse des émissions liées à nos activités d'exploitation à l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021, malgré l'augmentation du nombre de collègues qui ont repris le travail, ainsi qu'un hiver plus froid et un été plus chaud que l'année précédente. Dans l'ensemble, les réductions d'émissions de la TD sont principalement attribuables aux mesures proactives de réduction de la consommation d'énergie (p. ex. dispositifs de contrôle des bâtiments, éclairage DEL et énergie solaire) et aux modifications du portefeuille. La TD continue de s'appliquer à réduire les émissions découlant de ses activités conformément à son objectif en mettant en place des mesures d'optimisation des ressources et des modifications à son portefeuille pour l'ensemble de ses activités.

C7. Ventilation des émissions

C7.7

(C7.7) Votre organisation est-elle en mesure de ventiler ses données sur les émissions par filiales indiquées dans vos réponses au CDP?

Non

C7.9

(C7.9) Comparez vos émissions brutes mondiales (des champs d'application 1 et 2 combinés) dans l'année sur laquelle porte la déclaration par rapport à celles de l'année précédente.

Augmentation

(C7.9a) Expliquez les raisons pour lesquelles vos émissions brutes mondiales (champs d'application 1 et 2 combinés) ont changé, et précisez pour chacune d'entre elles la comparaison entre les émissions de cette année et celles de l'année dernière.

	Changement des émissions (tonnes métriques d'équivalent CO ₂)	Direction de la variation des émissions	Valeur des émissions (pourcentage)	Veillez expliquer le calcul.
Changement de la consommation d'énergie renouvelable	0	Aucun changement	0	Il n'y a aucun changement dans cette catégorie.
Autres activités de réduction des émissions	1 285	Diminution	1,07	À l'exercice 2022, la TD a mis en œuvre de nombreuses occasions d'amélioration de l'efficacité énergétique, qui ont contribué à réduire ses émissions de GES découlant de ses activités. Comme il a été indiqué dans notre réponse à la question C4.3b, nous estimons avoir réduit nos émissions d'environ 1 258 tonnes métriques d'équivalent CO ₂ grâce à notre initiative Systèmes de gestion énergétique de bâtiment (SGEB) et d'environ 37 tonnes métriques d'équivalent CO ₂ en lien avec nos initiatives en matière d'éclairage, pour une réduction totale de 1 285 tonnes métriques d'équivalent CO ₂ pour ces deux initiatives. Les répercussions totales ont été calculées en divisant 1 285 par 119 186 tonnes métriques d'équivalent CO ₂ (la valeur totale de nos émissions totales de champs d'application 1 et 2, basées sur l'emplacement), conformément aux lignes directrices de CDP : $1\,285/119\,186 = 1,07\%$.
Dessaisissements	0	Aucun changement	0	Il n'y a aucun changement dans cette catégorie.
Acquisitions	0	Aucun changement	0	Il n'y a aucun changement dans cette catégorie.
Fusions	0	Aucun changement	0	Il n'y a aucun changement dans cette catégorie.
Changement de production	0	Aucun changement	0	Il n'y a aucun changement dans cette catégorie.
Changement de méthodologie	0	Aucun changement	0	À l'exercice 2022, la TD a mené une enquête sur la fiabilité de ses données sur les réfrigérants et a relevé de possibles erreurs et irrégularités dans les données brutes utilisées pour faire ses calculs. Dans certains cas, il était impossible de faire la distinction entre les données désignées comme remplissage partiel ou complet de l'unité, comme on peut le voir par les grandes variations des données fournies. Dans les années passées, lorsque les données sur les remplissages partiels de réfrigérant étaient disponibles, elles étaient utilisées pour calculer les émissions de GES attribuables aux réfrigérants tandis que des estimations sur ces émissions étaient établies en fonction de la superficie de la propriété pour les immeubles où aucune donnée n'était disponible. À l'exercice 2022, après avoir découvert cette incohérence dans les données brutes, la TD a choisi d'estimer les émissions attribuables aux réfrigérants de 2022 entièrement à partir de la superficie en pieds carrés. Comme cette incohérence était aussi présente dans les données des années passées, la TD a choisi de retraiter ses émissions attribuables aux réfrigérants pour les années 2019, 2020 et 2021 en utilisant une estimation en fonction de la superficie en pieds carrés.
Changement de périmètre	0	Aucun changement	0	Il n'y a aucun changement dans cette catégorie.
Changement de conditions opérationnelles physiques	0	Aucun changement	0	Il n'y a aucun changement dans cette catégorie.
Non identifié	0	Aucun changement	0	Il n'y a aucun changement dans cette catégorie.
Autre	2 200	Augmentation	1,87	Différentes raisons expliquent la modification du total des émissions de champs d'application 1 et 2 pour les exercices 2021 et 2022 : Modification du total pour le champ d'application 1 : 1) Les émissions attribuables aux réfrigérants sont calculées en tant que fonction de la moyenne des potentiels de réchauffement planétaire établis et de la superficie en pieds carrés des emplacements. La diminution des émissions attribuables aux réfrigérants est le résultat de la réduction de la superficie des locaux de la TD aux États-Unis et de la moyenne des potentiels de réchauffement planétaire, qui a été utilisée pour faire les calculs entre les exercices 2021 et 2022. Ainsi, les émissions attribuables aux réfrigérants à l'exercice 2022 ont diminué d'environ 14 % par rapport à l'exercice 2021. 2) En 2022, l'hiver a été plus froid qu'à l'habitude au Canada, ce qui a eu une incidence sur la consommation de gaz naturel dans les immeubles de la TD. Ainsi, les émissions attribuables à la combustion stationnaire ont augmenté d'environ 2 % par rapport à 2021. 3) À l'exercice 2022, par suite de l'allègement des restrictions en lien avec la COVID-19, les émissions de champ d'application 1 liées à la combustion mobile ont augmenté de 183 %. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des émissions liées aux déplacements en avion de l'entreprise, qui sont passées de 16 tonnes d'équivalent CO ₂ à 860 tonnes d'équivalent CO ₂ , et à l'augmentation des émissions liées au parc automobile de la TD, qui sont passées de 1 604 tonnes d'équivalent CO ₂ à 3 729 tonnes d'équivalent CO ₂ . Modification du total pour le champ d'application 2 : 1) À l'exercice 2022, les émissions totales liées à l'électricité ont diminué de 2 % en raison de variations dans la consommation et de la réduction de la superficie totale. 2) À l'exercice 2022, les émissions totales liées à la vapeur ont diminué de 5 % en raison de variations dans la consommation et de la réduction de la superficie totale. 3) À l'exercice 2022, les émissions totales liées à l'eau froide ont diminué de 15 % en raison de variations dans la consommation et de la réduction de la superficie totale. L'effet combiné de ces changements a donné lieu à une augmentation globale de 1,87 % dans la catégorie Autre. À noter que cette augmentation a été atténuée par les économies d'émissions que nous avons réussi à réaliser en mettant en œuvre des initiatives de réduction des émissions pendant l'exercice 2022 (comme il est indiqué sur la rangée Autres activités de réduction des émissions) et l'augmentation de 0,8 % par rapport à 2021 de nos émissions des champs d'application 1 et 2, en fonction de l'emplacement.

C7.9b

(C7.9b) Les calculs du rendement en matière d'émissions des questions C7.9 et C7.9a sont-ils basés sur le chiffre des émissions du champ d'application 2 basées sur l'emplacement ou sur le chiffre des émissions du champ d'application 2 basées sur le marché?

Basées sur l'emplacement

C8. Énergie

C8.1

(C8.1) Quel pourcentage de vos dépenses opérationnelles totales pendant l'année sur laquelle porte la déclaration était consacré à l'énergie?

Pourcentage supérieur à 0 %, mais inférieur ou égal à 5 %

C8.2

(C8.2) Sélectionnez les activités associées à l'énergie que votre organisation a entreprises.

	Indiquez si votre organisation a entrepris cette activité associée à l'énergie au cours de l'année de déclaration.
Consommation de combustible (à l'exclusion des charges d'alimentation)	Oui
Consommation d'électricité achetée ou acquise	Oui
Consommation de chaleur achetée ou acquise	Oui
Consommation de vapeur achetée ou acquise	Oui
Consommation de froid acheté ou acquis	Oui
Production d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de froid	Oui

C8.2a

(C8.2a) Déclarez les totaux de la consommation d'énergie de votre organisation (à l'exclusion des charges d'alimentation) en MWh.

	Pouvoir calorifique	MWh de sources renouvelables	MWh de sources non renouvelables	MWh totaux (sources renouvelables et non renouvelables)
Consommation de combustible (à l'exclusion des charges d'alimentation)	Pouvoir calorifique élevé (PCE)	0	178 549 316,9	178 549 316,9
Consommation d'électricité achetée ou acquise	<Sans objet>	418 858 166,17	0	418 858 166,17
Consommation de chaleur achetée ou acquise	<Sans objet>	0	0	0
Consommation de vapeur achetée ou acquise	<Sans objet>	0	30 041 547	30 041 547
Consommation de froid acheté ou acquis	<Sans objet>	0	17 695 680,75	17 695 680,75
Consommation d'énergie renouvelable autre que les combustibles autoproduite	<Sans objet>	0	<Sans objet>	0
Consommation d'énergie totale	<Sans objet>	418 858 166,17	226 286 544,65	645 144 710,82

C8.2g

(C8.2g) Indiquez la répartition de votre consommation d'énergie autre que les combustibles par pays.

Pays ou région

Canada

Consommation d'électricité achetée (MWh)

262 476,5

Consommation d'électricité autoproduite (MWh)

0

Cette consommation d'électricité est-elle exclue de votre engagement au titre de l'initiative RE100?

Non

Consommation de chaleur, de vapeur et de froid acheté (MWh)

44 130,56

Consommation de chaleur, de vapeur et de froid autoproduit (MWh)

0

Consommation totale d'énergie autre que les combustibles (MWh) [calculée automatiquement]

306 607,06

Pays ou région

États-Unis

Consommation d'électricité achetée (MWh)

154 173,23

Consommation d'électricité autoproduite (MWh)

0

Cette consommation d'électricité est-elle exclue de votre engagement au titre de l'initiative RE100?

Non

Consommation de chaleur, de vapeur et de froid acheté (MWh)

3 580,73

Consommation de chaleur, de vapeur et de froid autoproduit (MWh)

0

Consommation totale d'énergie autre que les combustibles (MWh) [calculée automatiquement]

157 753,96

Pays ou région

Autre (veuillez préciser) : Australie, Barbade, Bermudes, Chine, Chine – Région administrative spéciale de Hong Kong, Inde, Irlande, Israël, Japon, Pays-Bas, République de Corée, Singapour, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Consommation d'électricité achetée (MWh)

2 208,44

Consommation d'électricité autoproduite (MWh)

0

Cette consommation d'électricité est-elle exclue de votre engagement au titre de l'initiative RE100?

Non

Consommation de chaleur, de vapeur et de froid acheté (MWh)

25,93

Consommation de chaleur, de vapeur et de froid autoproduit (MWh)

0

Consommation totale d'énergie autre que les combustibles (MWh) [calculée automatiquement]

2 234,37

C8.2h

(C8.2h) Donnez des détails sur les achats d'électricité renouvelable de votre organisation au cours de l'année de déclaration, par pays ou région.

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

2 635

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire**Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée**

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

11 297

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

709

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

4 308

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

2 264

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

9 659

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

781

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

3 542

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

4 476

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

2 425

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

1 784

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

11 671

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

3 640

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

20 880

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

40 863

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

26 637

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

21 400

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

8 263

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

51 761

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

26 118

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Autre (veuillez préciser) : Écologo

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Canada

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

7 364

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Canada

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Green-e

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

États-Unis

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

6 365

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

États-Unis

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Green-e

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

États-Unis

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

65 456

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

États-Unis

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Green-e

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

États-Unis

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

82 352

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

États-Unis

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Green-e

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Israël

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

93

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

États-Unis

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Green-e

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Barbade

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

87

Instrument de suivi utilisé

Certificats d'énergie renouvelable américains

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

États-Unis

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Green-e

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Irlande

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de grande envergure (> 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

29

Instrument de suivi utilisé

GO

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Norvège

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Aucune autre marque volontaire

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Irlande

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

215

Instrument de suivi utilisé

GO

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Italie

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Aucune autre marque volontaire

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

3 485

Instrument de suivi utilisé

GO

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Italie

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Aucune autre marque volontaire

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Installation hydroélectrique de petite envergure (< 25 MW)

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

363

Instrument de suivi utilisé

GO

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Italie

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Veillez faire un choix.

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

<Sans objet>

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Aucune autre marque volontaire

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Chine

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

100

Instrument de suivi utilisé

CER international

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Chine

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Aucune autre marque volontaire

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Inde

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

31

Instrument de suivi utilisé

CER international

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Chine

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Aucune autre marque volontaire

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Singapour

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

697

Instrument de suivi utilisé

CER international

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Chine

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Aucune autre marque volontaire

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

Japon

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

62

Instrument de suivi utilisé

CER international

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Chine

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)

Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Aucune autre marque volontaire

Commentaire

Pays ou région à l'origine de la consommation de l'électricité renouvelable achetée

République de Corée

Méthode d'approvisionnement

Achat de certificats d'attributs d'énergie dégroupés

Type de technologie d'électricité renouvelable

Vent

Électricité renouvelable consommée selon la méthode d'approvisionnement sélectionnée dans l'année de déclaration (MWh)

46

Instrument de suivi utilisé

CER international

Pays ou région d'origine (production) de l'électricité ou de l'attribut renouvelable consommé

Chine

Êtes-vous en mesure d'indiquer la date de mise ou de remise en service de l'installation de production d'énergie?

Oui

Année de mise en service de l'installation de production d'énergie (p. ex. date de la première exploitation commerciale ou de la remise en service)**Année de la production d'énergie ou de l'attribut renouvelable**

2021

Année de début de l'entente d'approvisionnement

2022

Autres marques volontaires associées à l'achat de l'électricité renouvelable

Aucune autre marque volontaire

Commentaire

C8.2i

(C8.2i) Donnez des détails sur les achats de chaleur, de vapeur ou de froid à faibles émissions de carbone de votre organisation dans l'année de déclaration par pays ou région.

Méthode d'approvisionnement

Aucun (aucun achat de chaleur, de vapeur ou de froid à faibles émissions de carbone)

Pays ou région de la consommation de chaleur, de vapeur ou de froid à faibles émissions de carbone

<Sans objet>

Vecteur énergétique

<Sans objet>

Type de technologie à faibles émissions de carbone

<Sans objet>

Consommation de chaleur, de vapeur et de froid à faibles émissions de carbone (MWh)

<Sans objet>

Commentaire

C8.2j

(C8.2j) Donnez des détails sur la production d'électricité renouvelable de votre organisation par pays/région dans l'année de déclaration.

Pays ou région de production

Canada

Type de technologie d'électricité renouvelable

Solaire

Capacité de l'installation (MW)**Électricité renouvelable totale produite par cette installation dans l'année de déclaration (MWh)****Électricité renouvelable de cette installation que votre organisation a consommée dans l'année de déclaration (MWh)****Certificats d'attributs d'énergie délivrés pour cette production**

Veuillez faire un choix.

Type de certificat d'attributs d'énergie

<Sans objet>

Commentaire

Nous produisons de l'électricité sur place au Canada, mais ne pouvons fournir tous les renseignements demandés cette année. Nous avons indiqué zéro pour la production d'électricité sur place dans les autres parties du CDP par mesure de prudence. Nous fournirons des renseignements supplémentaires dans les rapports des prochaines années.

Pays ou région de production

États-Unis

Type de technologie d'électricité renouvelable

Solaire

Capacité de l'installation (MW)**Électricité renouvelable totale produite par cette installation dans l'année de déclaration (MWh)****Électricité renouvelable de cette installation que votre organisation a consommée dans l'année de déclaration (MWh)****Certificats d'attributs d'énergie délivrés pour cette production**

Veuillez faire un choix.

Type de certificat d'attributs d'énergie

<Sans objet>

Commentaire

Nous produisons de l'électricité sur place aux États-Unis, mais ne pouvons fournir tous les renseignements demandés cette année. Nous avons indiqué zéro pour la production d'électricité sur place dans les autres parties du CDP par mesure de prudence. Nous fournirons des renseignements supplémentaires dans les rapports des prochaines années.

C8.2k**(C8.2k) Décrivez comment la stratégie d'approvisionnement en électricité renouvelable de votre organisation contribue directement ou indirectement à l'apport de nouvelles capacités au réseau dans les pays ou régions dans lesquels vous exercez vos activités.**

La TD achète chaque année un nombre important de CER pour maintenir son objectif annuel de neutralité carbone – un montant équivalent à sa consommation globale d'électricité. À l'échelle régionale, nos achats de CER sont alignés avec les secteurs géographiques opérationnels dans lesquels nous exerçons nos activités, en accord avec les exigences de l'initiative RE100, c'est-à-dire : des CER canadiens pour la consommation canadienne, des CER américains pour la consommation américaine, etc. Notre stratégie d'approvisionnement en électricité renouvelable contribue à apporter de nouvelles capacités au réseau en encourageant la production d'énergie renouvelable dans les pays visés. Plus nous achetons des CER, plus la demande sur le marché est importante. Notre stratégie d'approvisionnement en électricité renouvelable a également pour effet indirect de diminuer notre demande en électricité produite à partir de combustibles fossiles.

C8.2l**(C8.2l) Au cours de l'année de déclaration, votre organisation a-t-elle rencontré des difficultés pour s'approvisionner en électricité renouvelable?**

	Difficultés liées à l'approvisionnement en électricité renouvelable	Difficultés rencontrées par votre organisation qui n'étaient pas propres au pays/à la région
Rangée 1	Oui, dans certains pays/régions où nous exerçons nos activités	<Sans objet>

C8.2m**(C8.2m) Fournissez des renseignements détaillés sur les difficultés liées à l'approvisionnement en électricité renouvelable auxquelles votre organisation a été confrontée dans votre pays/région pour l'année de déclaration.**

Pays ou région	Raison(s) qui expliquent ces difficultés liées à l'approvisionnement en électricité renouvelable dans le pays ou la région indiqué	Fournissez d'autres détails sur les difficultés liées à ce pays/région.
Singapour	Approvisionnement limité en électricité renouvelable sur le marché	Les activités de développement des énergies renouvelables à Singapour sont pour l'instant limitées, en partie en raison de la taille géographique de ce pays.
Inde	Petite quantité	Les CER ont été achetés auprès du marché le plus près proposant un prix raisonnable. Ce pays est exempté du critère RE100 concernant l'approvisionnement en électricité issue du même marché que sa consommation, étant donné que notre consommation est inférieure à 100 MWh.
Japon	Petite quantité	Les CER ont été achetés auprès du marché le plus près proposant un prix raisonnable. Ce pays est exempté du critère RE100 concernant l'approvisionnement en électricité issue du même marché que sa consommation, étant donné que notre consommation est inférieure à 100 MWh.
République de Corée	Petite quantité	Les CER ont été achetés auprès du marché le plus près proposant un prix raisonnable. Ce pays est exempté du critère RE100 concernant l'approvisionnement en électricité issue du même marché que sa consommation, étant donné que notre consommation est inférieure à 100 MWh.
Israël	Petite quantité	Les CER ont été achetés auprès du marché le plus près proposant un prix raisonnable. Ce pays est exempté du critère RE100 concernant l'approvisionnement en électricité issue du même marché que sa consommation, étant donné que notre consommation est inférieure à 100 MWh.
Barbade	Petite quantité	Les CER ont été achetés auprès du marché le plus près proposant un prix raisonnable. Ce pays est exempté du critère RE100 concernant l'approvisionnement en électricité issue du même marché que sa consommation, étant donné que notre consommation est inférieure à 100 MWh.

C9. Indicateurs supplémentaires**C9.1****(C9.1) Fournissez tout autre indicateur climatique supplémentaire pertinent pour votre entreprise.**

C10. Vérification

C10.1

(C10.1) Indiquez l'état de vérification ou d'assurance qui s'applique à vos émissions déclarées.

	État de vérification ou d'assurance
Champ d'application 1	Processus de vérification ou d'assurance indépendante en place
Champ d'application 2 (basées sur l'emplacement ou sur le marché)	Processus de vérification ou d'assurance indépendante en place
Champ d'application 3	Processus de vérification ou d'assurance indépendante en place

C10.1a

(C10.1a) Fournissez des renseignements détaillés supplémentaires sur la vérification ou l'assurance entreprise pour vos émissions du champ d'application 1, et joignez les attestations pertinentes.

Cycle de vérification ou d'assurance en place

Processus annuel

État au cours de l'année sur laquelle porte la déclaration actuelle

Terminé

Type de vérification ou d'assurance

Assurance limitée

Joindre l'attestation

^

2022-ey-assurance-statement-fr.pdf

Page ou section de référence

Page 5

Norme pertinente

ISAE 3000

Proportion des émissions déclarées vérifiées (%)

100

C10.1b

(C10.1b) Fournissez des renseignements détaillés supplémentaires sur la vérification ou l'assurance entreprise pour vos émissions du champ d'application 2, et joignez les attestations pertinentes.

Champ d'application 2 – Approche

Champ d'application 2, en fonction de l'emplacement

Cycle de vérification ou d'assurance en place

Processus annuel

État au cours de l'année sur laquelle porte la déclaration actuelle

Terminé

Type de vérification ou d'assurance

Assurance limitée

Joindre l'attestation

^

2022-ey-assurance-statement-fr.pdf

Page ou section de référence

Page 5

Norme pertinente

ISAE 3000

Proportion des émissions déclarées vérifiées (%)

100

Champ d'application 2 – Approche

Champ d'application 2, en fonction du marché

Cycle de vérification ou d'assurance en place

Processus annuel

État au cours de l'année sur laquelle porte la déclaration actuelle

Terminé

Type de vérification ou d'assurance

Assurance limitée

Joindre l'attestation

^

2022-ey-assurance-statement-fr.pdf

Page ou section de référence

Page 5

Norme pertinente

ISAE 3000

Proportion des émissions déclarées vérifiées (%)

100

C10.1c

(C10.1c) Fournissez des renseignements détaillés supplémentaires sur la vérification ou l'assurance entreprise pour vos émissions du champ d'application 3, et joignez les attestations pertinentes.

Catégorie du champ d'application 3

Champ d'application 3 : Déplacements d'affaires

Cycle de vérification ou d'assurance en place

Processus annuel

État au cours de l'année sur laquelle porte la déclaration actuelle

Terminé

Type de vérification ou d'assurance

Assurance limitée

Joindre l'attestation

^

2022-ey-assurance-statement-fr.pdf

Page ou section de référence

Page 5

Norme pertinente

ISAE 3000

Proportion des émissions déclarées vérifiées (%)

100

Catégorie du champ d'application 3

Champ d'application 3 : Biens de commercialisation loués

Cycle de vérification ou d'assurance en place

Processus annuel

État au cours de l'année sur laquelle porte la déclaration actuelle

Terminé

Type de vérification ou d'assurance

Assurance limitée

Joindre l'attestation

^

2022-ey-assurance-statement-fr.pdf

Page ou section de référence

Page 5

Norme pertinente

ISAE 3000

Proportion des émissions déclarées vérifiées (%)

100

C10.2

(C10.2) Vérifiez-vous les renseignements liés au climat figurant dans votre déclaration du CDP autres que les chiffres des émissions déclarés en réponse aux questions C6.1, C6.3 et C6.5?

Oui

C10.2a

(C10.2a) Quels points de données ont été vérifiés dans votre déclaration du CDP, et selon quelles normes de vérification?

Vérification du module de déclaration concernant	Données vérifiées	Norme de vérification	Veillez fournir des explications.
C4. Objectifs et rendement	Produits d'énergie renouvelable	ISAE 3000 ISAE 3410	Une assurance limitée a été fournie concernant les données sur la carboneutralité de la TD pour ses opérations canadiennes, américaines et internationales pour la période de 12 mois terminée le 31 juillet 2022. La déclaration d'assurance se trouve ici : https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-ey-assurance-statement.pdf .
C8. Énergie	Autre (veuillez préciser) : données sur l'énergie	ISAE 3000	Une assurance limitée a été fournie concernant les données sur l'énergie de la TD pour ses opérations canadiennes, américaines et internationales pour la période de 12 mois terminée le 31 juillet 2022. La déclaration d'assurance se trouve ici : https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-ey-assurance-statement.pdf .
C4. Objectifs et rendement	Autre (veuillez préciser) : utilisation du produit net d'une obligation durable	ISAE 3000	Une assurance raisonnable a été fournie sur l'utilisation par la TD du produit net de l'obligation durable de 500 millions de dollars américains sur trois ans arrivant à échéance le 28 septembre 2023 au 31 octobre 2022. La déclaration d'assurance se trouve ici : https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-ey-assurance-statement.pdf .
C4. Objectifs et rendement	Autre (veuillez préciser) : utilisation du produit net d'une obligation verte	ISAE 3000	Une assurance raisonnable a été fournie sur l'utilisation par la TD du produit net de l'obligation verte de 500 millions de dollars américains sur trois ans arrivant à échéance le 13 décembre 2024 au 31 octobre 2022. La déclaration d'assurance se trouve ici : https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-assurance-statement-green-bond-issuance.pdf .

C11. Tarification du carbone

C11.2

(C11.2) Votre organisation a-t-elle annulé des crédits de carbone liés à des projets au cours de la période sur laquelle porte la déclaration?

Oui

C11.2a

(C11.2a) Fournissez des renseignements détaillés sur les crédits de carbone liés à des projets qui ont été annulés par votre organisation pendant l'année de déclaration.

Type de projet

Vent

Type d'activité d'atténuation

Réduction des émissions

Description du projet

Crow Lake Wind est un parc éolien de 162 MW, situé près de Chamberlain, dans le Dakota du Sud. Le projet permet de réduire les émissions en remplaçant le recours à des sources connectées au réseau.

Crédits annulés par votre organisation pour ce projet dans l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent de CO₂)

23 641

Raison de l'annulation

Compensation volontaire

Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Oui

Année des crédits à l'annulation

2019

Votre organisation a-t-elle acheté ou vendu ces crédits?

Acheté

Programme ayant émis les crédits de carbone

VCS (Verified Carbon Standard)

Méthode(s) qu'utilise le programme pour évaluer l'additionnalité de ce projet

Listes des répercussions positives

Approche(s) que doit adopter le programme sélectionné pour gérer le risque de retournement de ce projet

Aucun risque de retournement

Sources possibles de pertes que le programme doit évaluer pour ce projet

Déplacement des activités

Perte liée à l'évolution du marché

Perte écologique

Fournissez des renseignements sur d'autres problèmes que le programme sélectionné doit évaluer pour ce projet.

S. O.

Commentaire

Type de projet

Restauration d'un écosystème forestier

Type d'activité d'atténuation

Réduction des émissions

Description du projet

Le projet de séquestration de carbone dans la forêt pluviale de Great Bear est un projet de gestion forestière améliorée. Les activités du projet comprennent des changements à la réglementation et à la loi concernant l'utilisation des terres, qui ont permis d'accroître le stockage du carbone en protégeant des forêts autrefois désignées et approuvées pour l'exploitation forestière.

Crédits annulés par votre organisation pour ce projet dans l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent de CO₂)

3 330

Raison de l'annulation

Compensation volontaire

Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Oui

Année des crédits à l'annulation

2020

Votre organisation a-t-elle acheté ou vendu ces crédits?

Acheté

Programme ayant émis les crédits de carbone

Autre programme privé d'octroi de crédit carbone (veuillez préciser) : BC Carbon Registry

Méthode(s) qu'utilise le programme pour évaluer l'additionnalité de ce projet

Autre (veuillez préciser) : ISO 14064

Approche(s) que doit adopter le programme sélectionné pour gérer le risque de retournement de ce projet

Surveillance et compensation

Sources possibles de pertes que le programme doit évaluer pour ce projet

Perte écologique

Fournissez des renseignements sur d'autres problèmes que le programme sélectionné doit évaluer pour ce projet.

S. O.

Commentaire

Type de projet

Gestion des déchets

Type d'activité d'atténuation

Réduction des émissions

Description du projet

Le projet prévoit la quantification des réductions des émissions de gaz à effet de serre attribuable aux activités de Matériaux Excell, à son usine de Contrecoeur et de Sorel-Tracy, au Québec (Canada). Les produits post-consommation à base de scories sont recyclés en transformant les matériaux récupérés auprès de différents secteurs en sable, en alumine, en acier et en oxyde de fer. Ces produits sont vendus à différents secteurs qui les intègrent à leurs produits recyclés pour en créer de nouveaux.

Crédits annulés par votre organisation pour ce projet dans l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent de CO₂)

39 593

Raison de l'annulation

Compensation volontaire

Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Oui

Année des crédits à l'annulation

2019

Votre organisation a-t-elle acheté ou vendu ces crédits?

Acheté

Programme ayant émis les crédits de carbone

Autre programme privé d'octroi de crédit carbone (veuillez préciser) : Registre de GES ÉcoProjets

Méthode(s) qu'utilise le programme pour évaluer l'additionnalité de ce projet

Autre (veuillez préciser) : ISO 14064

Approche(s) que doit adopter le programme sélectionné pour gérer le risque de retournement de ce projet

Aucun risque de retournement

Sources possibles de pertes que le programme doit évaluer pour ce projet

Aucune évaluation

Fournissez des renseignements sur d'autres problèmes que le programme sélectionné doit évaluer pour ce projet.

S. O.

Commentaire

Type de projet

Vent

Type d'activité d'atténuation

Réduction des émissions

Description du projet

Parc éolien de 21 MW dans le sud-est de la Turquie

Crédits annulés par votre organisation pour ce projet dans l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent de CO₂)

98

Raison de l'annulation

Compensation volontaire

Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Oui

Année des crédits à l'annulation

2017

Votre organisation a-t-elle acheté ou vendu ces crédits?

Acheté

Programme ayant émis les crédits de carbone

Gold Standard

Méthode(s) qu'utilise le programme pour évaluer l'additionnalité de ce projet

Analyse des placements

Analyse des obstacles

Approche(s) que doit adopter le programme sélectionné pour gérer le risque de retournement de ce projet

Aucun risque de retournement

Sources possibles de pertes que le programme doit évaluer pour ce projet

Aucune évaluation

Fournissez des renseignements sur d'autres problèmes que le programme sélectionné doit évaluer pour ce projet.

S. O.

Commentaire

Type de projet

Vent

Type d'activité d'atténuation

Réduction des émissions

Description du projet

Parc éolien de 200 MW à Ningxia, en Chine

Crédits annulés par votre organisation pour ce projet dans l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent de CO₂)

15

Raison de l'annulation

Compensation volontaire

Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Oui

Année des crédits à l'annulation

2018

Votre organisation a-t-elle acheté ou vendu ces crédits?

Acheté

Programme ayant émis les crédits de carbone

VCS (Verified Carbon Standard)

Méthode(s) qu'utilise le programme pour évaluer l'additionnalité de ce projet

Listes des répercussions positives

Approche(s) que doit adopter le programme sélectionné pour gérer le risque de retournement de ce projet

Aucun risque de retournement

Sources possibles de pertes que le programme doit évaluer pour ce projet

Déplacement des activités

Perte liée à l'évolution du marché

Perte écologique

Fournissez des renseignements sur d'autres problèmes que le programme sélectionné doit évaluer pour ce projet.

S. O.

Commentaire

Type de projet

Vent

Type d'activité d'atténuation

Réduction des émissions

Description du projet

Parc éolien de 54 MW à Izmir, en Turquie

Crédits annulés par votre organisation pour ce projet dans l'année de déclaration (en tonnes métriques d'équivalent de CO₂)

121

Raison de l'annulation

Compensation volontaire

Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Oui

Année des crédits à l'annulation

2020

Votre organisation a-t-elle acheté ou vendu ces crédits?

Acheté

Programme ayant émis les crédits de carbone

VCS (Verified Carbon Standard)

Méthode(s) qu'utilise le programme pour évaluer l'additionnalité de ce projet

Listes des répercussions positives

Approche(s) que doit adopter le programme sélectionné pour gérer le risque de retournement de ce projet

Aucun risque de retournement

Sources possibles de pertes que le programme doit évaluer pour ce projet

Déplacement des activités

Perte liée à l'évolution du marché

Perte écologique

Fournissez des renseignements sur d'autres problèmes que le programme sélectionné doit évaluer pour ce projet.

S. O.

Commentaire

C11.3**(C11.3) Votre organisation utilise-t-elle la tarification interne des émissions de carbone?**

Oui

C11.3a**(C11.3a) Fournissez des renseignements détaillés sur la façon dont votre organisation utilise la tarification interne des émissions de carbone.****Type de tarification interne des émissions de carbone**

Autre (veuillez préciser) : coût du carbone

Comment le prix est-il établi?

Prix/coût des crédits de compensation volontaire du carbone

Objectif(s) de la mise en place d'une tarification interne des émissions de carbone

Cerner et saisir les occasions à faibles émissions de carbone

Répondre aux attentes des parties prenantes

Champ(s) d'application couvert(s)

Champ d'application 1

Champ d'application 2

Champ d'application 3 (en amont)

Champ d'application 3 (en aval)

Approche utilisée en matière de tarification – Variabilité spatiale

Uniformes

Approche utilisée en matière de tarification – Variabilité temporelle

Évolutive

Indiquez dans quelle mesure vous prévoyez une évolution des prix au fil du temps.

À mesure que la TD progressera vers ses objectifs de réduction des émissions découlant de ses activités (réduction de 25 % d'ici 2025 par rapport au niveau de 2019), on s'attend à ce que le prix de référence du carbone augmente. Notre tarification interne des émissions de carbone dépendra du coût des CER et des crédits de compensation du carbone, de même que du coût de la quantification et du maintien de l'inventaire des GES de la TD. Ce prix est établi chaque année, et on s'attend à ce qu'il augmente suivant la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'achat visant à augmenter la part des activités d'élimination du carbone de notre portefeuille et des avantages connexes (notamment, les incidences sur la perte de nature et la société).

Prix réel – Minimum (dans la monnaie mentionnée à la question C0.4, par tonne métrique d'équivalent CO₂)

7

Prix réel – Maximum (dans la monnaie mentionnée à la question C0.4, par tonne métrique d'équivalent CO₂)

7

Processus décisionnels de l'entreprise appliqués pour la tarification interne des émissions de carbone

Approvisionnement
Gestion des occasions

Application obligatoire de cette tarification interne des émissions de carbone dans ces processus décisionnels d'entreprise

Non

Expliquez dans quelle mesure la tarification interne des émissions de carbone a contribué à la mise en œuvre des engagements climatiques ou du plan de transition climatique de votre organisation.

La surveillance des coûts associés à l'achat de crédits de compensation du carbone et des CER cadre avec notre approche visant à intégrer les risques liés au climat à notre stratégie d'affaires. Cette mesure nous permet d'avoir une idée quantitative du coût des émissions de carbone dans le cadre de nos coûts d'exploitation, en plus de nous aider à évaluer de nouvelles occasions de placement sur le marché de la compensation des émissions de carbone.

C12. Engagement

C12.1

(C12.1) Ouvrez-vous le dialogue avec les membres de votre chaîne de valeur sur les questions liées aux changements climatiques?

Oui, avec nos fournisseurs
Oui, avec nos clients et les sociétés dans lesquelles nous investissons
Oui, avec d'autres partenaires de la chaîne de valeur

C12.1a

(C12.1a) Fournissez des renseignements détaillés sur votre stratégie d'engagement des fournisseurs en ce qui concerne les questions liées aux changements climatiques.

Type d'engagement

Engagement et mesures incitatives (évolution du comportement des fournisseurs)

Renseignements détaillés sur l'engagement

Réalisation d'une campagne de mobilisation pour informer les fournisseurs des changements climatiques

Pourcentage de fournisseurs par chiffre

2

Pourcentage des dépenses totales en approvisionnement (directes et indirectes)

68

Pourcentage des émissions du champ d'application 3 liées aux fournisseurs déclarées dans la réponse à la question C6.5

Justification de l'étendue de votre engagement

Pendant le processus d'inscription, la TD demande à tous les nouveaux fournisseurs et aux fournisseurs dont les contrats ont été renouvelés ou modifiés de novembre 2019 à aujourd'hui d'attester qu'ils exercent leurs activités conformément à notre Code de conduite des fournisseurs. La durabilité de l'environnement est l'un des critères clés que doit respecter un fournisseur. Ce critère comprend une surveillance proactive par la direction visant à s'assurer que les activités du fournisseur respectent les normes environnementales et permettent de réduire ou d'atténuer les incidences environnementales.

Nous continuons d'approfondir notre engagement à l'égard de l'approvisionnement responsable, notamment en intégrant ces pratiques à nos politiques, processus et outils et en offrant du soutien et de la formation en continu tant à l'interne qu'à l'externe. Nous nous efforçons aussi d'élargir notre programme de chaîne d'approvisionnement CDP chaque année, quant au nombre de fournisseurs invités à y participer et au nombre de réponses obtenues. Nous offrons aussi de la formation et des ressources de soutien en partenariat avec CDP.

Dans l'année de déclaration actuelle, nous expliquons la couverture de notre engagement actuel par l'invitation de certains fournisseurs à répondre au questionnaire sur les changements climatiques de CDP lorsqu'ils respectaient un ou plusieurs des critères suivants : fournisseurs ayant les dépenses les plus élevées; fournisseurs invités l'année précédente; fournisseurs présentant la cote de risque la plus élevée/critique; et les fournisseurs des secteurs à fortes émissions de carbone. Compte tenu de ces critères, notre liste comprend surtout nos fournisseurs ayant les dépenses les plus élevées – qui tendent aussi à largement contribuer aux émissions de carbone de notre chaîne d'approvisionnement.

Incidence de l'engagement, y compris les paramètres de réussite

Notre plan est d'augmenter le nombre de fournisseurs invités à répondre au questionnaire sur les changements climatiques de CDP afin de favoriser l'amélioration de notre chaîne d'approvisionnement et les prises de conscience.

Nos indicateurs de réussite comprennent une augmentation du nombre de fournisseurs invités et du nombre de réponses que nous recevons d'une année à l'autre.

À l'exercice 2022, nous avons demandé à 232 fournisseurs de répondre au questionnaire afin d'encourager ceux ayant les dépenses les plus élevées à établir et à déclarer des objectifs de réduction des émissions de GES dans le cadre du questionnaire.

Au chapitre de l'incidence de notre engagement de cette année, nous avons augmenté le nombre de fournisseurs invités de 7 % par rapport à l'année précédente. Nous avons aussi augmenté le nombre de réponses de 4 %, un résultat positif par rapport à notre indicateur de réussite.

Les enjeux ESG font partie intégrante de la culture de la TD, et nous voulons nous assurer de renforcer ces mêmes valeurs dans notre chaîne d'approvisionnement.

« Dans l'ensemble de la TD, nous intégrons les ESG à notre stratégie, à nos pratiques de gouvernance d'entreprise, à nos opérations ainsi qu'à nos offres à l'intention des clients. » – Bharat Masrani, président et chef de la direction, rapport ESG 2022 de la TD. Nous continuons de chercher des occasions de miser sur la technologie pour intégrer encore plus les considérations ESG à nos processus et développer les mesures de suivi et les indicateurs à notre disposition pour démontrer notre incidence et notre réussite.

Commentaire

(C-FS12.1b) Donnez des détails sur votre stratégie d'engagement avec vos clients en ce qui concerne les questions liées aux changements climatiques.**Type de clients**

Clients de la Banque

Type d'engagement

Engagement et mesures incitatives (évolution du comportement des clients)

Renseignements détaillés sur l'engagement

Mobiliser les clients quant à l'évaluation de l'exposition aux risques liés au climat

Discuter de stratégies de décarbonisation et de parcours de transition vers des émissions nettes nulles avec les clients existants et éventuels, en particulier avec ceux dont les activités émettent le plus de GES

Encourager l'application de meilleures pratiques de divulgation des renseignements liés au climat

Encourager les clients à fixer un objectif de réduction des émissions basé sur des données scientifiques

Pourcentage des émissions du champ d'application 3 liées aux clients, comme il est indiqué dans la partie C-FS14.1a

50

Couverture du portefeuille (totale ou engagements en cours)

89

Justification de l'étendue de votre engagement

Engagement ciblé envers les clients qui présentent des risques accrus liés au climat

Incidence de l'engagement, y compris les paramètres de réussite

- Comme il est mentionné dans notre rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022 : en 2020, la TD a réduit de 7 % l'intensité des émissions physiques de ses émissions financées du champ d'application 3 pour le secteur de la production d'électricité, par rapport à 2019, l'année de référence; la TD a réduit de 5 % l'intensité de ses émissions financées par rapport aux prêts du champ d'application 3 par rapport à 2019, l'année de référence, pour le secteur de l'énergie, en excluant l'impact des évaluations des entreprises sur notre mesure; et la TD a élargi son empreinte des émissions financées pour couvrir 89 % de ses prêts et investissements dans les secteurs à fortes émissions de carbone et inclusion de deux nouvelles catégories d'actifs, soit les prêts automobiles aux consommateurs et les prêts hypothécaires résidentiels.
- La TD a amélioré sa compréhension de l'empreinte de ses émissions et relevé des occasions de les réduire encore plus.
- Dans le cadre de notre engagement envers les clients, nous pensons pouvoir les aider à mieux comprendre le rôle des cibles de décarbonisation et la façon dont nos produits et services financiers peuvent les aider dans leur parcours. Ce faisant, nous espérons que notre approche d'engagement des clients nous aidera à progresser vers nos propres objectifs relatifs aux émissions financées.
- Voici un exemple de nos engagements en matière de climat avec nos clients : VMTD appuie les objectifs de durabilité et de décarbonisation d'Occidental (Oxy) au moyen de prêts généraux et d'instruments financiers spécialisés. Oxy a défini des cibles d'émissions de GES nettes nulles dans le cadre de ses opérations (champs d'application 1 et 2) d'ici 2040 et l'objectif de carboneutralité pour toutes les émissions de GES (champs d'application 1 à 3) d'ici 2050. En 2021, VMTD a appuyé Oxy dans la conclusion d'un prêt lié au développement durable. Ce prêt de 4 milliards de dollars américains était le premier du genre pour une entreprise pétrogazière en amont des États-Unis qui était associé à des réductions absolues d'émissions de GES des champs d'application 1 et 2 comme indicateur de rendement clé. L'équipe Solutions ESG a agi comme agent de structuration de la qualité durable associé, en plus d'appuyer Oxy pour la sélection d'indicateurs de rendement clés et l'analyse d'objectifs, la documentation de la convention de crédit et les documents de prêteurs.
- Comme indicateur de réussite, nous avons utilisé l'atteinte de notre objectif visant à nous engager auprès des clients responsables d'au moins 50 % des émissions que nous finançons dans les secteurs de l'énergie et de la production d'électricité d'ici à la fin de 2023.
- Pourcentage des émissions du champ d'application 3 liées aux clients, comme il est indiqué dans la partie C-FS14.1a : Nous nous sommes fixés comme objectif initial de nous engager auprès des clients responsables d'au moins 50 % des émissions que nous finançons dans les secteurs de l'énergie et de la production d'électricité d'ici à la fin de 2023.
- Couverture du portefeuille : Élargissement de notre empreinte des émissions financées pour couvrir 89 % de nos prêts et investissements dans les secteurs à fortes émissions de carbone et inclusion de deux nouvelles catégories d'actifs, soit les prêts automobiles aux consommateurs et les prêts hypothécaires résidentiels.

Type de clients

Clients d'assureurs

Type d'engagement

Sensibilisation/communication de renseignements

Renseignements détaillés sur l'engagement

Mener une campagne de mobilisation pour informer les clients au sujet du rendement et de la stratégie relatifs aux changements climatiques

Mener une campagne de mobilisation pour informer les clients au sujet de l'incidence climatique (de l'utilisation) de vos produits, de vos biens ou de vos services

Réaliser une campagne de mobilisation pour informer les clients des changements climatiques

Communiquer des renseignements au sujet de vos produits et des régimes de certification pertinents (c.-à-d. Energy STAR)

Pourcentage des émissions du champ d'application 3 liées aux clients, comme il est indiqué dans la partie C-FS14.1a

100

Couverture du portefeuille (émissions totales ou engagements en cours)

100

Justification de l'étendue de votre engagement

Engagement ciblé envers les clients qui présentent des occasions liées au climat

Incidence de l'engagement, y compris les paramètres de réussite

- Rehausser le taux d'adoption de véhicules électriques ou hybrides.
- Reconstruire de manière résiliente : nombre de clients qui choisissent des options de matériaux écologiques et résistants aux conditions climatiques lorsqu'ils procèdent à une reconstruction après un sinistre.
- Option sans papier : Nous nous attendons à ce que 50 % de nos clients choisissent cette option d'ici 2025, ce qui aidera TDA à sauver 3 500 arbres par an.

Type de clients

Clients d'assureurs

Type d'engagement

Engagement et mesures incitatives (évolution du comportement des clients)

Renseignements détaillés sur l'engagement

Mobiliser les clients quant à l'évaluation de l'exposition aux risques liés au climat

Offrir des incitatifs financiers aux clients qui réduisent nos émissions en aval (du champ d'application 3) ou notre exposition à des actifs liés au carbone

Pourcentage des émissions du champ d'application 3 liées aux clients, comme il est indiqué dans la partie C-FS14.1a

Couverture du portefeuille (émissions totales ou engagements en cours)

100

Justification de l'étendue de votre engagement

Engagement ciblé envers les clients qui présentent des occasions liées au climat

Incidence de l'engagement, y compris les paramètres de réussite

- Taux d'adoption de véhicules électriques ou hybrides (augmentation)
- Reconstruire de manière résiliente : nombre de clients qui choisissent des options de matériaux écologiques et résistants aux conditions climatiques lorsqu'ils procèdent à une reconstruction après un sinistre.

C-FS12.1c

(C-FS12.1c) Donnez des renseignements détaillés sur votre stratégie d'engagement auprès des sociétés détenues en ce qui a trait aux questions climatiques.

Type d'engagement

Engagement et mesures incitatives (évolution du comportement des sociétés détenues)

Renseignements détaillés sur l'engagement

Exercer un actionariat actif

Soutenir les résolutions des actionnaires liées au climat

Soutenir les enjeux liés au climat pour le vote par procuration

Engagement auprès de vingt sociétés détenues qui met l'accent sur les plus grands émetteurs ou ceux qui sont responsables de 65 % des émissions dans le portefeuille (soit directement, soit collectivement, soit par l'intermédiaire du gestionnaire d'actifs)

Amorcer et soutenir le dialogue avec les conseils d'administration des sociétés détenues pour établir des stratégies harmonisées à l'accord de Paris

Encourager de meilleures pratiques de divulgation liées au climat parmi les sociétés détenues

Encourager les sociétés détenues à fixer un objectif de réduction des émissions basé sur des données scientifiques

Pourcentage des émissions du champ d'application 3 comme il est indiqué dans la partie C-FS14.1a/C-FS14.1b

0

Couverture du portefeuille de placements (gestionnaire d'actifs)

30,4

Couverture du portefeuille de placements (gestionnaire d'actifs)

Justification de l'étendue de votre engagement

Engagement ciblé envers les sociétés détenues qui présentent des risques accrus liés au climat

Incidence de l'engagement, y compris les paramètres de réussite

GPTD considère que les actions de mobilisation auprès des sociétés dans lesquelles elle investit sont l'une des principales façons de contribuer à gérer le risque lié au climat et influencer positivement sur la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Nos actions de mobilisation sont au cœur des analyses de placement pertinentes sur les marchés publics et privés. GPTD dresse une liste annuelle de sociétés prioritaires pour le climat. La méthodologie utilisée pour établir cette liste combine, pour chaque émetteur, les données antérieures de performance environnementale, l'évaluation des cibles en matière de changements climatiques ainsi que la valeur marchande du placement de GPTD. Nous donnons la priorité aux émetteurs en fonction de notre exposition (actifs gérés) et sur lesquels nous pouvons exercer une forte influence grâce à un dialogue continu avec les administrateurs et la direction de la société. Notre pratique consiste à poursuivre le dialogue de mobilisation sur le climat avec chaque société émettrice de la liste pendant au moins deux ans, avant de déterminer si elle doit continuer d'y figurer. Chaque engagement que nous avons avec les entreprises de notre liste annuelle de sociétés prioritaires pour le climat est propre à chacun des émetteurs, à son secteur, à sa région, à ses enjeux commerciaux et à ses occasions. Pour cette raison, les indicateurs de réussite de ces entreprises varieront d'un émetteur à un autre. Nous suivons les progrès de chacun d'eux par rapport aux indicateurs de réussite que nous avons définis en lien avec l'engagement. Bien que chaque engagement soit unique, GPTD encourage généralement les sociétés à publier les données sur les émissions des champs d'application 1 et 2, ainsi que les données importantes sur les émissions du champ d'application 3, avec une assurance limitée ou raisonnable. S'il y a lieu, nous encourageons aussi les sociétés avec lesquelles nous engageons un dialogue à établir des objectifs fondés sur les données scientifiques et alignés sur une trajectoire de carboneutralité d'ici 2050, à détailler les tactiques qu'elles utiliseront pour atteindre leurs cibles d'émissions, y compris la divulgation des dépenses d'investissement consacrées aux initiatives à faibles émissions de carbone, à encourager le conseil d'administration à surveiller les questions liées au climat et, s'il y a lieu, à lier la rémunération de la direction aux indicateurs ESG. Dans la mesure du possible, nous menons ces engagements directement. Nous participons également à des initiatives du secteur, comme Engagement climatique Canada (ECC), Climate Action 100+ et le CDP.

Ces initiatives élargissent notre capacité à nouer un dialogue avec le plus grand nombre possible de sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous n'avons pas inclus un pourcentage de nos émissions du champ d'application 3, car nous n'avons pas publié un chiffre complet des émissions financées à l'échelle de l'entreprise couvrant la totalité de nos actifs; nous ne sommes donc pas en mesure de quantifier le pourcentage de nos émissions couvert par nos engagements. La couverture de notre portefeuille est calculée comme suit : valeur marchande de fin d'année de nos investissements sur les marchés publics dans les organisations pour lesquelles nous avons pris des engagements climatiques au cours de l'exercice 2022 divisée par notre actif total géré. Les chiffres en matière d'engagement présentés n'incluent pas l'information relative à Epoch Investment Partners, Inc., une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

(C12.1d) Fournissez des renseignements détaillés sur votre stratégie d'engagement avec d'autres partenaires de la chaîne de valeur en ce qui concerne les questions liées aux changements climatiques.**Employés :**

Nous réalisons des engagements liés au climat avec nos employés, car les projets environnementaux de la TD et les mesures qu'ils peuvent prendre pour changer les choses leur tiennent à cœur. Dans le cadre de notre stratégie relative à l'engagement des employés, nous créons des initiatives annuelles et continues en matière d'environnement pour susciter une prise de conscience et amener nos employés à agir. La TD dispose aussi d'un réseau « d'équipes vertes », qui regroupe des collègues passionnés d'environnement de ses succursales et bureaux administratifs au Canada et aux États-Unis. Les membres de ce réseau s'engagent à intégrer les questions environnementales à leurs activités courantes au travail, à la maison et dans la collectivité, que ce soit dans le cadre de leur participation officielle à l'équipe verte ou d'initiatives locales menées par des écoléaders. Nous mesurons la réussite des initiatives environnementales et de notre réseau d'équipes vertes de multiples façons à l'aide de différents paramètres comme l'augmentation du nombre de membres des équipes vertes et leur participation aux initiatives annuelles.

Pour souligner le Mois de la Terre en 2022, la TD a lancé un défi d'engagement des employés à l'interne partout en Amérique du Nord afin d'aider les collègues à agir et à apprendre les petits gestes qu'ils peuvent poser pour contribuer à la création d'une planète plus dynamique. Après avoir répondu à un questionnaire, les collègues recevaient un des quatre défis du Mois de la Terre en fonction de leurs réponses (eau, déchets, carbone, espaces verts), qui présentait une liste de mesures qu'ils pouvaient prendre à la maison pour réduire leur empreinte environnementale. Nous avons mesuré le succès de nos défis du mois de la Terre en suivant plusieurs paramètres, notamment le nombre de sondages remplis par les collègues, les heures de bénévolat (liées aux actions environnementales entreprises pour aider à bâtir une planète plus dynamique) enregistrées par les employés, ainsi que les paramètres en matière d'engagement comme le nombre de messages, de réponses et de réactions associés à notre campagne sur la communauté du Mois de la Terre. La TD mobilise aussi ses employés sur ces différentes plateformes d'apprentissages comme des baladodiffusions sur les critères ESG, TD Essor (notre plateforme d'apprentissage interne) et Enjeux ESG à la TD : Centre de ressources pour les collègues et webinaires sur les questions environnementales. Grâce à ces plateformes, les employés de la TD ont accès à des cours, à des séminaires, à de la formation et à des vidéos sur différents sujets, dont les enjeux ESG. Nous mesurons le succès de ces initiatives en fonction de plusieurs paramètres comme le nombre de baladodiffusions écoutées, le nombre d'utilisateurs sur la plateforme d'apprentissage et le nombre de participants aux webinaires virtuels.

Collectivités :

Nous nous engageons auprès de nos collectivités en matière de climat, car nous savons que nous ne pouvons prospérer que si les collectivités qui nous entourent prospèrent, et que bâtir un avenir plus durable et plus inclusif est essentiel à la fois pour nos collectivités et pour notre banque. À l'automne 2022, nous avons célébré les Journées des arbres TD, notre programme annuel phare de verdissement de milieux urbains et de bénévolat qui vise à contribuer à l'atteinte de notre objectif de planter un million d'arbres et d'arbustes d'ici 2030. En Amérique du Nord, plus de 2 000 personnes – des employés de la TD, des membres de leur famille, leurs amis et des partenaires communautaires – ont participé à la plantation de plus de 25 000 arbres et arbustes. Ce travail a contribué à améliorer 76 espaces verts au Canada et aux États-Unis. Nous avons remis des subventions dans le cadre du programme de financement TD pour les espaces verts à des organismes communautaires afin qu'ils puissent financer des projets de plantation, ce qui a permis de revitaliser 20 autres espaces verts. Au total, 72 partenaires communautaires locaux, notamment des offices de protection de la nature, des municipalités et des communautés autochtones, offrent une expertise technique dans le cadre des Journées des arbres TD pour s'assurer que les bons arbres sont plantés correctement aux bons endroits. L'initiative Journées des arbres TD est aussi une occasion de leadership pour nos employés passionnés qui s'intéressent aux initiatives environnementales. En effet, ce sont plus de 100 employés de la TD qui agissent bénévolement comme responsables de site, dirigent les activités de recrutement des bénévoles et interviennent comme personne-ressource pour les événements locaux. Les principaux paramètres de réussite de cette campagne sont le nombre d'arbres et d'arbustes plantés et le nombre de participants aux activités. Depuis 2010, plus de 491 000 arbres et arbustes indigènes ont été plantés partout en Amérique du Nord par plus de 80 000 bénévoles – employés et membres de la collectivité – dans le cadre des Journées des arbres TD.

C-FS12.2

(C-FS12.2) Est-ce que votre entreprise exerce son droit de vote comme actionnaire sur les enjeux axés sur le climat?

	Exercer son droit de vote comme actionnaire sur les enjeux axés sur le climat	Principale raison pour ne pas exercer son droit de vote comme actionnaire sur les enjeux axés sur le climat	Expliquez pourquoi vous n'exercez pas votre droit de vote sur les enjeux axés sur le climat.
Rangée 1	Oui	<Sans objet>	<Sans objet>

C-FS12.2a

(C-FS12.2a) Donnez des détails sur votre dossier de vote à titre d'actionnaire sur les enjeux axés sur le climat.**Méthode utilisée pour exercer votre droit de vote comme actionnaire**

Exercice du droit de vote de façon directe

De quelle manière vous assurez-vous que vos droits de vote à titre d'actionnaire sont exercés de façon à respecter votre plan de transition ou stratégie globale sur le climat?

<Sans objet>

Pourcentage du vote déclaré pour l'ensemble du portefeuille

100

Enjeux axés sur le climat soutenus dans les résolutions des actionnaires

Plans de transition climatique
 Communications liées aux questions climatiques
 Alignement de la prise de position sur des politiques publiques (lobbying)
 Objectifs de réduction des émissions
 Supervision du conseil d'administration relativement aux questions climatiques

Est-ce que vous communiquez publiquement les raisons qui motivent votre vote sur les questions climatiques?

Oui, pour certaines

(C12.3) Votre organisation s'engage-t-elle dans des activités qui pourraient influencer directement ou indirectement les politiques, les lois ou les règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le climat?

Rangée 1 :

Activités qui pourraient influencer directement ou indirectement les politiques, les lois ou les règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le climat

Oui, nous nous engageons directement auprès des décideurs politiques.

Oui, notre participation/engagement auprès d'associations professionnelles pourrait influencer des politiques, des lois ou des règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le climat.

Oui, nous finançons des organisations ou personnes dont les activités pourraient influencer des politiques, des lois ou des règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le climat.

Votre organisation a-t-elle un engagement public ou un énoncé de position pour mener ses activités d'engagement conformément aux objectifs de l'Accord de Paris?

Oui

Joignez vos déclarations publiques ou énoncés de position.

1) Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022; 2) Rapport sur La promesse TD Prêts à agir 2022 de la TD; 3) Rapport ESG 2022;

4) Principes pour une assurance responsable – Déclaration annuelle 2021

2022-tdrc-report.pdf

2021-Principles-for-Sustainable-Insurance-Annual-Disclosure.pdf

2022-esg-report.pdf

2022-climate-action-report.pdf

Décrivez les processus que vous avez mis en place pour veiller à ce que toutes vos activités d'engagement externes concordent avec votre stratégie générale en matière de changements climatiques/plan de transition climatique.

Groupe Banque TD :

- La TD participe à des consultations sur diverses propositions liées au climat par des organismes de réglementation et de normalisation, principalement par l'intermédiaire d'associations sectorielles, telles que l'Association des banquiers canadiens (ABC) (Canada) et le Bank Policy Institute (BPI) (États-Unis), ainsi que d'autres groupes sectoriels dont elle est membre (c.-à-d. l'Institut de finances internationales, la SIFMA, la RMA, l'IIB, etc.). Les parties prenantes des secteurs pertinents de la Banque sont engagées dans ces consultations, y compris, mais sans s'y limiter, les secteurs Environnement, Gestion des risques, Finances, etc. de la TD, pour assurer l'harmonisation avec notre stratégie climatique et les jalons de notre modèle opérationnel cible sur le climat.

- La TD est un partenaire stratégique du Center for Climate-Aligned Finance du Rocky Mountain Institute, qui veille à ce que les institutions financières, les entreprises et les experts soient en mesure de surmonter les obstacles pratiques à la décarbonisation sectorielle. En étroite collaboration avec ses partenaires, le Centre travaille avec différents secteurs afin de concevoir des initiatives d'alignement climatique sectorielles pour les secteurs à fortes émissions de carbone, et contribue à l'élaboration de solutions, de pratiques et de cadres de travail à l'échelle mondiale.

- La TD est membre du Conseil d'action en matière de finance durable. Formé en mai 2021, ce Conseil d'action réunit des spécialistes du secteur financier, qui doivent donner leur avis sur l'infrastructure de marché fondamentale nécessaire à la mise en place d'un marché de la finance durable stable et fiable, qui renforcera la confiance des investisseurs et stimulera la croissance économique.

TD Assurance :

- En 2019, TD Assurance a créé son Conseil consultatif sur les changements climatiques, pour l'aider à orienter ses efforts pour s'attaquer aux enjeux climatiques.

- En plus du travail que nous effectuons pour appuyer les activités de finance durable du Groupe Banque TD, nous avons mis sur pied à TD Assurance un Comité de direction sur la gouvernance du développement durable. Le Comité est composé de leaders de TD Assurance qui s'efforcent d'intégrer les principes pour une assurance responsable (PAR) des Nations Unies et les facteurs ESG à notre cadre opérationnel.

- Le Comité agit aussi comme Groupe de travail sur l'appétence aux risques liés au climat. À ce titre, il examine les conclusions des rapports publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et fait des recommandations à TDA sur la façon de gérer ces risques à court, à moyen et à long terme.

Principale raison pour laquelle votre organisation ne s'engage pas dans des activités qui pourraient influencer directement ou indirectement les politiques, les lois ou les règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le climat

<Sans objet>

Expliquez pourquoi votre organisation ne s'engage pas dans des activités qui pourraient influencer directement ou indirectement les politiques, les lois ou les règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le climat.

<Sans objet>

C12.3a

(C12.3a) Sur quelle politique, loi ou réglementation pouvant avoir une incidence sur le climat votre organisation s'est-elle engagée directement auprès des décideurs politiques au cours de l'année de déclaration?

Précisez la politique, la loi ou la réglementation à l'égard de laquelle votre organisation s'est engagée auprès des décideurs politiques.

Finance durable

Catégorie de la politique, de la loi ou de la réglementation pouvant avoir une incidence sur le climat

Atténuation des changements climatiques

Domaine d'action de la politique, de la loi ou de la réglementation pouvant avoir une incidence sur le climat

Communication de renseignements sur le climat

Couverture géographique de la politique, de la loi ou de la réglementation

Portée nationale

Pays ou région où la politique, la loi ou la réglementation s'applique

Canada

La position de votre organisation sur la politique, la loi ou la réglementation

Soutien avec exceptions mineures

Description de l'engagement auprès des décideurs politiques

La TD est un membre actif du Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD) du gouvernement du Canada. Le Conseil sert de centre d'expertise, de partenariat et d'outil de dialogue pour les questions de finance durable au Canada et à l'étranger. Il contribue également à la promotion de la mise en œuvre de pratiques exemplaires en matière de finance durable dans le secteur financier du Canada et dans l'économie canadienne dans son ensemble, en plus de soutenir la croissance d'un marché financier efficace et durable au Canada. Son travail permettra d'accélérer la circulation des capitaux privés, ce qui appuiera les objectifs du gouvernement du Canada quant aux changements climatiques. Le CAFD comprend un groupe de coordination du secteur public. La participation de la TD au CAFD nous permet de discuter avec les membres de la communauté politique et réglementaire en matière de finance durable dont le ministère des Finances du Canada, Environnement et changements climatiques Canada, la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières, les commissions des valeurs mobilières provinciales et les superviseurs prudeniels des provinces. Les enjeux en matière de finance durable comprennent les communications liées aux questions climatiques, la taxonomie, les données sur le climat et la formation de capitaux pour l'atteinte d'émissions nettes nulles.

Détails des exceptions (s'il y a lieu) et de l'approche alternative proposée par votre organisation sur la politique, la loi ou la réglementation

S. O.

Avez-vous déterminé si l'engagement de votre organisation à l'égard de cette politique, loi ou réglementation est harmonisé avec les objectifs de l'Accord de Paris?

Oui, nous avons procédé à cette évaluation, et notre engagement est harmonisé aux objectifs de l'Accord de Paris.

Veuillez indiquer si cette politique, loi ou réglementation est un élément indispensable à l'atteinte de votre plan de transition climatique et, si oui, dans quelle mesure?

Les stratégies d'atténuation des changements climatiques et le travail sur la finance durable du gouvernement du Canada orientent nos pratiques en matière de déclaration et de planification de la transition.

C12.3b

(C12.3b) Donnez des détails sur les associations commerciales dont vous êtes membre ou avec lesquelles votre organisation s'est engagée et qui sont susceptibles de prendre position sur toute politique, loi ou réglementation pouvant avoir une incidence sur le climat.

Association commerciale

Autre (veuillez préciser) : Bank Policy Institute (BPI)

La politique de votre organisation sur les changements climatiques correspond-elle à celle de cette association commerciale?

Oui

Votre organisation a-t-elle tenté d'influencer la position de cette association commerciale?

Non, nous n'avons pas tenté d'influencer sa position.

Expliquez en quoi la position de votre organisation diffère de celle de l'association commerciale ou s'y apparente et comment vous tentez d'influencer la position de l'association commerciale.

Les organisations membres de BPI participent activement à l'évaluation des risques financiers liés au climat. Elles travaillent aussi à intégrer ces risques climatiques à leur cadre de déclaration et de gestion du risque.

Montant de financement que votre organisation a fourni à cette association commerciale au cours de l'année de déclaration (devise choisie à la question C0.4).

200 000

Décrivez l'objectif du financement accordé par votre organisation.

La TD est membre de diverses associations sectorielles, qui peuvent avoir des échanges avec le gouvernement sur différents sujets en lien avec le secteur des services financiers. Les frais d'adhésion annuels de la TD varient entre 50 000 \$ et 200 000 \$. Le montant exact des frais d'adhésion est confidentiel. Une valeur de 200 000 \$ a été incluse ici comme marque substitutive, étant donné qu'il s'agit des frais minimaux pour ce type d'adhésion. Vous trouverez des précisions dans notre rapport Politiques publiques et contributions politiques : <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-public-policy-and-political-contributions-fr.pdf>.

Avez-vous déterminé si l'engagement de votre organisation auprès de cette association commerciale est harmonisé avec les objectifs de l'Accord de Paris?

Non, aucune évaluation n'a été faite.

Association commerciale

Autre (veuillez préciser) : Bureau d'assurance du Canada

La politique de votre organisation sur les changements climatiques correspond-elle à celle de cette association commerciale?

Oui

Votre organisation a-t-elle tenté d'influencer la position de cette association commerciale?

Oui, nous faisons publiquement la promotion de la position actuelle de cette association commerciale.

Expliquez en quoi la position de votre organisation diffère de celle de l'association commerciale ou s'y apparente et comment vous tentez d'influencer la position de l'association commerciale.

Nous unissons nos efforts pour renseigner le public et les dirigeants de sociétés privées au sujet des tendances climatiques régionales afin qu'ils puissent s'y adapter.

Montant de financement que votre organisation a fourni à cette association commerciale au cours de l'année de déclaration (devise choisie à la question C0.4).

200 000

Décrivez l'objectif du financement accordé par votre organisation.

S'attaquer à des enjeux de politiques publiques en lien avec les catastrophes naturelles et les problèmes climatiques ayant des répercussions nationales pour les membres et établir ou confirmer les positions du secteur à l'égard de ces enjeux. TD Assurance prend part à des initiatives sectorielles visant à améliorer en continu notre compréhension des répercussions potentielles pour nos clients et nos installations. La TD est membre de diverses associations sectorielles, qui peuvent avoir des échanges avec le gouvernement sur différents sujets en lien avec le secteur des services financiers. Les frais d'adhésion annuels de la TD varient entre 50 000 \$ et 200 000 \$. Le montant exact des frais d'adhésion est confidentiel. Une valeur de 200 000 \$ a été incluse ici comme marque substitutive, étant donné qu'il s'agit des frais minimaux pour ce type d'adhésion. Vous trouverez des précisions dans notre rapport Politiques publiques et contributions politiques : <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-public-policy-and-political-contributions-fr.pdf>.

Avez-vous déterminé si l'engagement de votre organisation auprès de cette association commerciale est harmonisé avec les objectifs de l'Accord de Paris?

Oui, nous avons procédé à cette évaluation, et notre engagement est harmonisé aux objectifs de l'Accord de Paris.

Association commerciale

Autre (veuillez préciser) : Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

La politique de votre organisation sur les changements climatiques correspond-elle à celle de cette association commerciale?

Oui

Votre organisation a-t-elle tenté d'influencer la position de cette association commerciale?

Oui, nous faisons publiquement la promotion de la position actuelle de cette association commerciale.

Expliquez en quoi la position de votre organisation diffère de celle de l'association commerciale ou s'y apparente et comment vous tentez d'influencer la position de l'association commerciale.

Nous unissons nos efforts pour renseigner le public et les dirigeants de sociétés privées au sujet des tendances climatiques régionales afin qu'ils puissent s'y adapter. TD Assurance participe à des discussions sur les effets des changements climatiques pour les clients du secteur des assurances vie et maladie et en dirige. Elle travaille aussi avec des partenaires du secteur pour trouver des occasions d'atténuer ces effets négatifs. Veuillez prendre note qu'une valeur de zéro a été déclarée au point Montant de financement de votre organisation. Un zéro a été ajouté comme marque substitutive, étant donné que cette information est confidentielle.

Montant de financement que votre organisation a fourni à cette association commerciale au cours de l'année de déclaration (devise choisie à la question C0.4).

0

Décrivez l'objectif du financement accordé par votre organisation.

<Sans objet>

Avez-vous déterminé si l'engagement de votre organisation auprès de cette association commerciale est harmonisé avec les objectifs de l'Accord de Paris?

Oui, nous avons procédé à cette évaluation, et notre engagement est harmonisé aux objectifs de l'Accord de Paris.

Association commerciale

Autre (veuillez préciser) : Association des banquiers canadiens

La politique de votre organisation sur les changements climatiques correspond-elle à celle de cette association commerciale?

Oui

Votre organisation a-t-elle tenté d'influencer la position de cette association commerciale?

Oui, nous faisons publiquement la promotion de la position actuelle de cette association commerciale.

Expliquez en quoi la position de votre organisation diffère de celle de l'association commerciale ou s'y apparente et comment vous tentez d'influencer la position de l'association commerciale.

L'ABC reconnaît que la gestion des questions climatiques et de durabilité est un élément clé de la responsabilité sociale des banques canadiennes. L'ABC préconise l'adoption de politiques publiques favorisant le maintien d'un système bancaire solide et dynamique.

Montant de financement que votre organisation a fourni à cette association commerciale au cours de l'année de déclaration (devise choisie à la question C0.4).

200 000

Décrivez l'objectif du financement accordé par votre organisation.

- La TD est membre de l'ABC et à ce titre, elle a la possibilité de participer à des discussions concernant les positions du secteur bancaire, notamment en ce qui concerne les questions liées au climat.
- L'ABC a été constitué en société sans but lucratif dans la loi spéciale du Parlement du Canada. Seules les banques y sont admissibles au titre de la loi. L'ABC est une organisation fondée sur le consensus. Par conséquent, ce sont les points de vue de ses membres qui déterminent sa position à l'égard d'enjeux. À l'heure actuelle, l'ABC compte 60 membres, et chacun d'eux paie des frais d'adhésion à l'ABC.
- La TD est membre de diverses associations sectorielles, qui peuvent avoir des échanges avec le gouvernement sur différents sujets en lien avec le secteur des services financiers. Les frais d'adhésion annuels de la TD varient entre 50 000 \$ et 200 000 \$. Le montant exact des frais d'adhésion est confidentiel. Une valeur de 200 000 \$ a été incluse ici comme marque substitutive, étant donné qu'il s'agit des frais minimaux pour ce type d'adhésion. Vous trouverez des précisions dans notre rapport Politiques publiques et contributions politiques : <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-public-policy-and-political-contributions-fr.pdf>.

Avez-vous déterminé si l'engagement de votre organisation auprès de cette association commerciale est harmonisé avec les objectifs de l'Accord de Paris?

Oui, nous avons procédé à cette évaluation, et notre engagement est harmonisé aux objectifs de l'Accord de Paris.

Association commerciale

Autre (veuillez préciser) : American Bankers Association

La politique de votre organisation sur les changements climatiques correspond-elle à celle de cette association commerciale?

Oui

Votre organisation a-t-elle tenté d'influencer la position de cette association commerciale?

Non, nous n'avons pas tenté d'influencer sa position.

Expliquez en quoi la position de votre organisation diffère de celle de l'association commerciale ou s'y apparente et comment vous tentez d'influencer la position de l'association commerciale.

L'ABA estime que des solutions fondées sur le marché et le sens commun offrent les meilleures occasions de s'attaquer aux enjeux mondiaux. De plus, tous les efforts doivent être faits pour empêcher ou atténuer les perturbations économiques attribuables à des changements de politique et de marché et reconnaître les défis uniques auxquelles les institutions financières sont confrontées dans les collectivités à forte intensité énergétique.

Montant de financement que votre organisation a fourni à cette association commerciale au cours de l'année de déclaration (devise choisie à la question C0.4).

200 000

Décrivez l'objectif du financement accordé par votre organisation.

La TD est membre de diverses associations sectorielles, qui peuvent avoir des échanges avec le gouvernement sur différents sujets en lien avec le secteur des services financiers. Les frais d'adhésion annuels de la TD varient entre 50 000 \$ et 200 000 \$. Le montant exact des frais d'adhésion est confidentiel. Une valeur de 200 000 \$ a été incluse ici comme marque substitutive, étant donné qu'il s'agit des frais minimaux pour ce type d'adhésion. Vous trouverez des précisions dans notre rapport Politiques publiques et contributions politiques : <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-public-policy-and-political-contributions-fr.pdf>.

Avez-vous déterminé si l'engagement de votre organisation auprès de cette association commerciale est harmonisé avec les objectifs de l'Accord de Paris?

Non, aucune évaluation n'a été faite.

Association commerciale

Autre (veuillez préciser) : Association pour l'investissement responsable (AIR)

La politique de votre organisation sur les changements climatiques correspond-elle à celle de cette association commerciale?

Oui

Votre organisation a-t-elle tenté d'influencer la position de cette association commerciale?

Non, nous n'avons pas tenté d'influencer sa position.

Expliquez en quoi la position de votre organisation diffère de celle de l'association commerciale ou s'y apparente et comment vous tentez d'influencer la position de l'association commerciale.

L'Association pour l'investissement responsable est une association sectorielle du Canada qui favorise les investissements responsables. Les membres de cette association estiment que l'intégration de facteurs et enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection et la gestion des placements aide à obtenir un meilleur rendement ajusté au risque et contribue positivement à la société. Veuillez prendre note qu'une valeur de zéro a été déclarée au point Montant de financement de votre organisation. Un zéro a été ajouté comme marque substitutive, étant donné que cette information est confidentielle.

Montant de financement que votre organisation a fourni à cette association commerciale au cours de l'année de déclaration (devise choisie à la question C0.4).

0

Décrivez l'objectif du financement accordé par votre organisation.

<Sans objet>

Avez-vous déterminé si l'engagement de votre organisation auprès de cette association commerciale est harmonisé avec les objectifs de l'Accord de Paris?

Oui, nous avons procédé à cette évaluation, et notre engagement est harmonisé aux objectifs de l'Accord de Paris.

Association commerciale

Autre (veuillez préciser) : Institut de la finance internationale

La politique de votre organisation sur les changements climatiques correspond-elle à celle de cette association commerciale?

Oui

Votre organisation a-t-elle tenté d'influencer la position de cette association commerciale?

Oui, nous avons tenté d'influencer cette organisation, mais elle n'a pas modifié sa position.

Expliquez en quoi la position de votre organisation diffère de celle de l'association commerciale ou s'y apparente et comment vous tentez d'influencer la position de l'association commerciale.

L'Institut de la finance internationale est une association mondiale du secteur financier. Elle compte environ 400 membres, dont des banques commerciales et d'investissement, des gestionnaires d'actifs et des compagnies d'assurance. L'Institut de la finance internationale recense les solutions de marchés des capitaux qui favorisent le développement et la croissance des finances durables – dont la finance de transition et la finance mixte sont des composantes clés – et en fait la promotion. L'organisation préconise aussi les politiques de finance durable qui mettent de l'avant la gestion du risque prudentiel, la stabilité financière et la croissance économique. Même si la position de l'Institut de la finance internationale en matière de politique sur les changements climatiques cadre dans une large mesure avec celle de la TD, il arrive que nous ne nous entendions pas sur tous les points et détails des initiatives et engagements liés au climat.

Montant de financement que votre organisation a fourni à cette association commerciale au cours de l'année de déclaration (devise choisie à la question C0.4).

200 000

Décrivez l'objectif du financement accordé par votre organisation.

La TD est membre de diverses associations sectorielles, qui peuvent avoir des échanges avec le gouvernement sur différents sujets en lien avec le secteur des services financiers. Les frais d'adhésion annuels de la TD varient entre 50 000 \$ et 200 000 \$. Le montant exact des frais d'adhésion est confidentiel. Une valeur de 200 000 \$ a été incluse ici comme marque substitutive, étant donné qu'il s'agit des frais minimaux pour ce type d'adhésion. Vous trouverez des précisions dans notre rapport Politiques publiques et contributions politiques : <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/esg/2022-public-policy-and-political-contributions-fr.pdf>.

Avez-vous déterminé si l'engagement de votre organisation auprès de cette association commerciale est harmonisé avec les objectifs de l'Accord de Paris?

Oui, nous avons procédé à cette évaluation, et notre engagement est harmonisé aux objectifs de l'Accord de Paris.

C12.3c**(C12.3c) Fournissez des renseignements détaillés sur le financement que vous avez accordé à d'autres organisations ou personnes pendant l'année de déclaration et dont les activités pourraient influencer les politiques, les lois ou les règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le climat.****Type d'organisation ou de personne**

Organisme non gouvernemental/organisme de bienfaisance

Indiquez le nom de la personne ou de l'organisation à laquelle vous avez accordé du financement.

Center for Climate-Aligned Finance du RMI

Montant de financement que votre organisation a accordé à cette organisation ou personne au cours de l'année de déclaration (devise choisie à la question C0.4).

0

Décrivez l'objectif de ce financement et expliquez dans quelle mesure il pourrait influencer les politiques, les lois ou les règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le climat.

Le RMI est un organisme indépendant à but non lucratif fondé en 1982. Il s'occupe de transformer les systèmes énergétiques mondiaux grâce à des solutions axées sur le marché afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et d'assurer à tous un avenir propre, prospère et sans émissions de carbone. RMI travaille dans les régions les plus cruciales du monde et incite des entreprises, des décideurs politiques, des collectivités et des ONG à cibler et à développer des interventions dans les systèmes énergétiques qui réduiront d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le Center for Climate-Aligned Finance a été établi par RMI afin d'aider le secteur financier à réussir sa transition vers une économie mondiale sans émissions de carbone et à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Veuillez prendre note qu'une valeur de zéro a été déclarée au point Montant de financement de votre organisation, car cette information est confidentielle. Un zéro a été ajouté comme marque substitutive.

Avez-vous déterminé si ce financement est harmonisé avec les objectifs de l'Accord de Paris?

Oui, nous avons procédé à cette évaluation, et notre engagement est harmonisé aux objectifs de l'Accord de Paris.

C12.4

(C12.4.1) Avez-vous publié des renseignements au sujet de la riposte de votre organisation aux enjeux des changements climatiques et des résultats en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour l'année de déclaration à d'autres endroits que dans votre réponse au CDP? Le cas échéant, veuillez joindre ces publications.

Publication

Dans les rapports destinés au grand public

État

Terminé

Joignez le document

^

ar2022-Rapport-complete_F.pdf

Page ou section de référence

1-228

Éléments du contenu

Stratégie de gouvernance
Risques et occasions

Commentaire

Publication

Dans les rapports destinés au grand public

État

Terminé

Joignez le document

^

td-investor-2023-proxy-fr.pdf

Page ou section de référence

27-30

Éléments du contenu

Stratégie de gouvernance
Risques et occasions

Commentaire

Publication

Dans les rapports destinés au grand public, incorporés aux recommandations du GIFCC

État

Terminé

Joignez le document

^

2022-climate-action-report.pdf

Page ou section de référence

1-56

Éléments du contenu

Stratégie de gouvernance
Risques et occasions
Données sur les émissions
Objectifs d'émissions

Commentaire

C12.5

(C12.5) Indiquez les cadres, les initiatives ou les engagements liés au climat dont vous êtes signataire ou membre.

	Cadre, initiative et/ou engagement en matière d'environnement	Décrivez le rôle de votre organisation dans chaque cadre, initiative et/ou engagement.
Rangée 1	Climate Action 100+ Principes de l'Équateur Alliance bancaire Net Zéro Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) Principes pour l'investissement responsable (PIR) RE100 Initiative de Science Based Targets visant les institutions financières (SBTi-FI) Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) PNUE-IF Principes pour une assurance responsable des Nations Unies Autre (veuillez préciser) : Circular Economy Leadership Canada, Association des banquiers canadiens, Engagement climatique Canada, Un Canada résistant au climat, BAC, Center for Climate-Aligned Finance du RMI, Climate Risk Consortium de la RMA, CAFD, Institut de la finance internationale et Institute for Sustainable Finance	La TD s'est conformée à de multiples cadres de déclaration. Elle a pris un certain nombre d'engagements publics et a joint différentes initiatives sectorielles qui appuient son plan d'action sur les changements climatiques. Par exemple, en 2022, la TD a intégré le Climate Risk Consortium de la RMA, qui vise à réunir les institutions financières afin de créer des lignes directrices relatives à l'intégration des enjeux climatiques dans les pratiques de gestion des risques. Nous avons joint le Economy Leadership Canada (CELC), un réseau composé de dirigeants d'entreprise, d'organismes de recherche à but non lucratif et de chercheurs universitaires qui travaillent à promouvoir la transition vers une économie circulaire à faibles émissions de carbone au Canada. La TD participe au groupe consultatif d'experts de la SBTi. D'autres détails sur notre participation à des groupes sectoriels se trouvent aux pages 23 et 24 de notre rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022.

C-FS14.0

(C-FS14.0) Pour chaque activité du portefeuille, indiquez la valeur de vos activités de financement et d'assurance des actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration.

Prêts pour tous les actifs liés au carbone

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Autre (veuillez préciser) : absence de directives du secteur d'activité

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

À l'heure actuelle, les institutions financières ne sont pas tenues de divulguer les valeurs des actifs liés au carbone au niveau de granularité indiqué dans cette question (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Une directive volontaire (l'annexe initiale 2017 du GIFCC et la nouvelle annexe 2021 du GIFCC) propose une définition des actifs liés au carbone. Ainsi, la TD divulgue le total des prêts pour les actifs liés au carbone (254 G\$) et le pourcentage de la valeur du portefeuille composé d'actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration (15,2 %) dans le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 (p. 32). Cependant, cette directive n'indique pas la méthodologie de calcul approuvée pour déterminer certaines valeurs détaillées pour les prêts à l'égard de tous les actifs liés au carbone (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors de divulguer les valeurs détaillées des prêts pour tous les actifs liés au carbone (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.) dans les deux prochaines années.

Détails du calcul

<Sans objet>

Prêts dans le secteur du charbon

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Autre (veuillez préciser) : absence de directives du secteur d'activité

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

À l'heure actuelle, les institutions financières ne sont pas tenues de divulguer les valeurs des actifs liés au carbone au niveau de granularité indiqué dans cette question (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Une directive volontaire (l'annexe initiale 2017 du GIFCC et la nouvelle annexe 2021 du GIFCC) propose une définition des actifs liés au carbone. Ainsi, la TD divulgue le total des prêts pour les actifs liés au carbone (254 G\$) et le pourcentage de la valeur du portefeuille composé d'actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration (15,2 %) dans le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 (p. 32). Cependant, cette directive n'indique pas la méthodologie de calcul approuvée pour déterminer certaines valeurs détaillées pour les prêts relatifs aux actifs liés au charbon (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors de divulguer les valeurs détaillées des prêts relatifs à tous les actifs liés au charbon (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.) dans les deux prochaines années.

Détails du calcul

<Sans objet>

Prêts dans le secteur pétrolier et gazier

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Autre (veuillez préciser) : absence de directives du secteur d'activité

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

À l'heure actuelle, les institutions financières ne sont pas tenues de divulguer les valeurs des actifs liés au carbone au niveau de granularité indiqué dans cette question (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Une directive volontaire (l'annexe initiale 2017 du GIFCC et la nouvelle annexe 2021 du GIFCC) propose une définition des actifs liés au carbone. Ainsi, la TD divulgue le total des prêts pour les actifs liés au carbone (254 G\$) et le pourcentage de la valeur du portefeuille composé d'actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration (15,2 %) dans le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 (p. 32). Cependant, cette directive n'indique pas la méthodologie de calcul approuvée pour déterminer certaines valeurs détaillées pour les prêts pour les actifs liés au pétrole et au gaz (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors de divulguer les valeurs détaillées des prêts pour les actifs liés au pétrole et au gaz (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.) dans les deux prochaines années.

Détails du calcul

<Sans objet>

Investissement dans tous les actifs liés au carbone (gestionnaire d'actifs)

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Autre (veuillez préciser) : absence de directives du secteur d'activité

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

À l'heure actuelle, les institutions financières ne sont pas tenues de divulguer les valeurs des actifs liés au carbone au niveau de granularité indiqué dans cette question (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Une directive volontaire (l'annexe initiale 2017 du GIFCC et la nouvelle annexe 2021 du GIFCC) propose une définition des actifs liés au carbone. Ainsi, la TD divulgue le total des prêts pour les actifs liés au carbone (254 G\$) et le pourcentage de la valeur du portefeuille composé d'actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration (15,2 %) dans le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 (p. 32). Cependant, cette directive n'indique pas la méthodologie de calcul approuvée pour déterminer certaines valeurs détaillées pour les investissements dans tous les actifs liés au carbone (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.).

Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors de divulguer les valeurs détaillées des investissements dans tous les actifs liés au carbone (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.) dans les deux prochaines années.

Détails du calcul

<Sans objet>

Investissement dans le secteur du charbon (gestionnaire d'actifs)

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Autre (veuillez préciser) : absence de directives du secteur d'activité

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

À l'heure actuelle, les institutions financières ne sont pas tenues de divulguer les valeurs des actifs liés au carbone au niveau de granularité indiqué dans cette question (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Une directive volontaire (l'annexe initiale 2017 du GIFCC et la nouvelle annexe 2021 du GIFCC) propose une définition des actifs liés au carbone. Ainsi, la TD divulgue le total des prêts pour les actifs liés au carbone (254 G\$) et le pourcentage de la valeur du portefeuille composé d'actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration (15,2 %) dans le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 (p. 32). Cependant, cette directive n'indique pas la méthodologie de calcul approuvée pour déterminer certaines valeurs détaillées pour les investissements dans les actifs liés au charbon (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.).

Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors de divulguer les valeurs détaillées des investissements dans les actifs liés au charbon (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.) dans les deux prochaines années.

Détails du calcul

<Sans objet>

Investissement dans le secteur pétrolier et gazier (gestionnaire d'actifs)

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Autre (veuillez préciser) : absence de directives du secteur d'activité

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

À l'heure actuelle, les institutions financières ne sont pas tenues de divulguer les valeurs des actifs liés au carbone au niveau de granularité indiqué dans cette question (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Une directive volontaire (l'annexe initiale 2017 du GIFCC et la nouvelle annexe 2021 du GIFCC) propose une définition des actifs liés au carbone. Ainsi, la TD divulgue le total des prêts pour les actifs liés au carbone (254 G\$) et le pourcentage de la valeur du portefeuille composé d'actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration (15,2 %) dans le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 (p. 32). Cependant, cette directive n'indique pas la méthodologie de calcul approuvée pour déterminer certaines valeurs détaillées pour les investissements dans les actifs liés au pétrole et au gaz (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.).

Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors de divulguer les valeurs détaillées des investissements dans les investissements dans des actifs liés au pétrole et au gaz (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.) dans les deux prochaines années.

Détails du calcul

<Sans objet>

Investissement dans tous les actifs liés au carbone (propriétaire d'actifs)

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Autre (veuillez préciser) : absence de directives du secteur d'activité

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

À l'heure actuelle, les institutions financières ne sont pas tenues de divulguer les valeurs des actifs liés au carbone au niveau de granularité indiqué dans cette question (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Une directive volontaire (l'annexe initiale 2017 du GIFCC et la nouvelle annexe 2021 du GIFCC) propose une définition des actifs liés au carbone. Ainsi, la TD divulgue le total des prêts pour les actifs liés au carbone (254 G\$) et le pourcentage de la valeur du portefeuille composé d'actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration (15,2 %) dans le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 (p. 32). Cependant, cette directive n'indique pas la méthodologie de calcul approuvée pour déterminer certaines valeurs détaillées pour les investissements dans tous les actifs liés au carbone (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.).

Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors de divulguer les valeurs détaillées des investissements dans tous les actifs liés au carbone (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.) dans les deux prochaines années.

Détails du calcul

<Sans objet>

Investissement dans le secteur du charbon (propriétaire d'actifs)

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Autre (veuillez préciser) : absence de directives du secteur d'activité

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

À l'heure actuelle, les institutions financières ne sont pas tenues de divulguer les valeurs des actifs liés au carbone au niveau de granularité indiqué dans cette question (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Une directive volontaire (l'annexe initiale 2017 du GIFCC et la nouvelle annexe 2021 du GIFCC) propose une définition des actifs liés au carbone. Ainsi, la TD divulgue le total des prêts pour les actifs liés au carbone (254 G\$) et le pourcentage de la valeur du portefeuille composé d'actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration (15,2 %) dans le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 (p. 32). Cependant, cette directive n'indique pas la méthodologie de calcul approuvée pour déterminer certaines valeurs détaillées pour les investissements dans les actifs liés au charbon (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.).

Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors de divulguer les valeurs détaillées des investissements dans les actifs liés au charbon (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.) dans les deux prochaines années.

Détails du calcul

<Sans objet>

Investissement dans le secteur pétrolier et gazier (propriétaire d'actifs)

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Autre (veuillez préciser) : absence de directives du secteur d'activité

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

À l'heure actuelle, les institutions financières ne sont pas tenues de divulguer les valeurs des actifs liés au carbone au niveau de granularité indiqué dans cette question (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Une directive volontaire (l'annexe initiale 2017 du GIFCC et la nouvelle annexe 2021 du GIFCC) propose une définition des actifs liés au carbone. Ainsi, la TD divulgue le total des prêts pour les actifs liés au carbone (254 G\$) et le pourcentage de la valeur du portefeuille composé d'actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration (15,2 %) dans le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 (p. 32). Cependant, cette directive n'indique pas la méthodologie de calcul approuvée pour déterminer certaines valeurs détaillées pour les investissements dans les actifs liés au pétrole et au gaz (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.).

Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors de divulguer les valeurs détaillées des investissements dans des actifs liés au pétrole et au gaz (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.) dans les deux prochaines années.

Détails du calcul

<Sans objet>

Assurer tous les actifs liés au carbone

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Autre (veuillez préciser) : absence de directives du secteur d'activité

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

À l'heure actuelle, les institutions financières ne sont pas tenues de divulguer les valeurs des actifs liés au carbone au niveau de granularité indiqué dans cette question (p. ex. par portefeuille, nouveaux prêts accordés, etc.).

Une directive volontaire (l'annexe initiale 2017 du GIFCC et la nouvelle annexe 2021 du GIFCC) propose une définition des actifs liés au carbone. Ainsi, la TD divulgue le total des prêts pour les actifs liés au carbone (254 G\$) et le pourcentage de la valeur du portefeuille composé d'actifs liés au carbone au cours de l'année de déclaration (15,2 %) dans le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 (p. 32). Cependant, cette directive n'indique pas la méthodologie de calcul approuvée pour déterminer certaines valeurs détaillées pour assurer tous les actifs liés au carbone (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.).

Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors de divulguer les valeurs détaillées de l'assurance de tous les actifs liés au carbone (p. ex. par valeur, pourcentage du portefeuille, etc.) dans les deux prochaines années.

Détails du calcul

<Sans objet>

Assurance dans le secteur du charbon

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Aucune exposition pertinente dans le portefeuille

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

Aucune exposition pertinente dans le portefeuille

Détails du calcul

<Sans objet>

Assurance dans le secteur pétrolier et gazier

Êtes-vous en mesure de déclarer une valeur pour les actifs liés au carbone?

Non, mais nous prévoyons évaluer l'exposition de notre portefeuille dans les deux prochaines années.

Valeur des actifs liés au carbone dans votre portefeuille (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Nouveaux prêts accordés dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Total des primes souscrites dans l'année de déclaration (monnaie unitaire – indiquée à la question C0.4)

<Sans objet>

Pourcentage de la valeur du portefeuille comprise dans les actifs liés au carbone dans l'année de déclaration

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone

Aucune exposition pertinente dans le portefeuille

Veuillez expliquer pourquoi vous n'indiquez pas de valeur pour les activités de financement et/ou d'assurance des actifs liés au carbone et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir.

Aucune exposition pertinente dans le portefeuille

Détails du calcul

<Sans objet>

(C-FS14.1) Est-ce que votre organisation mesure l'incidence de son portefeuille sur le climat?

	Nous analysons l'incidence de notre portefeuille sur le climat	Indicateur	Veillez expliquer pourquoi vous ne mesurez pas l'incidence de votre portefeuille sur le climat.
Activités bancaires (banque)	Oui	Émissions du portefeuille Autre empreinte carbone et/ou indicateurs d'exposition (définis par le GIFCC)	<Sans objet>
Placements (gestionnaire d'actifs)	Oui	Autre empreinte carbone ou autres indicateurs d'exposition (selon la définition du GIFCC)	<Sans objet>
Placements (propriétaire d'actifs)	Non, et nous ne prévoyons pas le faire dans les deux prochaines années	<Sans objet>	Bien que nous tenions compte des critères ESG dans la gestion de notre portefeuille de placement, nous nous efforcerons d'intégrer davantage les principes ESG dans nos décisions et notre stratégie de placement à l'avenir. Le portefeuille est largement composé de titres émis ou garantis par des émetteurs souverains ou provenant d'États de l'OCDE, des agences quasi-souveraines ou supranationales; nous nous attendons à ce que l'exposition à des risques climatiques importants soit limitée. Si, au cours des deux prochaines années, la réglementation est mise à jour pour exiger que cette information soit obligatoirement communiquée, et à condition qu'une méthodologie de calcul approuvée soit publiée et que la TD dispose du temps nécessaire pour rendre cette méthodologie opérationnelle et mettre en place les processus et contrôles appropriés, la TD prévoit alors mesurer l'incidence de son portefeuille sur le climat.
Souscription d'assurance (compagnie d'assurance)	Non, mais nous prévoyons le faire dans les deux prochaines années	<Sans objet>	En raison des difficultés inhérentes à la quantification des émissions directes des consommateurs liées à l'assurance habitation et automobile, ainsi que pour des raisons de confidentialité. Au fur et à mesure que l'accès aux données et la méthodologie évoluent, la TD cherche à se concentrer sur le passage de la quantification à partir d'estimations vers une mesure plus précise. La mesure de l'impact de notre portefeuille de souscription d'assurance sur le climat dépendra de l'accès efficace aux données et aux méthodologies appropriées et sera guidée par l'évolution des normes sectorielles et des directives réglementaires. En novembre 2022, le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) a lancé le Global GHG Accounting and Reporting Standard for Insurance-Associated Emissions, qui fournira à TDA une méthodologie de base uniforme pour déclarer et comparer ses émissions futures associées aux assurances.

C-FS14.1a

(C-FS14.1a) Donnez des détails sur les émissions du portefeuille de votre organisation dans l'année de déclaration.**Activités bancaires (banque)****Émissions du portefeuille (en unités de tonnes métriques d'équivalent CO₂) dans l'année de déclaration**

53 200 000

Couverture du portefeuille

89

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

14

Méthode de calcul des émissions

La norme Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry

Veillez expliquer les détails et les hypothèses utilisés dans votre calcul.

Notre empreinte couvre maintenant environ 89 % de nos activités de financement et d'investissement dans des catégories d'actifs inclus dans la première édition de la norme de PCAF et les secteurs à forte intensité carbonique, comme défini par l'Alliance bancaire Net Zéro (y compris les prêts aux secteurs de détail et autres que de détail) – énergie, électricité et services publics, automobile, livraison, aviation, agriculture, ciment, aluminium et acier – et les prêts hypothécaires et les prêts automobiles aux consommateurs. En fonction des soldes utilisés et non utilisés des prêts aux secteurs autres que de détail (par l'intermédiaire de facilités de crédit) et du montant total des prêts pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts automobiles aux consommateurs, y compris les placements hors bilan.

Depuis l'année dernière, nous avons inclus – pour les secteurs pour lesquels nous faisons une déclaration – presque tous les sous-secteurs à notre empreinte/la comptabilisation des émissions financées, dont les services publics (sous-secteur ajouté à la production d'électricité), les autres entreprises de service (sous-secteur ajouté à l'énergie) et la liste complète des sous-secteurs à l'échelle des autres secteurs pour lesquels nous avons fait une déclaration.

Notre empreinte d'émissions financées comprend les émissions du champ d'application 3 de nos clients dans les secteurs de l'énergie, de l'aluminium, du fer et de l'acier, conformément aux exigences du PCAF. Tous les autres secteurs représentent uniquement les émissions des champs d'application 1 et 2 de nos clients, à l'exception du secteur automobile, qui comprend également les émissions d'échappement (« du réservoir aux roues ») du champ d'application 3, associées aux entreprises du champ d'application de la cible (fabricants de véhicules légers). Lorsqu'aucune donnée n'était disponible, nous avons utilisé les facteurs d'émission qui se trouvaient dans les bases de données du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Ces données reflètent les prêts à la fin de l'exercice 2021.

(C-FS14.1b) Donnez des détails sur les autres empreintes carbone et/ou indicateurs d'exposition utilisés pour suivre l'incidence de votre portefeuille sur le climat.

Portefeuille

Placements (gestionnaire d'actifs)

Indicateur du portefeuille

Intensité des émissions de carbone (moyenne pondérée) (tonnes d'équivalent de CO₂/M\$ de revenus)

Valeur de l'indicateur dans l'année de déclaration

331

Couverture du portefeuille

99

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

0

Méthode de calcul

Avoirs en actions canadiennes de GPTD : l'intensité en carbone moyenne pondérée (ICMP) mesure l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone et est calculée comme le produit de la somme des intensités de carbone des entreprises du portefeuille (normalisées par rapport aux ventes) et des pondérations du portefeuille. Ce chiffre reflète l'ICMP des avoirs en actions de GPTD (sous réserve de la disponibilité des données). La couverture du portefeuille représente le pourcentage des avoirs en actions canadiennes de GPTD pour lesquels des données étaient disponibles et donc incluses dans le calcul. Toutes les données sur les émissions sont fournies par l'indice MSCI. Les chiffres présentés n'incluent pas l'information relative à Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Portefeuille

Placements (gestionnaire d'actifs)

Indicateur du portefeuille

Intensité des émissions de carbone (moyenne pondérée) (tonnes d'équivalent de CO₂/M\$ de revenus)

Valeur de l'indicateur dans l'année de déclaration

135

Couverture du portefeuille

99

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

0

Méthode de calcul

Avoirs en actions américaines de GPTD : l'intensité en carbone moyenne pondérée (ICMP) mesure l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone et est calculée comme le produit de la somme des intensités de carbone des entreprises du portefeuille (normalisées par rapport aux ventes) et des pondérations du portefeuille. Ce chiffre reflète l'ICMP des avoirs en actions américaines de GPTD (sous réserve de la disponibilité des données). La couverture du portefeuille représente le pourcentage des avoirs en actions américaines de GPTD pour lesquels des données étaient disponibles et donc incluses dans le calcul. Toutes les données sur les émissions sont fournies par l'indice MSCI. Les chiffres présentés n'incluent pas l'information relative à Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Portefeuille

Placements (gestionnaire d'actifs)

Indicateur du portefeuille

Intensité des émissions de carbone (moyenne pondérée) (tonnes d'équivalent de CO₂/M\$ de revenus)

Valeur de l'indicateur dans l'année de déclaration

87

Couverture du portefeuille

98

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

0

Méthode de calcul

Avoirs en actions mondiales de GPTD : l'intensité en carbone moyenne pondérée (ICMP) mesure l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone et est calculée comme le produit de la somme des intensités de carbone des entreprises du portefeuille (normalisées par rapport aux ventes) et des pondérations du portefeuille. Ce chiffre reflète l'ICMP des avoirs en actions internationales de GPTD (sous réserve de la disponibilité des données). La couverture du portefeuille représente le pourcentage des avoirs en actions internationales de GPTD pour lesquels des données étaient disponibles et donc incluses dans le calcul. Toutes les données sur les émissions sont fournies par l'indice MSCI. Les chiffres présentés n'incluent pas l'information relative à Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Portefeuille

Placements (gestionnaire d'actifs)

Indicateur du portefeuille

Intensité des émissions de carbone (moyenne pondérée) (tonnes d'équivalent de CO₂/M\$ de revenus)

Valeur de l'indicateur dans l'année de déclaration

199

Couverture du portefeuille

98

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

0

Méthode de calcul

Avoirs en actions des marchés émergents de GPTD : l'intensité en carbone moyenne pondérée (ICMP) mesure l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone et est calculée comme le produit de la somme des intensités de carbone des entreprises du portefeuille (normalisées par rapport aux ventes) et des pondérations du portefeuille. Ce chiffre reflète l'ICMP des avoirs en actions des marchés émergents de GPTD (sous réserve de la disponibilité des données). La couverture du portefeuille représente le pourcentage des avoirs en actions des marchés émergents de GPTD pour lesquels des données étaient disponibles et donc incluses dans le calcul. Toutes les données sur les émissions sont fournies par l'indice MSCI. Les chiffres présentés n'incluent pas l'information relative à Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Portefeuille

Placements (gestionnaire d'actifs)

Indicateur du portefeuille

Intensité des émissions de carbone (moyenne pondérée) (tonnes d'équivalent de CO₂/M\$ de revenus)

Valeur de l'indicateur dans l'année de déclaration

174

Couverture du portefeuille

88

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

0

Méthode de calcul

Avoirs en obligations de sociétés canadiennes de GPTD : l'intensité en carbone moyenne pondérée (ICMP) mesure l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone et est calculée comme le produit de la somme des intensités de carbone des entreprises du portefeuille (normalisées par rapport aux ventes) et des pondérations du portefeuille. Ce chiffre reflète l'ICMP des avoirs en obligations de sociétés canadiennes de GPTD (sous réserve de la disponibilité des données). La couverture du portefeuille représente le pourcentage des avoirs en obligations de sociétés canadiennes de GPTD pour lesquels des données étaient disponibles et donc incluses dans le calcul. Toutes les données sur les émissions sont fournies par l'indice MSCI. Les chiffres présentés n'incluent pas l'information relative à Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Portefeuille

Placements (gestionnaire d'actifs)

Indicateur du portefeuille

Intensité des émissions de carbone (moyenne pondérée) (tonnes d'équivalent de CO₂/M\$ de revenus)

Valeur de l'indicateur dans l'année de déclaration

236

Couverture du portefeuille

96

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

0

Méthode de calcul

Avoirs en obligations de sociétés américaines de GPTD : l'intensité en carbone moyenne pondérée (ICMP) mesure l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone et est calculée comme le produit de la somme des intensités de carbone des entreprises du portefeuille (normalisées par rapport aux ventes) et des pondérations du portefeuille. Ce chiffre reflète l'ICMP des avoirs en obligations de sociétés américaines de GPTD (sous réserve de la disponibilité des données). La couverture du portefeuille représente le pourcentage des avoirs en obligations de sociétés américaines de GPTD pour lesquels des données étaient disponibles et donc incluses dans le calcul. Toutes les données sur les émissions sont fournies par l'indice MSCI. Les chiffres présentés n'incluent pas l'information relative à Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Indicateur du portefeuille

Autre (veuillez préciser) : intensité des émissions financées par rapport aux prêts [IEFP] g éq. CO₂/prêt \$ CA

Valeur de l'indicateur dans l'année de déclaration

2 471

Couverture du portefeuille

99,7

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

71

Méthode de calcul

Le calcul utilisé dans le secteur de l'énergie comprend des clients qui participent à l'exploration pétrolière et gazière, au transport et au raffinage du pétrole et du gaz, ainsi que des clients qui participent à l'exploitation du charbon thermique, et les carburants à faible teneur en carbone et les technologies à faibles émissions de carbone. Les émissions du secteur de l'énergie couvrent les émissions des champs d'application 1, 2 et 3, « catégorie 11 : utilisation des produits vendus » pour les secteurs de l'extraction et du raffinage.

Pour notre cible du secteur de l'énergie, nous utilisons la mesure de l'IEFP, qui tient compte de la quantité de gaz à effet de serre produite par une entreprise par rapport à sa taille globale et du montant du financement fourni à ce secteur.

L'IEFP est fondée sur les émissions financées absolues de nos clients, mais elle est normalisée pour le montant de financement accordé au secteur, ce qui permet une meilleure comparaison entre les clients. Ce critère dépend des données sur les émissions des entreprises.

Nous avons choisi cette mesure du portefeuille (la mesure de l'IEPP), car nous estimons qu'elle nous permettra de faire le suivi de notre incidence financière sur le climat au niveau le plus élémentaire : les émissions liées à chaque dollar que nous prêtons. Cette mesure nous permet aussi de comparer les clients dont l'entreprise est de différentes tailles et l'incidence relative sur le climat de l'argent que nous leur prêtons ou pourrions leur prêter, sans égard à la taille de leur entreprise.

La mesure de l'IEPP nous permet aussi de mieux rendre compte des progrès que nos clients prévoient faire pour réduire la production de combustibles fossiles par rapport à la demande, modifier leurs processus et diversifier leurs processus d'affaires en utilisant des solutions de rechange à faibles émissions de carbone. Cette mesure permet également d'inclure les entreprises du sous-secteur intermédiaire, qui s'occupent du transport et du stockage des produits pétroliers et gaziers, une composante importante du financement du secteur par la TD.

Pour calculer les émissions de nos clients, nous nous fions aux données rendues publiques par nos clients, aux données de production d'Asset Resolution ainsi qu'aux données sur les émissions fournies par S&P Global Trucost. Comme nous n'obtenons toujours pas de données directement auprès des clients, le pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles nous investissons que nous avons indiqué représente la couverture pour laquelle nous disposons d'un certain niveau de données, soit parce qu'elles avaient été rendues publiques par nos clients, soit parce que nous les avons obtenues auprès d'Asset Impact ou de S&P Global Trucost (nos fournisseurs de données). Nous avons observé des cas où les données sur les émissions n'étaient pas déclarées par les clients ni estimées par les fournisseurs de données. Le cas échéant, nous avons utilisé la méthode de la moyenne à l'échelle du sous-secteur, conformément aux méthodes de la PCAF. Nous continuerons de surveiller les données et de mettre à jour nos rapports à mesure que d'autres données seront accessibles.

Pour avoir plus de renseignements, veuillez consulter notre document intitulé Progression de notre plan d'action sur les changements climatiques : Méthodologie d'établissement des cibles intermédiaires d'émissions financées de la TD.

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Indicateur du portefeuille

Autre (veuillez préciser) : intensité des émissions physiques kg éq. CO₂/MWh

Valeur de l'indicateur dans l'année de déclaration

348

Couverture du portefeuille

87

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

90

Méthode de calcul

Pour fixer la cible du secteur de la production d'électricité, nous utilisons l'intensité des émissions physiques qui mesure les émissions des entreprises par rapport au nombre de mégawattheures d'électricité produite.

Le secteur de la production d'électricité comprend des clients qui participent à la production d'énergie, mais exclut ceux qui participent à des services ou à la transmission et à la distribution d'énergie, car ces entreprises ne produisent rien directement et ne peuvent pas être incluses dans la mesure de l'intensité des émissions physiques. Les émissions du secteur énergétique sont incluses dans les émissions du champ d'application 1 seulement.

Nous avons choisi cette mesure, car nous croyons que la croissance des technologies de production d'électricité à faibles émissions de carbone est plus visible selon une mesure de l'intensité des émissions physiques par rapport à une mesure fondée sur les émissions absolues où les émissions absolues des clients peuvent augmenter à mesure qu'ils étendent leurs activités, même si l'expansion vise à ajouter une capacité de production d'électricité à faibles émissions de carbone. Selon l'AIE, la production d'électricité, en particulier la production d'électricité à faibles émissions de carbone, doit augmenter à l'échelle mondiale pour soutenir la décarbonisation d'autres secteurs. La mesure de l'intensité des émissions physiques nous aide à tenir compte de la croissance de la production de nos clients en utilisant des technologies à faibles émissions de carbone (p. ex. des énergies renouvelables) pour répondre à la demande mondiale, conformément aux trajectoires du scénario ZEN de l'AIE et d'émissions nettes nulles. Nous croyons donc qu'il s'agit de la meilleure mesure pour faire le suivi de l'efficacité de notre portefeuille du secteur de la production d'électricité.

Pour calculer l'intensité des émissions physiques de nos clients, nous utilisons les données rendues publiques par nos clients et celles fournies par S&P Global Trucost, Bloomberg et Asset Resolution. Bien que les données sur les émissions du champ d'application 1 (l'objet de la présente cible) soient les plus précises, nous avons observé certains écarts entre les données, certaines entreprises ne déclarant pas actuellement leurs émissions ou leur production. Le cas échéant, nous avons utilisé la méthode de la moyenne à l'échelle du sous-secteur, conformément aux méthodes de la PCAF. Nous continuerons de surveiller les données et de mettre à jour nos rapports à mesure que d'autres données seront accessibles.

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Indicateur du portefeuille

Autre (veuillez préciser) : intensité des émissions physiques g éq. CO₂/vkm

Valeur de l'indicateur dans l'année de déclaration

194

Couverture du portefeuille

87

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

100

Méthode de calcul

Le calcul de la cible dans le secteur automobile mise spécifiquement sur l'intensité des émissions physiques des équipementiers automobiles pour les véhicules légers. L'objectif comprend les émissions des champs d'application 1 et 2 attribuables aux équipementiers automobiles, de même que les émissions du champ d'application 3 – les émissions d'échappement (« du réservoir aux roues ») – qui sont générées quand les véhicules sont conduits.

Notre calcul repose sur l'intensité moyenne pondérée en fonction de l'exposition des nouveaux parcs de véhicules fabriqués par les équipementiers automobiles. Il inclut les valeurs présumées du kilométrage moyen à vie de chacun des véhicules et repose sur les émissions d'échappement ou des facteurs d'émission liés à l'utilisation du produit, fournis par l'Asset Impact, notre fournisseur de données.

Nous avons choisi cette mesure du portefeuille, car elle nous aide à mettre l'accent sur la plus importante source d'émissions de ce secteur : les émissions qui découlent de la fabrication et de la conduite de véhicules légers. Par la même occasion, cette mesure nous aide à faire le suivi des progrès de décarbonisation. Nous nous attendons à ce que la décarbonisation du secteur soit principalement alimentée par un délaissement des véhicules moteurs à combustion interne, au profit des véhicules hybrides ou électriques. Cette mesure permet de surveiller cette transition.

L'objectif couvre les prêts accordés dans les secteurs autres que de détail aux équipementiers automobiles, de même que les opérations sur les marchés des capitaux.

Il n'inclut pas les autres émissions en amont ou en aval du champ d'application 3 des équipementiers. Il n'inclut pas non plus les autres sous-secteurs du secteur automobile comme les fabricants de pièces et les entreprises de location de voitures. Pour calculer l'intensité des émissions physiques de nos clients, nous utilisons les données rendues publiques par nos clients et celles fournies par S&P Global Trucost, Bloomberg et Asset Resolution. Pour en savoir plus, veuillez consulter le Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022 de la TD.

Portefeuille

Activités bancaires (banque)

Indicateur du portefeuille

Autre (veuillez préciser) : intensité des émissions physiques g éq. CO₂/pkm

Valeur de l'indicateur dans l'année de déclaration

87

Couverture du portefeuille

99

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients/sociétés dans lesquelles vous investissez

98

Méthode de calcul

Le calcul utilisé dans le secteur de l'aviation cible principalement les compagnies aériennes de passagers, y compris les avions détenus et loués. L'objectif comprend les émissions du champ d'application 1 des compagnies aériennes et celles du champ d'application 3 des loueurs d'avions.

Il s'agit d'une intensité moyenne pondérée en fonction de l'exposition des émissions produites par passager et kilomètre parcouru. Ce calcul comprend le taux de consommation de carburant de l'avion, sa vitesse de croisière, de même que des sièges disponibles dans l'avion et du facteur de chargement (ou du pourcentage de sièges occupés dans l'avion).

Nous avons choisi cette mesure du portefeuille, car son calcul tient compte de divers facteurs clés pour déterminer l'efficacité des compagnies aériennes de passagers, car la plus grande partie des émissions du secteur (environ 90 %) sont attribuées aux vols de passagers, y compris le transport de marchandises associé à des vols de passagers. Ces facteurs clés comprennent l'efficacité du moteur de l'avion, l'efficacité des trajets empruntés par les avions (et des avions utilisés pour effectuer ces trajets par souci d'optimisation de l'efficacité), de même que l'efficacité de la disposition des sièges des avions. À l'avenir, on présuppose que les carburants de rechange et les nouvelles technologies, comme du carburant durable pour les avions et de nouvelles batteries, alimenteront la décarbonisation du secteur et auront une incidence sur la mesure de l'intensité. En retour, la mesure contribuera à faire le suivi des progrès de décarbonisation dans le secteur des avions de passagers.

Nos sources de données principales pour les clients et les calculs au niveau de l'avion sont l'Asset Impact, la base de données du secteur de l'aviation OAG, ainsi que d'autres données supplémentaires propres aux compagnies aériennes et aux avions. Dans les cas où nous finançons l'achat d'un avion particulier et que des données sont disponibles, nous mesurons l'intensité des émissions pour l'avion en question. Dans les cas où nous fournissons un prêt général ou que nous facilitons les opérations des marchés des capitaux pour un client qui est une compagnie aérienne, nous mesurons l'intensité des émissions en fonction du parc général de l'entreprise. Les intensités au niveau de l'opération sont regroupées dans une mesure de portefeuille en fonction d'une moyenne pondérée d'exposition.

L'objectif couvre les prêts autres que du secteur de détail à des compagnies aériennes de passagers et à des loueurs d'avions, de même que nos opérations sur les marchés des capitaux. L'objectif n'inclut pas les émissions des autres champs d'application des compagnies aériennes ou loueurs d'avions. Il n'inclut pas non plus les autres sous-secteurs de l'aviation comme les aéroports et les services aériens.

C-FS14.1c

(C-FS14.1c) Déclarez ou réaffirmez vos émissions du portefeuille des années précédentes.

Année passée 1

Activités bancaires (banque)

Date de début

Date de fin

Émissions du portefeuille (en unités de tonnes métriques d'équivalent CO₂) dans l'année de déclaration

Couverture du portefeuille

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients ou des sociétés détenues

Méthode de calcul des émissions

Veuillez expliquer les détails et les hypothèses utilisés dans votre calcul.

Année passée 2

Activités bancaires (banque)

Date de début

Date de fin

Émissions du portefeuille (en unités de tonnes métriques d'équivalent CO₂) dans l'année de déclaration

Couverture du portefeuille

Pourcentage calculé en fonction des données obtenues auprès des clients ou des sociétés détenues

Méthode de calcul des émissions

Veuillez expliquer les détails et les hypothèses utilisés dans votre calcul.

C-FS14.2

(C-FS14.2) Pouvez-vous fournir une répartition de l'incidence du portefeuille de votre organisation?

	Répartition du portefeuille	Veillez expliquer pourquoi vous ne fournissez pas de répartition de l'incidence de votre portefeuille.
Rangée 1	Oui, par catégorie d'actif Oui, par secteur	<Sans objet>

C-FS14.2a

(C-FS14.2a) Établissez la répartition de l'incidence du portefeuille de votre organisation par catégorie d'actif.

Catégorie d'actif		Indicateur du portefeuille	Émissions du portefeuille ou indicateur alternatif
Services bancaires	Autre (veuillez préciser) : prêts aux entreprises et placements hors bilan (exercice 2020)	Émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂)	43 200 000
Services bancaires	Prêts hypothécaires, secteur du détail	Émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂)	2 400 000
Services bancaires	Autre (veuillez préciser) : prêts automobiles aux consommateurs	Émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂)	7 100 000

C-FS14.2b

(C-FS14.2b) Établissez la répartition de l'incidence du portefeuille de votre organisation par secteur d'activité.

Portefeuille	Secteur d'activité	Indicateur du portefeuille	Émissions du portefeuille ou indicateur alternatif
Activités bancaires (banque)	Énergie	Autre (veuillez préciser) : intensité des émissions financées par rapport aux prêts (IEFP) g éq. CO ₂ /prêt \$ CA	2 471
Activités bancaires (banque)	Énergie	Autre (veuillez préciser) : émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂) – Champs d'application 1 et 2	2 300 000
Activités bancaires (banque)	Énergie	Autre (veuillez préciser) : émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂) – Champ d'application 3	23 700 000
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : production d'électricité	Autre (veuillez préciser) : intensité des émissions physiques kg éq. CO ₂ /MWh	348
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : énergie et services publics	Émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂)	1 000 000
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : automobile	Autre (veuillez préciser) : émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂) – Champs d'application 1 et 2	500 000
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : automobile	Autre (veuillez préciser) : émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂) – Champ d'application 3	1 300 000
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : fabrication automobile	Autre (veuillez préciser) : intensité des émissions physiques g éq. CO ₂ /vkm	194
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : livraison	Émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂)	200 000
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : aviation	Émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂)	4 500 000
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : aviation	Autre (veuillez préciser) : intensité des émissions physiques g éq. CO ₂ /pkm	87
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : agriculture	Émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂)	9 300 000
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : industries (ciment, fer/acier, aluminium)	Autre (veuillez préciser) : émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂) – Champs d'application 1 et 2	300 000
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : industries (ciment, fer/acier, aluminium)	Autre (veuillez préciser) : émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂) – Champ d'application 3	100 000
Activités bancaires (banque)	Autre (veuillez préciser) : prêts automobiles aux consommateurs	Émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂)	7 100 000
Veillez faire un choix.	Autre (veuillez préciser) : prêts hypothécaires résidentiels	Émissions absolues du portefeuille (en tonnes d'équivalent de CO ₂)	2 400 000

(C-FS14.3) Est-ce que votre organisation a pris des mesures dans l'année de déclaration pour aligner son portefeuille à un réchauffement planétaire de 1,5 °C?

	Mesures prises pour aligner notre portefeuille à un réchauffement planétaire de 1,5 °C	Expliquez brièvement les mesures que vous avez prises pour aligner votre portefeuille à un réchauffement planétaire de 1,5 °C.	Veillez expliquer pourquoi vous n'avez pas pris de mesures pour aligner votre portefeuille à un réchauffement planétaire de 1,5 °C.
Activités bancaires (banque)	Oui	<p>Nous avons pris de multiples mesures pour aligner nos activités de prêt autres que dans le secteur de détail à un réchauffement planétaire de 1,5 °C, comme les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une équipe de stratégies de décarbonisation et ajouter des ressources responsables de la transition vers un réchauffement planétaire de 1,5 °C. • Améliorer notre compréhension de l'incidence de nos portefeuilles de prêts autres que de détail, de prêts hypothécaires résidentiels et de prêts automobiles aux consommateurs en élargissant le calcul de l'empreinte/la comptabilisation de nos émissions financées. • Fixer de nouveaux objectifs intermédiaires des émissions financées pour 2030 dans les secteurs de l'aviation et de la fabrication automobile. • Créer un cadre d'engagement client et un questionnaire et fixer un objectif de nous engager auprès des clients responsables d'au moins 50 % des émissions que nous finançons dans les secteurs de l'énergie et de la production d'électricité d'ici à la fin de 2023 afin de mieux comprendre notre portefeuille et de favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. • La TD a publié une nouvelle cible en matière de finance durable et de décarbonisation pour aider les clients et les collectivités où elle exerce ses activités en visant à mobiliser 500 milliards de dollars canadiens d'ici 2030 au moyen d'activités financières, notamment les prêts, le financement, les services de prise ferme, les services-conseils, l'assurance et les propres placements de la Banque. • Dans le cadre de la stratégie de placement principale de Valeurs Mobilières TD, la Banque a agi comme investisseur principal dans Idealist Capital, qui vise à offrir aux entreprises du capital de croissance pour accélérer la commercialisation de solutions éprouvées pour atténuer les changements climatiques. 	<Sans objet>
Placements (gestionnaire d'actifs)	Oui	<p>Dans notre rapport GIFCC de 2022, nous avons inclus une hausse de température implicite pour démontrer notre conformité et présenter les nouveaux renseignements sur la valeur à risque en fonction des cinq scénarios de transition du NGFS pour nos portefeuilles sur les marchés publics.</p> <p>De plus, le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. continue d'être stratégiquement aligné sur la transition énergétique en cours partout dans le monde. Les engagements des gouvernements et du secteur privé en faveur de la décarbonisation ont mis en évidence le besoin d'infrastructures d'énergies renouvelables et d'infrastructures électriques, car on prévoit qu'il faudra investir plus de 140 000 milliards de dollars américains pour atteindre les cibles de carboneutralité. En 2022, le Fonds a poursuivi sur sa lancée en investissant dans nos plateformes d'énergie solaire nord-américaine (Silicon Ranch Corporation), d'énergie éolienne européenne (Rabbalshede Kraft AB) et de stockage d'électricité (Enfinite).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Silicon Ranch a ajouté une capacité opérationnelle de 675 MW dans le cadre de 17 projets d'énergie solaire, portant sa capacité totale à 2,4 GW dans le cadre de 148 projets. • Rabbalshede Kraft AB a une capacité opérationnelle totale de 253 MW répartie sur 17 projets éoliens et cherche activement à diversifier sa présence par région et par source d'énergie renouvelable. • Enfinite exploite maintenant le plus important parc d'installations de stockage d'électricité par batterie au Canada, avec une capacité de stockage de 60 MW, et des projets en phase avancée de 120 MW en Alberta. 	<Sans objet>
Placements (propriétaire d'actifs)	Oui	<p>L'équipe Gestion de la trésorerie et du bilan de la TD tient compte des obligations vertes, sociales, durables et pandémiques lors de la gestion des portefeuilles de placement du groupe Trésorerie de la Banque. Au 31 octobre 2022, ces portefeuilles comprenaient environ 22,3 milliards de dollars en obligations vertes, sociales, durables et pandémiques.</p> <p>La TD estime que l'intégration des facteurs ESG à son processus décisionnel en matière de placement contribue positivement à l'économie globale et à la protection à long terme de l'environnement. À l'exercice 2022, la TD s'est fixé comme objectif de détenir entre 15 et 20 milliards de dollars d'obligations vertes, sociales, durables et pandémiques dans ses portefeuilles de placement du groupe Trésorerie d'ici la fin de 2025.</p>	<Sans objet>
Souscription d'assurance (compagnie d'assurance)	Oui	<p>Bien que TDA soit limitée dans les actions qu'elle peut prendre pour aligner ses portefeuilles de contrats d'assurance en raison de la loi en matière d'assurance (obligation d'accepter tous les demandeurs), elle a continué d'offrir un rabais aux clients qui conduisent un véhicule électrique ou hybride pour encourager une augmentation du nombre de véhicules zéro émissions dans son portefeuille de véhicules.</p> <p>TDA a continué d'offrir la Protection étendue des dommages causés par l'eau, un avenant qui couvre les dégâts d'eau soudains et accidentels causés par les refoulements d'égouts, les pompes de puisard défectueuses, la pénétration sous le niveau du sol d'eaux souterraines et d'eaux de surface, ainsi que la crue des eaux. Les clients de l'Alberta qui optent pour un matériau de couverture hautement résistant et de longue durée avec l'optique de contribuer à réduire les dommages attribuables à des événements météorologiques extrêmes comme les tempêtes de grêle obtiennent une réduction de prime d'assurance.</p> <p>Pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, il faudra avoir recours à des mesures de résilience pour atténuer les risques physiques pour les clients de TDA. Les incitatifs financiers lors d'une réclamation encouragent l'adoption de mesures pratiques et permettent de réduire l'incidence de risques physiques futurs avec l'optique de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C.</p>	<Sans objet>

(C-FS14.3a) Est-ce que votre organisation évalue si les stratégies d'affaires de ses clients et sociétés détenues sont alignées à un réchauffement planétaire de 1,5 °C?

	Évaluation de l'alignement des stratégies des clients/sociétés détenues à un réchauffement planétaire de 1,5 °C	Veuillez expliquer pourquoi vous n'évaluez pas si les stratégies d'affaires de vos clients/sociétés détenues sont alignées à un réchauffement planétaire de 1,5 °C.
Activités bancaires (banque)	Oui, pour certaines	<p>La TD a défini quatre objectifs intermédiaires visant à réduire ses émissions financées du champ d'application 3 d'ici 2030 dans les secteurs de l'énergie, de la production d'électricité, de la fabrication automobile et de l'aviation. La Banque compte aussi se fixer d'autres objectifs dans l'avenir. Bien qu'il s'agisse d'un exercice complexe, le calcul des émissions financées du champ d'application 3 nous aide à mieux comprendre le parcours de nos clients et à les soutenir dans leurs démarches pour réduire les émissions de GES conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Pour y arriver, nous avons fixé des objectifs de réduction des émissions par secteur pour orienter nos engagements envers les clients. Nous sommes d'avis que nos objectifs nous aideront à orienter notre parcours de transition vers la carboneutralité et un réchauffement climatique limité à 1,5 °C. Nos objectifs sont conformes au scénario d'émissions nettes nulles d'ici 2050 de l'AIE dont le leadership et la crédibilité dans ce domaine sont reconnus. Ce scénario respecte le seuil de réchauffement planétaire de 1,5 °C et d'émissions nettes nulles d'ici 2050.</p> <p>Nous avons évalué 89 % de nos prêts autres que de détail et les prêts au détail des secteurs à forte intensité d'émissions de carbone, tels que définis par l'Alliance bancaire Net Zéro. Nous avons commencé à évaluer l'alignement des clients avec un réchauffement planétaire de 1,5 °C lorsque les données et les méthodologies le permettent. Pour ce faire, nous avons déployé une évaluation quantitative et qualitative des clients par secteur et un cadre d'engagement couvrant les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données sur les émissions – Par exemple, le client dispose-t-il de données sur les émissions accessibles au public? • Objectifs d'émissions – Par exemple, le client a-t-il défini des cibles de réduction des émissions de GES? Ces dernières sont-elles alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris? • Plans de transition – Par exemple, quels sont les plans du client pour décarboniser ses activités actuelles? Investit-il dans des activités à faibles émissions de carbone? • Gouvernance – Par exemple, comment le client structure-t-il sa gouvernance autour des occasions et des risques liés au climat? • Produits et services financiers liés au climat – Par exemple, quels produits et services financiers liés aux facteurs ESG pourraient contribuer à faciliter les plans de décarbonisation de l'entreprise? • Soutien supplémentaire – Par exemple, y a-t-il des occasions pour lesquelles la TD peut tirer parti de son expertise pour soutenir les plans de décarbonisation du client? <p>Dans le cadre de ce processus, nous cherchons à avoir une meilleure idée du profil d'émission de ces clients aujourd'hui, mais aussi de la façon dont ces profils évolueront d'ici à 2030, suivant la mise en œuvre de leur plan de transition et l'atteinte de leurs objectifs. Chaque client est ensuite classé dans l'une de ces trois catégories : précoce, avancé, chef de file. Ces catégories nous aident à orienter notre approche en matière d'engagement et nos discussions sur les occasions et risques liés au climat et à établir comment nous pourrions offrir aux clients notre expertise, nos produits et nos services pour favoriser leur progrès vers l'atteinte de leurs objectifs de décarbonisation.</p>
Placements (gestionnaire d'actifs)	Oui, pour certaines	GPTD évalue de façon générale si les stratégies commerciales des sociétés dans lesquelles nous investissons sont alignées sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C lorsque les données sont disponibles et en fonction de l'importance du risque climatique pour l'investissement.
Placements (propriétaire d'actifs)	Non, et nous ne prévoyons pas le faire dans les deux prochaines années	Pour l'instant, nous n'évaluons pas si les stratégies d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons sont alignées sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C.
Souscription d'assurance (compagnie d'assurance)	Non, et nous ne prévoyons pas le faire dans les deux prochaines années	À l'exercice 2022, TDA a servi exclusivement des clients du secteur du détail, en leur offrant des produits d'assurances générales et Vie et Santé. Ainsi, TDA n'a pas évalué les stratégies d'affaires de ces clients. Les assureurs canadiens sont tenus de fournir une couverture d'assurance automobile à tous ceux qui en font la demande, indépendamment de leur niveau d'émission, ce qui limite la capacité de TDA à aligner son portefeuille de souscription. À l'intérieur de ces limites, TDA offre des rabais aux conducteurs de véhicules électriques et hybrides afin d'encourager la réduction des émissions.

C15. Biodiversité**C15.1**

(C15.1) Les questions liées à la biodiversité font-elles l'objet d'une surveillance par le conseil d'administration et/ou d'une responsabilité de la part de la haute direction au sein de votre organisation?

	Surveillance par le conseil d'administration et/ou responsabilité de la part de la haute direction en ce qui a trait aux questions liées à la biodiversité	Description de la surveillance et des objectifs liés à la biodiversité	Portée de la surveillance du conseil d'administration
Rangée 1	Veuillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>

C15.2

(C15.2) Votre organisation a-t-elle pris un engagement public et/ou soutenu des initiatives liées à la biodiversité?

	Indiquez si votre organisation a pris un engagement public ou a soutenu des initiatives liées à la biodiversité.	Engagements publics liés à la biodiversité	Initiatives soutenues
Rangée 1	Veuillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>

C15.3

(C15.3) Votre organisation évalue-t-elle les répercussions et les dépendances de sa chaîne de valeur sur la biodiversité?

Incidence sur la biodiversité

Indiquez dans quelle mesure votre organisation entreprend ce type d'évaluation.

Chaîne de valeur – Étapes couvertes

<Sans objet>

Activité du portefeuille

<Sans objet>

Outils et méthodes utilisés pour évaluer les répercussions et/ou dépendances sur la biodiversité

<Sans objet>

Veillez expliquer comment les outils et méthodes sont utilisés et fournir une indication des résultats connexes.

<Sans objet>

Dépendance vis-à-vis de la biodiversité

Indiquez dans quelle mesure votre organisation entreprend ce type d'évaluation.

Chaîne de valeur – Étapes couvertes

<Sans objet>

Activité du portefeuille

<Sans objet>

Outils et méthodes utilisés pour évaluer les répercussions et/ou dépendances sur la biodiversité

<Sans objet>

Veillez expliquer comment les outils et méthodes sont utilisés et fournir une indication des résultats connexes.

<Sans objet>

C15.4

(C15.4) Votre organisation a-t-elle exercé des activités dans des zones sensibles du point de vue de la diversité ou à proximité pendant l'année de déclaration?

C15.5

(C15.5) Quelles mesures votre organisation a-t-elle prises au cours de l'année de déclaration pour faire progresser ses engagements en matière de biodiversité?

	Avez-vous pris des mesures dans l'année de déclaration pour faire progresser vos engagements en matière de biodiversité?	Type de mesures prises pour faire progresser les engagements en matière de biodiversité
Rangée 1	Veillez faire un choix.	<Sans objet>

C15.6

(C15.6) Votre organisation utilise-t-elle des indicateurs de biodiversité pour surveiller le rendement dans l'ensemble de ses activités?

	Votre organisation utilise-t-elle des indicateurs pour surveiller le rendement en matière de biodiversité?	Indicateurs utilisés pour surveiller le rendement en matière de biodiversité
Rangée 1	Veillez faire un choix.	Veillez faire un choix.

C15.7

(C15.7) Avez-vous publié des renseignements au sujet de la riposte de votre organisation aux enjeux sur la biodiversité durant l'année de déclaration à d'autres endroits que dans votre réponse au CDP? Le cas échéant, veuillez joindre ces publications.

Type de rapport	Éléments de contenu	Joignez le document et indiquez où se trouvent les renseignements pertinents sur la biodiversité dans le document.
-----------------	---------------------	--

C16. Approbation

C-FI

(C-FI) Utilisez ce champ pour fournir tout renseignement supplémentaire qui, selon vous, est pertinent dans le cadre de la réponse de votre organisation. Prenez note que ce champ est facultatif et qu'il n'est pas évalué.

C16.1

(C16.1) Donnez des renseignements détaillés sur la personne qui a approuvé votre réponse au questionnaire sur les changements climatiques du CDP.

	Titre du poste	Catégorie de poste correspondante
Rangée 1	Premier vice-président, Développement durable et Responsabilité sociale	Autre membre de la haute direction

SC : Module de la chaîne d'approvisionnement

SC0.0

(SC0.0) Si vous le souhaitez, fournissez une introduction distincte pour ce module.

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 27 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et Financement auto TD au Canada; Services de détail aux États-Unis, y compris TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, Financement auto TD aux États-Unis, Gestion de patrimoine TD aux États-Unis et une participation dans The Charles Schwab Corporation; Gestion de patrimoine et Assurance, y compris Gestion de patrimoine TD au Canada, Placements directs TD et TD Assurance; et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 15 millions de clients actifs du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2022, les actifs de la TD totalisaient 1,9 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

Comme nous l'avons indiqué dans notre Rapport sur le plan d'action sur les changements climatiques 2022 :

- Réduction de 24,6 % des émissions opérationnelles par rapport à l'année de référence 2019.
- Quatre secteurs à émissions élevées couverts par des cibles d'émissions financées.
- Élargissement de notre empreinte des émissions financées pour couvrir 89 % de nos prêts et investissements dans les secteurs à fortes émissions de carbone et inclusion de deux nouvelles catégories d'actifs, soit les prêts automobiles aux consommateurs et les prêts hypothécaires résidentiels.
- Cible en matière de finance durable et de décarbonisation de 500 milliards de dollars d'ici 2030.
- Versement de plus de 107 milliards de dollars sous forme de prêts, de financement, de services de gestion des actifs et de programmes internes favorables à une économie à faibles émissions de carbone depuis 2017.
- Annonce par Valeurs Mobilières TD d'un investissement de 10 millions de dollars dans le projet de séquestration de carbone Terres boréales pour contribuer à préserver plus de 1 500 kilomètres carrés de forêt boréale, composée de feuillus et de résineux, dans le nord de l'Ontario.

SC0.1

(SC0.1) Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise pour la période du rapport?

	Chiffre d'affaires annuel
Rangée 1	

SC1.1

(SC1.1) Attribuez vos émissions à vos clients énumérés ci-dessous en fonction des biens ou services que vous leur avez vendus au cours de cette période de déclaration.

SC1.2

(SC1.2) Lorsque des renseignements publiés ont été utilisés pour remplir la question SC1.1, veuillez donner une ou plusieurs références.

SC1.3

(SC1.3) Quels sont les défis liés à l'attribution des émissions aux différents clients, et qu'est-ce qui vous aiderait à les surmonter?

Défis liés à l'attribution des émissions	Veuillez expliquer ce qui vous aiderait à surmonter ces défis.

SC1.4

(SC1.4) Prévoyez-vous développer vos capacités d'attribution d'émissions à vos clients dans l'avenir?

SC2.1

(SC2.1) Veuillez proposer tout projet mutuellement bénéfique lié au climat sur lequel vous pourriez collaborer avec des membres bien précis de la chaîne d'approvisionnement du CDP.

SC2.2

(SC2.2) Les demandes ou les initiatives des membres de la chaîne d'approvisionnement du CDP ont-elles incité votre organisation à prendre des initiatives de réduction des émissions sur le plan organisationnel?

SC4.1

(SC4.1) Fournissez-vous des données sur le plan des produits pour les biens ou services de votre organisation?

FW-FS Sécurité des forêts et de l'eau (FS seulement)

FW-FS1.1

(FW-FS1.1) Le conseil d'administration de votre organisation supervise-t-il les questions liées aux forêts ou à l'eau?

	Supervision par le conseil d'administration	Expliquez pourquoi le conseil d'administration de votre organisation ne fait pas de supervision dans ce domaine et indiquez quels sont vos plans à cet égard pour l'avenir.
Forêts	Veuillez faire un choix.	<Sans objet>
Eau	Veuillez faire un choix.	<Sans objet>

FW-FS1.1c

(FW-FS1.1c) Votre organisation compte-t-elle au moins un membre du conseil d'administration ayant des compétences sur les questions relatives aux forêts et/ou à l'eau?

Forêts

Des membres du conseil d'administration possèdent des compétences dans ce domaine.

Critères utilisés pour évaluer les compétences des membres du conseil d'administration dans ce domaine

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle il n'y a aucun membre du conseil d'administration détenant des compétences dans ce domaine

<Sans objet>

Expliquez pourquoi il n'y a pas au moins un membre du conseil d'administration de votre organisation qui détient des compétences dans ce domaine et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir à cet égard.

<Sans objet>

Eau

Des membres du conseil d'administration possèdent des compétences dans ce domaine.

Critères utilisés pour évaluer les compétences des membres du conseil d'administration dans ce domaine

<Sans objet>

Principale raison pour laquelle il n'y a aucun membre du conseil d'administration détenant des compétences dans ce domaine

<Sans objet>

Expliquez pourquoi il n'y a pas au moins un membre du conseil d'administration de votre organisation qui détient des compétences dans ce domaine et indiquez quels sont vos plans pour l'avenir à cet égard.

<Sans objet>

FW-FS1.2

(FW-FS1.2) Précisez le ou les postes ou comités, à l'échelon le plus élevé, responsables des questions liées aux forêts ou à l'eau.

FW-FS2.1

(FW-FS2.1) Évaluez-vous l'exposition de votre portefeuille aux occasions et aux risques liés aux forêts et à l'eau?

	Nous évaluons l'exposition du portefeuille à ces questions.	Expliquez pourquoi l'exposition de votre portefeuille n'est pas évaluée en fonction des questions liées aux forêts et à l'eau et indiquez quels sont vos plans à cet égard pour l'avenir.
Services bancaires – Exposition aux risques liés aux forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Services bancaires – Exposition aux risques liés à l'eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) – Exposition aux risques liés aux forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) – Exposition aux risques liés à l'eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) – Exposition aux risques liés aux forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) – Exposition aux risques liés à l'eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Souscription d'assurance – Exposition aux risques liés aux forêts	<Sans objet>	<Sans objet>
Souscription d'assurance – Exposition aux risques liés à l'eau	<Sans objet>	<Sans objet>

FW-FS2.2

(FW-FS2.2) Est-ce que votre organisation tient compte des renseignements liés aux forêts et/ou à l'eau à propos de ses clients/sociétés détenues dans le cadre du processus de diligence raisonnable et/ou d'évaluation des risques?

	Nous prenons en compte les renseignements liés aux forêts et/ou à l'eau.	Expliquez pourquoi l'information relative à ce domaine n'est pas prise en compte et indiquez vos plans à cet égard pour l'avenir.
Services bancaires – Renseignements liés aux forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Services bancaires – Renseignements liés à l'eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) – Renseignements liés aux forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) – Renseignements liés à l'eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) – Renseignements liés aux forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) – Renseignements liés à l'eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Souscription d'assurance – Renseignements liés aux forêts	<Sans objet>	<Sans objet>
Souscription d'assurance – Renseignements liés à l'eau	<Sans objet>	<Sans objet>

FW-FS2.3

(FW-FS2.3) Avez-vous recensé des risques liés aux forêts et/ou à l'eau dans votre portefeuille qui pourraient avoir une incidence financière ou stratégique considérable sur votre entreprise?

	Risques recensés	Principale raison pour laquelle votre organisation n'a pas recensé de risques importants dans ce domaine	Expliquez pourquoi votre organisation n'a pas recensé de risques importants dans ce domaine.
Forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>

FW-FS2.4

(FW-FS2.4) Avez-vous recensé des occasions liées aux forêts et/ou à l'eau dans votre portefeuille qui pourraient avoir une incidence financière ou stratégique considérable sur votre entreprise?

	Occasions recensées	Principale raison pour laquelle votre organisation n'a pas recensé d'occasions importantes dans ce domaine	Expliquez pourquoi votre organisation n'a pas recensé d'occasions importantes dans ce domaine.
Forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>

FW-FS3.1

(FW-FS3.1) Prenez-vous en compte les risques et les occasions liés aux forêts et/ou à l'eau dans la stratégie et/ou la planification financière de votre organisation?

Forêts

Risques et occasions liés à ce domaine pris en compte dans la stratégie et/ou la planification financière

Description de l'influence sur la stratégie de l'organisation, y compris les engagements de celle-ci

<Sans objet>

Éléments de planification financière sur lesquels une influence a été exercée

<Sans objet>

Description de l'influence sur la planification financière

<Sans objet>

Expliquez pourquoi les risques et les occasions liés aux forêts et/ou à l'eau n'ont pas influencé votre stratégie et/ou planification financière.

<Sans objet>

Eau

Risques et occasions liés à ce domaine pris en compte dans la stratégie et/ou la planification financière

Description de l'influence sur la stratégie de l'organisation, y compris les engagements de celle-ci

<Sans objet>

Éléments de planification financière sur lesquels une influence a été exercée

<Sans objet>

Description de l'influence sur la planification financière

<Sans objet>

Expliquez pourquoi les risques et les occasions liés aux forêts et/ou à l'eau n'ont pas influencé votre stratégie et/ou planification financière.

<Sans objet>

FW-FS3.2

(FW-FS3.2) Votre organisation a-t-elle effectué une analyse des scénarios pour recenser les résultats en matière de forêts et/ou d'eau?

Forêts

Analyse de scénarios effectuée pour recenser les résultats dans ce domaine

Type d'analyse de scénarios utilisé

<Sans objet>

Paramètres, hypothèses, choix analytiques

<Sans objet>

Description des résultats dans ce domaine

<Sans objet>

Expliquez pourquoi les résultats recensés au moyen de l'analyse des scénarios ont influencé votre stratégie.

<Sans objet>

Expliquez pourquoi votre organisation n'a pas fait d'analyse de scénarios pour ce domaine et indiquez quels sont vos plans à cet égard dans l'avenir.

<Sans objet>

Eau

Analyse de scénarios effectuée pour recenser les résultats dans ce domaine

Type d'analyse de scénarios utilisé

<Sans objet>

Paramètres, hypothèses, choix analytiques

<Sans objet>

Description des résultats dans ce domaine

<Sans objet>

Expliquez pourquoi les résultats recensés au moyen de l'analyse des scénarios ont influencé votre stratégie.

<Sans objet>

Expliquez pourquoi votre organisation n'a pas fait d'analyse de scénarios pour ce domaine et indiquez quels sont vos plans à cet égard dans l'avenir.

<Sans objet>

FW-FS3.3

(FW-FS3.3) Votre organisation a-t-elle défini des objectifs en matière d'activités de financement, d'investissement ou d'assurance pour atténuer la déforestation/l'insécurité liée à l'eau?

	Objectif	Expliquez pourquoi votre organisation n'a pas défini d'objectifs en matière d'activités de financement, d'investissement ou d'assurance pour atténuer la déforestation et/ou l'insécurité liée à l'eau et si elle compte s'attaquer à la question dans les années à venir.
Forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Sécurité liée à l'eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>

FW-FS3.4

(FW-FS3.4) Certains de vos produits et services existants permettent-ils aux clients d'atténuer l'insécurité relative à la déforestation et/ou à l'eau?

	Produits et services existants qui permettent aux clients d'atténuer l'insécurité relative à la déforestation et/ou à l'eau	Expliquez pourquoi votre organisation n'offre pas de produits et de services qui permettent aux clients d'atténuer l'insécurité relative à la déforestation et/ou à l'eau et indiquez quels sont vos plans à cet égard pour l'avenir.
Forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>

FW-FS3.5

(FW-FS3.5) Le cadre politique relatif aux activités du portefeuille de votre organisation comprend-il des exigences liées aux forêts et/ou à l'eau que les clients/sociétés dans lesquelles vous investissez doivent respecter?

	Le cadre politique inclut ce domaine.	Expliquez pourquoi votre organisation n'inclut pas ce domaine dans le cadre politique et indiquez quels sont vos plans à cet égard pour l'avenir.
Forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>

FW-FS3.6

(FW-FS3.6) Votre organisation prévoit-elle des engagements dans le cadre des conventions de financement pour refléter et mettre en application vos politiques relatives aux forêts et/ou à l'eau?

	Des engagements sont prévus dans les conventions de financement pour refléter et mettre en application les politiques dans ce domaine.	Expliquez comment les engagements prévus dans les conventions de financement reflètent vos politiques dans ce domaine.	Expliquez pourquoi votre organisation n'inclut pas d'engagement dans ce domaine dans les conventions de financement et indiquez quels sont vos plans à cet égard pour l'avenir.
Forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>

FW-FS4.1

(FW-FS4.1) Vous engagez-vous auprès de vos clients et sociétés détenues en ce qui a trait aux questions relatives aux forêts et/ou à l'eau?

	Nous nous engageons auprès de nos clients et sociétés détenues dans ce domaine.	Expliquez pourquoi vous ne vous engagez pas auprès de vos clients et sociétés détenues dans ce domaine et indiquez quels sont vos plans à cet égard pour l'avenir.
Clients – Forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Clients – Eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Sociétés dans lesquelles vous investissez – Forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>
Sociétés dans lesquelles vous investissez – Eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>

FW-FS4.2

(FW-FS4.2) Est-ce que votre entreprise exerce son droit de vote à titre d'actionnaire sur les enjeux liés aux forêts et/ou à l'eau?

	Nous exerçons notre droit de vote à titre d'actionnaire dans ce domaine.	Enjeux soutenus dans les résolutions des actionnaires	Donnez des détails sur les répercussions de votre vote dans ce domaine.	Expliquez pourquoi votre organisation n'exerce pas son droit de vote dans ce domaine et indiquez quels sont ses plans à cet égard pour l'avenir.
Forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>

(FW-FS4.3) Votre organisation fournit-elle un financement et/ou une assurance aux petits exploitants dans la chaîne d'approvisionnement des produits de base agricoles?

	Nous fournissons du financement et/ou une assurance aux petits exploitants dans la chaîne d'approvisionnement des produits de base agricoles.	Produits de base agricoles	Principale raison pour ne pas fournir de financement et/ou d'assurance aux petits exploitants	Expliquez pourquoi votre organisation ne fournit pas de financement ou d'assurance aux petits exploitants et indiquez quels sont vos plans à cet égard pour l'avenir.
Rangée 1	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>

(FW-FS4.4) Votre organisation s'engage-t-elle dans des activités qui pourraient influencer directement ou indirectement les politiques, les lois ou les règlements susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité des forêts et/ou de l'eau?

	Activités qui pourraient influencer directement ou indirectement les politiques, les lois ou les règlements susceptibles d'avoir une incidence sur ces domaines d'action	Principale raison pour laquelle votre organisation ne s'engage pas dans des activités qui pourraient influencer directement ou indirectement les politiques, les lois ou les règlements susceptibles d'avoir une incidence dans ce domaine	Expliquez pourquoi vous ne vous engagez pas dans des activités qui pourraient influencer directement ou indirectement les politiques, les lois ou les règlements susceptibles d'avoir une incidence dans ce domaine.
Forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>

(FW-FS5.1) Est-ce que votre organisation mesure les répercussions de son portefeuille sur la sécurité des forêts et/ou de l'eau?

	Nous mesurons l'exposition de notre portefeuille dans ce domaine.	Expliquez pourquoi votre organisation mesure les répercussions de son portefeuille dans ce domaine, notamment les indicateurs utilisés pour quantifier l'incidence.	Principale raison pour ne pas mesurer les répercussions du portefeuille dans ce domaine	Expliquez pourquoi votre organisation ne mesure pas les répercussions de son portefeuille dans ce domaine et indiquez quels sont vos plans à cet égard pour l'avenir.
Services bancaires – Répercussions sur les forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Services bancaires – Répercussions sur l'eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) – Répercussions sur les forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) – Répercussions sur l'eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) – Répercussions sur les forêts	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) – Répercussions sur l'eau	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Souscription d'assurance – Répercussions sur les forêts	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Souscription d'assurance – Répercussions sur l'eau	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>

(FW-FS5.2) Votre organisation fournit-elle du financement ou de l'assurance à des entreprises qui exercent des activités à n'importe quelle étape des chaînes d'approvisionnement des produits de base forestiers suivants, et êtes-vous en mesure de rendre compte du montant de financement ou d'assurance fourni?

	Financement ou assurance offert à des entreprises exerçant des activités dans la chaîne d'approvisionnement de ce produit de base	Le montant du financement ou d'assurance sera déclaré.	Expliquez pourquoi votre organisation n'est pas en mesure de rendre compte du montant de financement ou d'assurance pour ce produit de base.
Prêt à des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement des produits du bois d'œuvre	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Prêt à des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement des produits d'huile de palme	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Prêt à des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement des produits de bétail	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Prêt à des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du soya	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Prêt à des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Prêt à des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du cacao	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Prêt à des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du café	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement des produits du bois d'œuvre	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement de l'huile de palme	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement des produits de bétail	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du soya	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du cacao	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (gestionnaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du café	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement des produits du bois d'œuvre	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement de l'huile de palme	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement des produits de bétail	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du soya	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du cacao	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Investissement (propriétaire d'actifs) dans des entreprises qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du café	Veillez faire un choix.	<Sans objet>	<Sans objet>
Sociétés d'assurance qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement des produits du bois d'œuvre	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Sociétés d'assurance qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement des produits d'huile de palme	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Sociétés d'assurance qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement des produits de bétail	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Sociétés d'assurance qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du soya	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Sociétés d'assurance qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Sociétés d'assurance qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du cacao	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>
Sociétés d'assurance qui exercent des activités dans la chaîne d'approvisionnement du café	<Sans objet>	<Sans objet>	<Sans objet>

(FW-FS6.1) Avez-vous publié des renseignements au sujet de la riposte de votre organisation aux enjeux sur les forêts et/ou l'eau pour l'année de déclaration à d'autres endroits que dans votre réponse au CDP? Le cas échéant, veuillez joindre ces publications.

Soumettre votre réponse

Dans quelle langue soumettez-vous votre réponse?

Français

Veuillez indiquer comment votre réponse devrait être traitée par le CDP.

	Je comprends que ma réponse sera transmise à toutes les parties prenantes qui en feront la demande.	Permission pour la réponse
Veuillez choisir vos options de soumission.	Oui	Publique

Veuillez confirmer ci-dessous.

J'ai lu et accepté les modalités applicables.